★ Année 1947. — N° 14. Le Numéro : 2 fr. 50. Vendredi 21 Février 1947. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Edition des DÉBATS PARLEMENTAIRES :

FRANCE, COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT FRANÇAIS : 245 fr.
ÉTRANGER : 320 fr. *(pour les pays accordant une réduction de 50 °/₀ sur les tarifs postaux)* ET 425 fr. *(pour les autres pays).*
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

Ce numéro comprend également le compte rendu de la séance du même jour du Conseil de la République.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1re LEGISLATURE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 15e SEANCE

Séance du Jeudi 20 Février 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuses et congés.
3. — Dépenses administratives de l'Assemblée nationale. — Demande de discussion d'urgence d'un rapport.
4. — Vérification des pouvoirs (*suite*).
Isère : adoption des conclusions du 4e bureau.
5. — Demande en autorisation de poursuites. — Motion d'ordre.
6. — Politique économique, commerce et ravitaillement. — Suite de la discussion d'interpellations.
Discussion générale (*suite*) : MM. Raymond Guyot, Pierre André, André Philip, ministre de l'économie nationale, Antonin Gros, Christian Pineau, Jacques Duclos, Deshors, Signor, Robert Schmidt.
Suspension et reprise de la séance.
7. — Demande en autorisation de poursuites. — Rejet.
8. — Dépenses administratives de l'Assemblée nationale. — Discussion d'urgence d'un projet de résolution et d'une proposition de loi.
Discussion d'urgence ordonnée.
Passage à la discussion du projet de résolution.
Adoption du projet de résolution.
Passage à la discussion de l'article unique de la proposition de loi.
Adoption de l'article unique de la proposition de loi.
9. — Politique économique, commerce et ravitaillement. — Reprise de la discussion d'interpellations.
Discussion générale (*suite*) : MM. Chastellain, Kauffmann, Raymond Guyot, Schauffler. — Clôture.
Ordre du jour de MM. Schauffler, Guy Petit et Louis Rollin.
Ordre du jour de confiance de MM. Queuille, Cudenet, René Mayer, Giacobbi et les membres du rassemblement des gauches républicaines.
Ordre du jour de confiance de MM. Charles Lussy, Jacques Duclos et Robert Lecourt.
MM. Guy Petit, André Philip, ministre de l'économie nationale; Cudenet, Lussy, Palewski, Jacques Duclos, Montel, Schauffler, Giacobbi.
Rejet, au scrutin, de la demande de priorité déposée sur l'ordre du jour de M. Schauffler.
Rejet, au scrutin, de la demande de priorité déposée sur l'ordre du jour de M. Queuille.
Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour de MM. Lussy, Jacques Duclos et Lecourt.
10. — Rappel d'inscription d'une affaire sous réserve qu'il n'y ait pas débat.
11. — Demande d'interpellation.
12. — Renvoi pour avis.
13. — Règlement de l'ordre du jour.
14. — Dépôt de projets de loi.
15. — Dépôt de propositions de loi.
16. — Transmission de propositions de loi déposées au Conseil de la République.
17. — Dépôt de propositions de résolution.
18. — Dépôt de rapports.
19. — Dépôt d'avis.
20. — Transmission d'avis du Conseil de la République.

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, Vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 18 février a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Christiaens et Benchennouf s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

DEPENSES ADMINISTRATIVES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Demande de discussion d'urgence d'un rapport.

M. le président. Dans la séance du 18 février 1947, M. Aubry a déposé un rapport, fait au nom de la commission de comptabilité, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de l'Assemblée nationale pour les trois premiers mois de l'exercice 1947 (N° 627).

La commission demande la discussion d'urgence de son rapport.

Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence et à sa communication aux présidents des groupes et au Conseil de la République.

L'Assemblée ne sera appelée à se prononcer sur cette demande qu'en fin de séance et après expiration d'un délai minimum d'une heure.

(La demande de discussion d'urgence est affichée à quinze heures dix minutes.)

— 4 —

VERIFICATION DES POUVOIRS (Suite.)

ISÈRE

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département de l'Isère.

Le rapport supplémentaire a été inséré à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 18 février 1947.

Votre 4e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 4e bureau.

(Les conclusions du 4e bureau, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. En conséquence, M. Billat est admis.

— 5 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

Motion d'ordre.

M. le président. La commission demande que soit appelée, dès après la suspension de séance, la discussion du rapport concernant une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 6 —

POLITIQUE ECONOMIQUE, COMMERCE ET RAVITAILLEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Schauffler, sur les projets du Gouvernement à l'égard du commerce français ;

2° De M. Guy Petit, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux difficultés qui menacent le pays en matière économique et financière ;

3° De M. Louis Rollin, sur le ravitaillement des grands centres et notamment de la région parisienne.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Raymond Guyot. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Raymond Guyot. Mesdames, messieurs, au cours de cet hiver particulièrement rigoureux, les populations françaises ont énormément souffert.

Ces souffrances ont atteint surtout les populations des grandes agglomérations et, d'une façon plus particulière, les populations de Paris et de la région parisienne.

Le manque de charbon et, en général, de combustible, a atteint gravement la santé des vieillards et des enfants. Dans les dernières semaines, près de 50 p. 100 des nouveau-nés sont morts de maladies causées par le froid.

C'est dans cette période que les grandes agglomérations, et notamment Paris, furent absolument privées de viande, de vin et, durant quelques semaines, de pommes de terre.

Une telle situation est intolérable. C'est pourquoi le Gouvernement a eu parfaitement raison d'accepter la discussion des problèmes du ravitaillement.

Nous espérons que le Gouvernement, avec l'aide de l'Assemblée nationale, appliquera dans toute la mesure du possible les remèdes qui s'imposent. C'est dans cet esprit que nous abordons cette tribune.

La pénurie actuelle — car pénurie il y a — a des causes profondes. Ces causes sont bien connues : elles sont nées de la guerre et de l'occupation.

Pendant quatre années, les vandales nazis, aidés par les traîtres de Vichy, ont saigné notre malheureux pays. Le cheptel a été détruit dans une grande proportion. L'agriculture a été considérablement appauvrie.

Il s'agit donc, en premier lieu, d'aider les paysans français à faire renaître l'agriculture, à atteindre et à dépasser la production d'avant la guerre ; d'où la nécessité de fournir à notre agriculture les engrais, machines agricoles et tracteurs à des prix raisonnables.

Il s'agit également de déterminer une politique de la main-d'œuvre agricole.

En même temps, nous devons exiger de l'Allemagne les réparations qui nous sont dues, en particulier exiger le charbon de la Ruhr et des prélèvements sur l'agriculture allemande afin de reconstituer le cheptel français. *(Applaudissements.)*

Enfin, les habitudes de spéculation et de marché noir, héritées des nazis et de Vichy, doivent être réprimées avec vigueur.

Vous me permettrez, à ce sujet, de manifester notre étonnement devant les lenteurs — pour ne pas dire la carence — de la répression des actes de collaboration économique avec l'ennemi. A la dernière séance de la commission de la justice, M. le garde des sceaux a dû reconnaître que, jusqu'à ce jour, sur quinze affaires de collaboration économique, une seule avait été sanctionnée.

Il y a là, pour les spéculateurs et les trafiquants du marché noir, un encouragement que le Gouvernement se doit de faire cesser. Nous demandons qu'une action plus énergique soit entreprise immédiatement contre les spéculateurs et les trafiquants du marché noir, ainsi que pour la recherche des stocks frauduleusement constitués dans un but de spéculation.

A ce propos, nous ne laisserons pas dire dans le pays, ni non plus à cette tribune, monsieur Schauffler,...

M. Pierre André. M. Schauffler n'est pas présent dans la salle.

M. Raymond Guyot. Je regrette que M. Schauffler ne soit pas présent, car il est interpellateur.

Nous ne laisserons pas dire que les mesures indispensables contre les affameurs du pays peuvent être comparées à des mesures d'inquisition du type totalitaire, vichyste ou de la Gestapo. *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.)*

Nous ne laisserons pas non plus répandre insidieusement la calomnie suivant laquelle « cela allait mieux du temps des boches ». Cette propagande favorise l'œuvre des éléments vichystes. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Pierre André. Il ne suffit pas de démentir, il faut prouver.

M. Raymond Guyot. Oserez-vous affirmer ici, d'une façon claire, ce que certains éléments répandent dans le pays, à savoir que « cela allait mieux du temps des boches » ? *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Pierre André. Je vous ai dit et je répète qu'il ne suffit pas de déclarer ici que ces affirmations sont fausses, mais qu'il faut les démentir par des faits.

Ce n'est pas parce que vous le nierez que ce ne sera pas vrai. C'est le public qui jugera. Ce n'est pas un discours à la tribune qui changera quoi que ce soit à la réalité des faits. C'est devant les étaux des bouchers sur les marchés que l'on constate si réellement cela va mieux ou si cela va plus mal. *(Applaudissements à droite.)*

(A ce moment, des applaudissements se font entendre dans une tribune. — Protestations à l'extrême gauche.)

M. le président. Je rappelle au public qu'il lui est interdit de manifester.

Si l'ordre était troublé une fois de plus dans les tribunes, je les ferais évacuer immédiatement.

Monsieur Raymond Guyot, veuillez poursuivre votre discours.

M. Raymond Guyot. Trop de larmes ont été versées par nos mères, trop de sang a été versé par nos frères, pour que nous puissions laisser répandre cette calomnie dans le pays. L'essentiel, c'est que les boches aient été chassés de Paris et de la France et que les vichystes traîtres au pays soient enfin écrasés. Voilà ce qu'il faut dire. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Pierre André. D'accord !

M. Raymond Guyot. Cette propagande favorise l'œuvre des éléments vichystes, collaborateurs et agents de la Gestapo. Elle favorise l'œuvre d'une nouvelle cagoule qui tend à se reconstituer pour menacer les libertés républicaines reconquises, je le disais tout à l'heure, au prix des larmes des mères françaises et du sang de nos frères. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

La vérité est que notre pays, par l'effort de ses enfants, renaît malgré le sabotage des hommes des trusts. Nous, les communistes, sommes fiers d'être à la pointe du combat pour la renaissance, la grandeur et l'indépendance de la nation.

Plusieurs orateurs ont tenté, à cette tribune, d'enfermer le débat dans une sorte de dilemme : dirigisme absolu ou liberté totale.

En réalité, le problème est en même temps plus simple et, sous certains de ses aspects, plus complexe.

Pour nous, communistes, il est évident qu'à partir du moment où il y a simplement équilibre entre la demande et l'offre et, à plus forte raison, si l'offre dépasse la demande, il y a intérêt à revenir à la liberté des transactions sans aucune contrainte ni contrôle, sauf ce qui est indispensable au respect de l'honnêteté commerciale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Cela fut la politique constante de notre parti. Il n'y a pas bien longtemps, nous avons réaffirmé cette position dans notre programme d'action gouvernementale, connu sous le nom de programme de Puteaux.

Voici, sur ce point, comment nous nous exprimions: Suppression progressive des contrôles administratifs sur certaines denrées au fur et à mesure que la production augmente.

Nous sommes donc pour la suppression du rationnement et des contrôles administratifs, au fur et à mesure que la production augmente, c'est-à-dire tend à atteindre ou à dépasser la demande.

Pour illustrer cette thèse, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire notre pensée sur votre récente décision concernant le commerce des fruits et légumes. Il nous semble que ce décret ne s'imposait pas.

Au cours de l'année 1946, le ravitaillement de Paris et de l'ensemble du pays en fruits et légumes s'était nettement amélioré. On peut même dire qu'à certains moments, il approchait du ravitaillement normal.

M. Bernard Paumier. On en a même détruit!

M. Raymond Guyot. Quant aux prix, ils subirent de grandes fluctuations, il est vrai souvent anormales. Elles étaient l'œuvre d'éléments spéculateurs parfaitement connus et que l'on peut trouver parmi les mandataires et grossistes des Halles centrales. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Aucune mesure de police ne fut prise contre ces spéculateurs, alors que trop souvent les tracasseries se multiplient contre les détaillants.

Cependant, malgré l'action de ces éléments spéculateurs, les prix des fruits et légumes avaient baissé dans les périodes d'abondance. Il y a tout lieu de supposer que, cette année, grâce à l'effort des maraîchers, des jardiniers et des paysans de France, un plus gros tonnage de fruits et légumes sera jeté sur le marché. L'intérêt, dans ce secteur, est de favoriser la production et les transports vers les grandes villes, vers Paris, notamment, et de laisser fonctionner librement et à plein le jeu de la concurrence.

Vous avez pris, monsieur le ministre, la décision de taxer les prix des fruits et légumes, en prenant comme point de départ les prix pratiqués le 31 décembre 1946. Or les prix pratiqués à cette époque sont parmi les plus élevés, sont même, je crois, les plus élevés. Il faudra craindre que, bien que vous ayez prévu une revision mensuelle de ces prix, votre décision ne devienne une prime à la vie chère.

Je vais m'expliquer. Les Parisiens se souviennent trop de l'action vraiment malencontreuse que le contrôle économique a exercée à certains moments contre les détaillants qui vendaient au-dessous de la taxe. Nous avons connu cette situation dans le cours de l'année dernière. Nous espérons que de telles interventions ne se reproduiront pas.

M. André Philip, *ministre de l'économie nationale.* Soyez tranquille.

M. Raymond Guyot. En prévision de la décision gouvernementale tendant à la baisse de 5 p. 100 des prix de tous les produits, les spéculateurs avaient agi pour raréfier l'arrivée des fruits et des légumes et pour gonfler les prix. Ils y étaient naturellement parvenus et il en sera ainsi tant que les mandataires feront la pluie et le beau temps aux halles centrales.

Au cours du mois de janvier, des diminutions appréciables des prix avaient été observées sur ce marché. Elles résultaient de l'action du peuple de Paris, uni dans les comités d'assainissement des prix et agissant de concert avec les détaillants et les producteurs.

Mais, monsieur le ministre, après le 1er février, on commença à parler beaucoup de votre décret de taxation. Chose curieuse, les mandataires des halles centrales vous ont exprimé leur accord et je suis certain que cette approbation ne vous fut pas particulièrement agréable.

Les spéculateurs n'ont pas perdu de temps. Entre le 1er et le 7 février ils ont fait bondir les prix de 20 à 40 p. 100 et ils continuent aujourd'hui en essayant d'aligner les prix pratiqués actuellement sur ceux qui étaient en cours au 31 décembre dernier.

M. Demusois. Il faut supprimer les mandataires!

M. Raymond Guyot. Je soumets à votre curiosité, monsieur le ministre, le tableau des prix pratiqués aux halles centrales aux trois dates que j'ai indiquées, c'est-à-dire au 31 décembre, au 1er février et au 7 février. Nous allons constater les variations qui se sont produites, qui se continuent aujourd'hui, et voir comment le décret que vous avez pris va conduire inévitablement à un retour aux prix du 31 décembre.

Voici, pour certains légumes, les prix respectivement pratiqués au 31 décembre 1946, au 1er et au 7 février 1947:

Betteraves: 6 francs; 3 fr. 50; 12 francs.

Carottes de Paris: 11 francs, 6 francs, 7 fr. 50.

Choux verts: 13 francs, 7 francs, 11 francs.

Endives françaises: 110 francs, 70 francs, 86 francs.

Haricots-flageolets: 95 francs, 85 fr. 50, 90 francs.

Laitues: 105 francs, 75 francs, 80 francs.

Pommes de terre nouvelles: 65 francs, 55 francs, 56 francs.

La question nous semble donc assez claire: dans le cas des fruits et légumes, la taxation va à l'encontre des intérêts des ménagères et des détaillants, mais favorise, par contre, les spéculateurs et les trafiquants du marché noir.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de revoir la question.

M. le ministre de l'économie nationale. Voulez-vous me permettre de vous répondre sur ce premier point, monsieur Guyot?

M. Raymond Guyot. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie nationale. Mon cher collègue, vous venez de nous indiquer un certain nombre de prix correspondant à des dates assez judicieusement choisies.

Vous avez, en même temps, apporté une explication liant ces prix à des décisions gouvernementales et, en particulier, à la taxation.

J'essaierai de vous montrer qu'il n'y a pas toujours correspondance, chronologiquement, avec les décisions gouvernementales prises en la matière.

Si vous aviez eu la curiosité de comparer les courbes de l'évolution des prix et de l'évolution de la température, vous auriez trouvé, je pense, une explication un peu plus logique de l'ensemble des mouvements que vous indiquez.

Nous sommes à une période où, évidemment, les fruits et légumes ne sont pas abondants et où les arrivages dépendent, d'un jour à l'autre, des variations de la température.

Il vous suffira donc de reprendre votre tableau, de le comparer aux variations de la température, du début de janvier jusqu'au 15 février, pour trouver l'explication de l'ensemble des mouvements que vous avez indiqués.

De quelle façon le problème se posait-il au 31 décembre?

Il y avait liberté en ce qui concerne les fruits et légumes, liberté que nous avons d'ailleurs respectée à la production.

Mais on notait un décalage véritablement scandaleux entre les prix des légumes à la production et ceux qui se pratiquaient à la consommation, lesquels étaient souvent de trois, quatre et même cinq fois supérieurs aux premiers, selon les marges bénéficiaires perçues par les grossistes, d'une part, par les détaillants de l'autre.

Il y avait alors des demandes importantes des consommateurs, pour une faible quantité de produits, déterminant les différences atteignant jusqu'à 75 p. 100 entre les prix de gros et ceux du détail.

Le 31 décembre, nous avons pris la décision d'appliquer la baisse générale de 5 p. 100 à tous les produits, car le Gouvernement devait avoir le moyen de contrôler tous les prix. On ne pourrait parler de baisse générale si certains prix étaient libres de suivre des variations propres.

Nous n'avons pas touché aux prix à la production, à ce moment-là, car ils apparaissaient normaux, et avons simplement réglementé, sur les bases du 31 décembre, les marges de gros et celles de détail.

La taxation existe donc depuis le 31 décembre.

Si je m'en tenais à vos explications, c'est à elle seule, sans tenir compte de l'influence de la température, que je devrais attribuer la baisse sérieuse qui s'est en effet réalisée pendant tout le mois de janvier.

Mais il était difficile, comme vous venez de l'indiquer, de maintenir comme base de départ la situation du 31 décembre.

Je ne suis pas de votre avis lorsque vous dites que ces prix avaient été gonflés par les spéculateurs en prévision de la baisse des prix que le Gouvernement devait réaliser.

Car cette baisse a surpris l'opinion publique. Le secret avait été bien gardé et il n'avait pas été possible de réaliser une opération spéculative en prévision d'une baisse qui a été annoncée à la radio le 31 décembre.

Il reste qu'au 31 décembre les prix étaient au niveau le plus élevé. Au fur et à mesure que nous approcherons du printemps, puis de l'été, nous pourrons imposer des baisses plus importantes que la première, et même que les 10 p. 100 qui seront atteints grâce à la seconde baisse de 5 p. 100 que nous allons déclencher dans quelques jours.

C'est pourquoi, au lieu de nous en tenir d'une façon définitive aux taux du 31 décembre, nous avons précisé que les tarifs seront revisés régulièrement, chaque mois, tarifs auxquels les préfets devront se tenir strictement — donc, pas d'autarcie départementale — sous réserve du correctif que pourrait justifier le prix des transports.

Par conséquent, l'arrêté récemment pris consacre la continuation, avec adaptation résultant du courant normal de l'offre et de la demande et des variations saisonnières, des mesures que nous avons prises le 31 décembre, et dont vous avez bien voulu reconnaître qu'entre le 31 décembre et le 1er février elles avaient contribué à déterminer une baisse sérieuse des prix des légumes. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Raymond Guyot. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos explications. Elles appellent quelques observations.

En premier lieu, j'ai souligné qu'il y avait eu, entre le 31 décembre et le 1er février, une baisse certaine, et ceci malgré les gelées qui se faisaient déjà sentir au mois de janvier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je m'attendais à votre objection et je pourrais vous montrer, portée au coin de mon document, la mention « gelées ». Je ne nie donc pas l'influence de ce facteur. Mais il n'explique pas tout.

Dans le courant de janvier, je le répète, il a gelé et, cependant, il s'est produit un mouvement de baisse; ce mouvement doit se poursuivre et, si possible, s'accélérer.

M. le ministre de l'économie nationale. Nous sommes d'accord.

M. Raymond Guyot. Il faut reconnaître, en second lieu, que les prix au 31 décembre étaient incontestablement gonflés, et non pas seulement en raison de la saison.

Au 31 décembre, il était possible aux spéculateurs des Halles centrales, en raison de déclarations qui avaient été faites, de prendre une position spéculative, comme il fut possible à certaines maisons, plus ou moins honnêtes — plutôt malhonnêtes — d'augmenter leurs prix avant d'opérer la diminution de 5 p. 100; vous le savez aussi bien que moi.

M. Demusois. La chose est connue.

M. Raymond Guyot. La hausse à laquelle nous avons assisté aux Halles centrales est inexplicable autrement que par l'intervention de la spéculation.

C'est sur ces prix que vous basez la taxation.

M. le ministre de l'économie nationale. Pour les abaisser davantage encore que de 10 p. 100.

M. Raymond Guyot. Je vous pose la question: sur quels prix, pour le mois de mars, votre taxation sera-t-elle basée ? Sur ceux de février ?

Mais je m'efforce de vous démontrer que, depuis la fin de janvier et le début de février, les spéculateurs tentent de faire hausser les prix, après la diminution de janvier, afin d'atteindre, à nouveau, ceux du 31 décembre et vous obliger à pratiquer la taxation à un taux élevé.

M. le ministre de l'économie nationale. Je pratiquerai la taxation sur la base qui me paraîtra raisonnable et, comme cette taxation est maintenant instituée, il y aura pour le contrôle économique, contrairement à ce qui s'est passé en décembre, possibilité de prendre des sanctions contre les spéculateurs.

M. Raymond Guyot. C'est pourquoi nous vous demandons de revoir cette question de l'approvisionnement en fruits et légumes, dans son ensemble, en prévision des beaux jours.

M. le ministre de l'économie nationale. En prévision d'une baisse supérieure à 10 p. 100, d'accord.

M. Raymond Guyot. Ainsi, mesdames, messieurs, deux thèses se sont affrontées ici. Dans la mesure où elles sont développées à outrance, elles sont également mauvaises.

L'une, celle du dirigisme, prétend tout régenter; elle tend à pousser la réglementation jusqu'à la tracasserie, au mépris des principes naturels de l'économie. (*Très bien! à droite.*)

Par le fait même de l'ampleur de la tâche qu'elle se propose, elle aboutit à ne rien diriger du tout. (*Applaudissements à droite.*)

Les complications extrêmes de la réglementation qu'elle entraîne, l'insuffisance de l'appareil de contrôle font que la marchandise, au lieu de passer par tous les dédales d'un circuit aussi compliqué, prend le chemin du marché noir.

Quand la réglementation essaye de faire échec à la spéculation, alors la source est tarie et le marché se vide. C'est, notamment, le cas pour la viande.

L'autre thèse est celle du libéralisme absolu, qui consiste à prôner démagogiquement la liberté, et d'autant plus que ses promoteurs ont en vue plutôt des manœuvres politiques que le souci de l'intérêt du peuple.

Tant que subsistera la disette, le retour à la liberté sans contrôle ne serait que la liberté d'acheter sans limite pour les privilégiés de la fortune. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Guy Petit. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Guyot ?

M. Raymond Guyot. Je préfère poursuivre mon exposé. (*Exclamations à droite.*)

Le retour à la liberté sans contrôle, ce serait la liberté de mourir de faim pour les travailleurs dont les salaires, au coefficient 5, ne sont pas en harmonie avec des prix qui atteignent le coefficient 10 ou plus, bien souvent.

M. Guy Petit. C'est la seule liberté que vous leur laissiez aujourd'hui. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Guyot. On a une idée des catastrophes qui peuvent être provoquées par le rétablissement inconséquent de la liberté, dans certains domaines où les conditions favorables ne sont pas réalisées, par la triste expérience de la suppression du rationnement du pain.

Il nous apparaît que la solution juste, en cette matière, ne réside pas en des plans mirifiques et définitifs, mais dans l'application de mesures opportunes à chaque moment donné, grâce à une réglementation, la plus simple possible, qui tienne compte des nécessités de la vie économique, des circuits commerciaux, de la situation de la société dans laquelle nous vivons.

Il est, par exemple, évident que l'aménagement qui vient d'être pris en ce qui concerne la viande, assurant une tolérance dans les grands centres, est une mesure opportune.

Le peuple préfère cette solution au manque absolu de viande ou à l'achat de cette denrée au marché noir, à 400 ou 500 francs le kilogramme.

Cela ne signifie pas, bien au contraire, qu'il faille cesser de poursuivre et de punir les spéculateurs qui se livrent à des surenchères sur les champs de foire ou spéculent aux stades intermédiaires.

Quoi qu'il en soit, toute politique dans ce domaine doit aller dans le sens du retour de la liberté... (*Applaudissements et rires à droite.*)

M. Ramarony. Enfin des paroles sensées!

M. Raymond Guyot. ...et non pas s'enfoncer dans un surcroît de réglementation, sans cesse contournée et modifiée.

M. Schauffler. C'est de la super-démagogie! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Guyot. Le problème fondamental qui se pose est de créer les conditions d'acheminement des produits de la terre vers les grandes agglomérations, en particulier vers la région parisienne, et cela à des prix raisonnables.

Ces prix raisonnables seront d'autant plus facilement obtenus que l'activité et l'intervention des commissions d'assainissement des prix seront encouragées, comme vous en avez pris l'engagement, monsieur le ministre, et je salue cette décision.

Examinons en détail quelques-uns des problèmes précis qui se posent devant nous, et d'abord celui de la viande.

Quel est l'état du cheptel français ?

Les statistiques des services agricoles sont imprécises, parce que difficiles à établir. On peut estimer, toutefois, que le nombre des bovins est actuellement aussi élevé qu'en 1936. Il est d'ailleurs possible de s'en rendre compte lorsqu'on séjourne dans un département d'élevage, par exemple dans le centre, en Haute-Vienne, dans la Creuse ou la Corrèze.

Cependant, il faut tenir compte du fait que trois années au moins sont nécessaires pour amener un bovin à son poids normal.

M. le ministre de l'économie nationale. Parfaitement!

M. Raymond Guyot. Or, l'occupation qui avait entraîné la destruction de notre cheptel n'a pris fin qu'il y a deux années.

Par ailleurs, la sécheresse de 1945 et le manque d'aliments — tourteaux, son, etc. — ont créé de grosses difficultés.

C'est pourquoi on s'accorde généralement à fixer le poids total de notre cheptel bovin à 80 p. 100 de celui de 1938. Je crois, monsieur le ministre, que c'est le chiffre que vous avez donné à cette tribune.

M. le ministre de l'économie nationale. Parfaitement.

M. Raymond Guyot. Cela signifie qu'il n'est pas possible, en ce qui concerne la viande, de revenir actuellement au régime de la liberté totale.

Quel est l'état du marché de la viande ? Il présente l'aspect d'un marché anarchique, par suite des cours différents selon les départements.

Certains préfets restent fermes en ce qui concerne les cours; d'autres, au contraire, débrident les prix, pratiquant la politique de « la viande à tout prix ». Il en résulte que, dans certaines régions, la vente de la viande est pratiquement libre, tandis que, dans d'autres, il y a disette totale.

Il faut y ajouter la grève des marchands de bestiaux que nous avons connue, les manœuvres spéculatives des chevillards de la Villette, qui organisent la pénurie, espérant ainsi justifier la hausse des prix et obtenir la liberté totale.

Enfin, la période actuelle est celle de la rarelé saisonnière. En général, l'éleveur se débarrasse avant l'hiver des animaux qu'il ne peut nourrir à l'étable.

Il ressort de ces données que le retour à la liberté totale pour la viande serait une mesure encore prématurée, d'autant plus qu'il faut tenir compte que, par rapport à 1938, la consommation de la viande a au moins doublé dans les centres ruraux.

Les décisions récentes consistant à accorder une tolérance sur les prix, dans les grands centres, se justifient, car les tarifs pratiqués par les bouchers ruraux sont sensiblement les mêmes que les prix à la taxe dans les grands centres. Ainsi, les bouchers des grands centres, par suite des frais supplémentaires qui leur incombent, seraient défavorisés.

Pour réamorcer le marché, il était indispensable de tenir compte de cet état de choses qui ne fait que consacrer la situation d'avant guerre.

D'autre part, la nécessité absolue d'approvisionner rapidement ces grands centres, en particulier Paris, ne laissait place à d'autres moyens.

Les résultats sont d'ailleurs encourageants. Après une disette absolue, qui a duré à Paris près de deux mois, les Parisiens ont pu, à nouveau, se procurer de la viande. Tous s'en réjouissent, sans exception.

Les prix ont commencé à subir une légère baisse à la fin de la semaine dernière. Lundi dernier, les arrivages ont été satisfaisants. Il y a tout lieu de penser que les prix pourront être abaissés cette semaine, variant de 80 francs pour le pot-au-feu avec os à 220 francs pour les morceaux de choix.

D'autre part, en réamorçant le marché de la viande, nous avons favorisé la diminution de certains prix, notamment celui de la volaille, qui a baissé de 40 à 60 francs le kilo, suivant les endroits, à la fin de la semaine dernière.

C'est dire qu'il est nécessaire de renforcer les mesures que vous avez commencé à prendre et, en même temps, d'encourager les commissions d'assainissement des prix agissant avec les détaillants.

Le Gouvernement doit, en outre, encourager la création de mutuelles d'achats de détaillants pratiquant l'achat direct par adhésion volontaire, et en laissant subsister également les autres circuits.

Le Gouvernement doit organiser la revision des cartes professionnelles des marchands de bestiaux n'exerçant leur métier que par intermittences ou pas du tout. (*Applaudissements.*)

M. le ministre de l'économie nationale. Tout à fait d'accord.

M. Raymond Guyot. Enfin, il peut apparaître que le ticket-valeur soit un mode de rationnement présentant plus d'équité, de liberté et d'efficacité.

Plus d'équité, car il est en effet injuste que le consommateur pauvre ne puisse acheter que 250 grammes de bas morceaux, tandis que le riche pourra acquérir 250 grammes d'aloyau.

Plus de liberté, car le consommateur pourra choisir, selon sa bourse ou selon son goût, une plus grande quantité de viande à bouillir ou une quantité moindre de morceaux de choix.

Plus d'efficacité, parce qu'il permettra plus exactement le contrôle par la comparaison entre le montant des tickets et le chiffre d'affaires.

Enfin, pour conclure, nous vous demandons quelles sont vos intentions concernant une des plus vieilles revendications de la population parisienne, celle de la mise en régie directe des Halles centrales et de la Villette. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Tels sont, monsieur le ministre, les problèmes que nous voulions vous soumettre en ce qui concerne la viande.

Examinons maintenant le problème du vin.

Ici, tout le monde s'accorde à dire que des mesures sont urgentes. Dans la région parisienne, nous n'avons touché, en moyenne, que 2 litres 66 par mois, ce qui est absolument insignifiant. La récolte déclarée se monte, pour la précédente campagne, à 31.500.000 hectolitres. De ce chiffre, il faut déduire 6 millions d'hectolitres pour l'appellation contrôlée et 10.700.000 hectolitres pour la part réservataire. Il reste donc, pour la consommation, 14 millions d'hectolitres environ, auxquels il faut ajouter 5 millions d'hectolitres de vin d'Algérie, soit 19 millions d'hectolitres.

En répartissant cette quantité, on pourrait assurer 6 litres de vin par mois à tous les rationnaires de notre pays.

Je sais bien que certains de nos collègues ont présenté des propositions vraiment originales pour faire arriver le vin à Paris. Je crois même que la proposition de l'un d'entre eux tend à faire venir le vin en pipe-line. (*Sourires.*)

Nous ne doutons pas que cette mesure soit originale, mais elle sera aussi, je le pense, extrêmement intéressante pour les riverains.

M. Antonin Gros. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Raymond Guyot. Volontiers.

Ce n'est pas pour défendre le pipe-line ? (*Sourires.*)

M. Antonin Gros. Je ne veux pas parler du pipe-line, dont il a d'ailleurs été question, ce matin, à la commission du ravitaillement.

Je veux simplement essayer de dissiper certaines erreurs d'appréciation concernant les responsabilités du grave malaise qui règne sur le ravitaillement en vin en particulier.

A ce sujet, permettez-moi d'apporter dans ce débat quelques chiffres destinés à éclairer l'Assemblée sur nos disponibilités actuelles, mais aussi et surtout sur l'attitude prise par l'ensemble des viticulteurs envers le ravitaillement général.

Si l'on déduit des disponibilités totales les stocks incompressibles de fin de campagne, la part réservataire des viticulteurs et l'ensemble des diverses rubriques, dont le total s'élève à 17.210.000 hectolitres, il reste, pour les besoins du ravitaillement, environ 16 millions d'hectolitres.

Partant de ce chiffre, il convient de savoir si les producteurs ont fait leur devoir envers le ravitaillement général. Et, ici, je pense pouvoir répondre par l'affirmative.

En effet, l'Algérie et la métropole avaient livré au ravitaillement général 9 millions d'hectolitres à la date du 31 décembre dernier. Cela correspond à 32 litres par rationnaire.

Par contre, nous constatons qu'à Paris, notamment, on en est encore à distribuer le deuxième litre de décembre.

Déjà, au cours de la campagne de 1945-1946, 21 millions d'hectolitres ont été livrés par les viticulteurs au ravitaillement. Par conséquent, les 31 millions de rationnaires réels et fictifs auraient dû recevoir 68 litres sur la récolte de 1945, soit, comme le disait M. Raymond Guyot, 6 litres de vin par mois, alors qu'ils n'en ont reçu que deux litres et demi en moyenne.

Il est ainsi prouvé que, dans l'ensemble, les producteurs de vin ont fait leur devoir et continuent à le faire, malgré ce qu'en disent certains.

Pour s'en convaincre, il suffira d'examiner le tableau du mouvement des vins pour le mois de décembre, publié au *Journal officiel* du 2 février dernier. On y verra que, depuis le mois de septembre dernier, à ne considérer que six départements gros producteurs du Midi, la progression des livraisons au ravitaillement a été constante. Ce tableau concerne les départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Gard, des Pyrénées-Orientales et de Vaucluse, qui ont livré ensemble, en septembre: 231.929 hectolitres; en octobre: 481.443 hectolitres; en novembre, 1.103.627 hectolitres et en décembre dernier: 1.713.880 hectolitres.

J'espère que cette brève démonstration aura quelque peu contribué à éclairer la question du ravitaillement en vin et que, d'autre part, certains informateurs de l'opinion publique auront le souci d'éviter que, par des informations tendancieuses, les consommateurs trompés ne soient tentés de se dresser contre des producteurs irréprochables.

C'est ailleurs que chez les producteurs qu'il faut chercher les responsables de la paralysie du ravitaillement en vin. C'est surtout dans le système de répartition que réside le mal. Il n'est pas admissible, par conséquent, que le pays ignore plus longtemps où sont passés les millions d'hectolitres livrés par les producteurs au ravitaillement général qui n'a pas été capable, lui, d'en répartir seulement la moitié entre les consommateurs.

Où est passée la différence ?

Ce sera le rôle de la commission d'enquête parlementaire, qui vient d'être désignée à cet effet, de faire toute la lumière sur le scandale permanent du vin. J'espère qu'elle saura découvrir toutes les responsabilités quelles qu'elles soient et quelles que soient les personnes qui les portent. Le scandale n'a, je crois, que trop duré. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre et à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Raymond Guyot. Je vous remercie, mon cher collègue, de cette mise au point. Je fais miennes vos conclusions.

Je voudrais cependant ajouter, m'adressant à M. le ministre de l'économie nationale, quelques autres propositions concernant le vin. Ainsi, peut-être, faudra-t-il examiner s'il y a lieu de maintenir ou de supprimer pour la prochaine récolte la part libre.

M. le ministre de l'économie nationale. Il n'y aura certainement pas lieu de la maintenir.

M. Raymond Guyot. La question est dès maintenant posée.

M. le ministre de l'économie nationale. C'est la part libre qui a été à l'origine de toutes les spéculations.

M. Raymond Guyot. Ensuite, le Gouvernement devra envisager également la revision des appellations contrôlées (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*) et revenir dans ce domaine au statut de 1938.

M. Guy Petit. Je l'ai déjà demandé le 26 juin.

M. Raymond Guyot. Nous avons alors des chances d'obtenir satisfaction.

De même, le Gouvernement devra annuler les dispositions qui permettent de faire des coupages entre les vins d'appellation contrôlée et des vins provenant de la part libre ou des parts réservataires.

Enfin, il est indispensable de hâter l'acheminement vers la métropole des vins d'Algérie.

Examinons maintenant le problème si difficile du blé, c'est-à-dire du pain.

En 1946, la récolte de blé a dépassé 66 millions de quintaux. Elle est nettement supérieure à celle de 1945 qui s'élevait seulement à 43 millions de quintaux.

Dès le début de la campagne, un déficit de 4 millions de quintaux était prévu. Mais ce déficit s'est aggravé. Nous avons été obligés d'expédier en Afrique du Nord une quantité supérieure à celle prévue.

De plus, il faut retirer à la consommation les quantités nécessaires au réensemencement des surfaces gelées.

Nous proposons d'activer les démarches entreprises en vue d'obtenir les importations indispensables à la soudure.

M. le ministre de l'économie nationale. Vous savez que M. le ministre de l'agriculture est allé lui-même en Amérique dans ce but.

M. Raymond Guyot. Je le sais. C'est pourquoi j'ai parlé « d'activer les démarches entreprises ». Peut-être même conviendrait-il d'en entreprendre de nouvelles, car la situation semble très grave au point de vue du blé et du pain.

Nous vous demandons également de prévoir l'importation de céréales secondaires pour faire baisser les cours intérieurs.

En effet, l'agriculteur a intérêt à faire manger son blé aux animaux et à vendre les céréales secondaires dont le prix est de 1.500 francs environ, ou même à la place du son qui vaut 900 francs.

M. le ministre de l'économie nationale. Sur ce point, les décisions sont prises. Les crédits en devises sont prévus. Le problème consiste à obtenir des organismes mondiaux les attributions de céréales secondaires nécessaires.

M. Raymond Guyot. Nous nous en réjouissons. Le Gouvernement peut être assuré du soutien de toute l'Assemblée nationale pour qu'aboutissent ces pourparlers.

Dans ce domaine, le Gouvernement doit se montrer inflexible envers les individus et les organisations qui tentent de faire obstruction à la livraison du blé.

C'est le cas de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales, comme la presse l'a annoncé il y a quelque temps.

Je parlerai, très brièvement, pour conclure, de la question du poisson.

Bien que notre flottille de pêche soit moins importante qu'en 1938, le poisson est abondant sur nos côtes.

Sans pouvoir envisager dans l'immédiat la liberté totale, une répartition plus rationnelle est parfaitement réalisable.

Dans ce but, nous demandons au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour alimenter d'abord les grands centres en poisson; nous lui demandons aussi de fixer des prix minima adaptés à la situation géographique et de ne plus tolérer les déplacements formidables consentis par certains préfets.

Nous lui demandons enfin de prendre des mesures en vue d'assurer la fourniture de matériel de pêche à des prix nettement inférieurs à ceux qui sont pratiqués actuellement.

M. le ministre de l'économie nationale. A ce propos, nous avons déjà procédé à une réduction qui, pour les filets de pêche et autres produits nécessaires aux pêcheurs, a nettement dépassé 5 p. 100, puisqu'elle varie, depuis le 1er janvier, entre 10 et 15 p. 100.

M. Raymond Guyot. Vous savez, monsieur le ministre, que c'est là une des principales revendications des pêcheurs qui ne peuvent que vous encourager dans cette voie.

Telles sont, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les suggestions qu'au nom du groupe communiste nous voulions soumettre à votre attention.

Nous sommes convaincus qu'en nous orientant dans cette voie, nous assurerons aux populations françaises le ravitaillement indispensable et que seront créées de nouvelles conditions pour un développement de la production industrielle et agricole.

C'est une grande bataille qui est engagée, la bataille pour la France.

Elle ne peut être gagnée qu'en faisant confiance au peuple, à son bon sens et à ses initiatives, aux ouvriers, aux ménagères, aux paysans, aux commerçants et détaillants.

Le haut commissaire au ravitaillement a eu parfaitement raison de dire, il y a quelques jours, qu'un homme seul, fût-il haut commissaire, ne peut rien; l'ensemble de la nation doit faire un effort pour se sauver.

C'est dans cet esprit que nous soutiendrons l'action difficile du Gouvernement de la République française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pineau. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Christian Pineau. Mesdames, messieurs, je m'excuse d'ajouter une intervention à toutes celles qui se sont produites au cours de ce long débat, mais l'importance des problèmes économiques qui ont été soulevés oblige le groupe socialiste à prendre position sur un certain nombre d'entre eux.

Je ne vais pas aujourd'hui entrer dans le détail des questions posées et m'en tiendrai, autant que possible, à la discussion générale de notre situation économique.

La question qui fait l'objet des préoccupations immédiates de la population, est celle de savoir si la hausse des prix qui a caractérisé l'année 1946 reprendra son cours ou si, au contraire, c'est la baisse des prix, amorcée par le gouvernement Blum, qui triomphera du mouvement inverse.

A quoi était due — et je m'excuse de revenir sur cette analyse — la hausse générale des prix qui s'est produite au cours du deuxième semestre de l'année dernière ?

Tout d'abord, aux conséquences, plus ou moins lointaines, de la dévaluation monétaire, au déficit du budget qui, au cours de l'année 1946, a été considérable, mais aussi, il faut le dire, parce que c'est la vérité, à la hausse des salaires et à la revalorisation des produits agricoles.

Je sais bien que lorsqu'on parle de l'influence de la hausse des salaires et des produits agricoles sur les prix des produits de consommation, on soulève immédiatement deux sortes d'objections. D'abord, celle des ouvriers qui viennent dire à juste titre: Une augmentation des salaires de 25 p. 100 ne peut avoir comme conséquence une hausse des prix de l'ordre de 48 p. 100. En admettant même que cette augmentation des salaires intervienne pour moitié dans les prix de revient, la hausse des prix qui a suivi aurait dû être très inférieure à ce qu'elle a été.

Quant aux producteurs agricoles, ils trouvent injuste le reproche qu'on leur fait d'être responsables de la hausse des prix, alors que chacun sait qu'au cours des derniers mois, la part des intermédiaires a été bien plus relevée que celle des producteurs.

Lorsqu'on fait ces objections, pertinentes en soi, je crois qu'on oublie un peu le côté psychologique du problème de la hausse des prix. Il n'est pas douteux — le dix-neuvième siècle et le début du vingtième nous en avaient donné la preuve — qu'une augmentation des salaires n'entraîne pas nécessairement une hausse des prix. Nous avons connu de longues périodes de notre histoire où la revalorisation des salaires s'est poursuivie, inspirée par la politique sociale de différents gouvernements républicains, au moment même où l'on constatait une baisse continue des prix.

Cette observation est juste, mais il faut y ajouter la suivante: c'est que nous étions, à ces époques, dans des périodes de développement de la production et d'amélioration de notre outillage.

M. Bruyneel. La monnaie était saine.

M. Christian Pineau. Or, ce n'est pas actuellement le cas. Aujourd'hui, notre production se trouve stoppée, pour des raisons d'ailleurs indépendantes de notre volonté, qui sont notre insuffisance de charbon et, bientôt, de main-d'œuvre.

M. Guy Petit. C'est la conséquence du dirigisme.

M. Christian Pineau. Quant à parler de l'amélioration de notre outillage, quelques années seulement après la fin d'une guerre qui a privé la nation de son meilleur équipement, j'ai l'impression qu'il ne serait pas sérieux d'évoquer même la question.

Nous sommes dans une période où une augmentation rapide de la production n'est pas possible et où notre outillage est plus mauvais qu'il ne l'a peut-être jamais été, si on le compare à celui des autres nations.

Cela veut dire que, en tout état de cause, l'élasticité des prix de revient est extrêmement faible, et que l'incorporation des salaires dans les prix se fait automatiquement, qu'on le veuille ou non.

Quant à demander à la plupart des entreprises de travailler aujourd'hui à perte, ce n'est pas possible, parce que ces entreprises, il ne faut pas l'oublier, n'ont pas les fonds de roulement nécessaires.

Par conséquent, hausse des salaires signifie aujourd'hui hausse des prix, ce qui ne veut pas dire que, demain, cette même proposition sera toujours exacte. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Mais, en admettant même, mes chers collègues, que la hausse des salaires ait pour conséquence la hausse des prix, ce n'est pas suffisant pour expliquer qu'il ait pu se produire, en quelques mois, une hausse de 48 p. 100 sur les prix de détail. C'est ici qu'intervient l'élément spéculatif du problème.

M. Bruyneel. Mais non !

M. Christian Pineau. Il est certain que le déficit du budget, la dévaluation monétaire, l'inflation, ont créé dans notre pays une spéculation générale à la hausse des prix.

Actuellement, les industriels et les commerçants ne calculent plus le prix du produit vendu sur le prix de revient réel, mais sur le prix de revient du produit de remplacement. Et nous arrivons à cette

constatation que tout vendeur ne se considère plus comme acheteur dans le passé, mais comme acheteur dans le futur.

M. le ministre de l'économie nationale. C'est tout à fait exact.

M. Christian Pineau. Il en résulte — nous avons pu le constater — un stockage qui diminue considérablement la quantité de marchandises en circulation. Lorsqu'il y a un pouvoir d'achat amenuisé du fait de la réduction des marchandises, en présence d'un salaire augmenté, il se produit une hausse des prix spéculative très supérieure à celle qui aurait lieu dans des conditions normales.

Ce qui est dangereux, mes chers collègues, c'est que lorsque nous parlons aujourd'hui de spéculation, cela ne veut plus dire seulement la spéculation de quelques individus, mais la spéculation de presque tout un peuple. (*Très bien ! très bien !*)

Le fermier qui conserve son bœuf, parce qu'il préfère avoir une monnaie matière qu'une monnaie papier, est un spéculateur. Le commerçant qui garde une paire de chaussures, parce qu'il espère dans quelques mois la vendre plus cher qu'aujourd'hui, est également un spéculateur. De sorte qu'à l'heure actuelle, nous nous trouvons en face de millions de petits spéculateurs qui créent, au total, une spéculation nationale contre la monnaie. C'est cela qui est extrêmement dangereux.

En ce qui concerne l'augmentation des prix agricoles, on rejette généralement sur les intermédiaires — et l'on n'a pas toujours tort — ou sur l'incapacité de l'Etat — ce qui est beaucoup plus facile — les causes de la hausse des produits alimentaires.

Or, il y a, en ce qui concerne les produits agricoles, deux sortes de produits: les uns sont surveillés et taxés — ce sont le blé et le lait — d'autres sont libres et pratiquement sans contrôle. Si nous comparons, par rapport aux prix d'avant guerre, les prix de ce secteur surveillé et taxé et ceux du secteur libre, nous constatons que les prix de ce dernier secteur sont, dans leur ensemble, à un coefficient très supérieur à celui qui s'applique aux autres produits.

A droite. L'essence libre, par exemple !

M. Christian Pineau. Mais il existe des interférences entre le secteur surveillé et le secteur libre. Il ne peut plus y avoir à l'heure actuelle, dans notre agriculture comme dans l'ensemble de nos productions, des secteurs isolés les uns des autres; il n'est plus vrai de prétendre qu'il y a abondance d'un produit lorsqu'il y a pénurie sur les autres.

Vous savez tous, comme moi, que la « loi de substitution » fait que le consommateur, privé d'un produit, se reporte sur un autre. D'autre part, l'intérêt du producteur, compte tenu des prix décalés de certains produits par rapport à d'autres, l'incite à pousser certaines productions plutôt que d'autres

Aujourd'hui, par exemple, un agriculteur a le plus grand intérêt à « transformer du blé en porc », parce que le blé ainsi transformé lui rapportera davantage que vendu sous sa forme initiale.

Par conséquent, du fait de la loi de substitution, du fait de la liberté qui s'exerce sur un certain nombre de produits, beaucoup de manœuvres spéculatives sont favorisées, et les producteurs n'ont pas tort de le reconnaître et de l'affirmer.

C'est ici le principe de la liberté économique qui se trouve en cause; et nous revenons, évidemment, nécessairement, toujours à ce même problème.

J'ai entendu, l'autre jour, M. Louis Rollin faire, avec beaucoup d'esprit, en une demi-heure, la critique de certains abus du dirigisme.

Je vous avoue que, pour ma part, je n'aurais pas la prétention, en une demi-heure, de faire la critique de tous les abus passés du libéralisme parce que je n'y arriverais pas. (*Applaudissements à gauche*). Mais j'ai l'impression, mon cher collègue, que ce que vous avez cherché, au fond, c'est à prendre date pour l'avenir, de manière à pouvoir nous dire, dans quelques années, lorsque, l'abondance étant revenue, certaines libertés seront possibles: « Vous le voyez, j'avais raison; la liberté vous donne beaucoup plus de satisfaction que le dirigisme. »

M. Bruyneel. C'est l'évidence même.

M. Christian Pineau. Mais aujourd'hui, sans vouloir entrer dans une discussion théorique, restant sur le plan pratique, je suis obligé de constater que tous les orateurs de votre groupe qui sont intervenus ont dû faire cette réserve que la liberté comportait dans une large mesure la concurrence et l'abondance.

Or, quand la liberté s'applique à une concurrence qui s'exerce, non pas entre les vendeurs, mais entre les acheteurs, elle est d'un ordre très différent : c'est la liberté du spéculateur, ce n'est plus la liberté de l'ensemble des consommateurs.

Si je vous ai bien compris, monsieur Rollin, ce que vous cherchez, du moins je l'espère, c'est défendre la liberté du consommateur. Or, le consommateur n'est pas libre, car il n'est pas maître du marché. Ce n'est donc pas à sa protection que vous tendez en affirmant, dans les circonstances actuelles, qu'il est possible de supprimer le dirigisme. Celui-ci a pu, certes, donner lieu à certains abus, mais recherchez l'origine de ces abus dans les lois de Vichy que nous n'avons ni élaborées ni votées.

Je songe à l'intervention de M. Jean-Moreau, qui reprochait, l'autre jour au Gouvernement d'avoir rendu libre la vente de la confiserie, privant ainsi les enfants de leurs rations indispensables.

Je crois, monsieur Rollin, que nous pourrions réserver à plus tard les discussions théoriques sur le dirigisme et le libéralisme et nous trouver d'accord aujourd'hui, la pénurie étant constatée, pour estimer impossible une politique de liberté.

Que l'on ait des conceptions différentes sur la manière dont on réglementera tel ou tel produit ou dont on dirigera tel ou tel secteur de l'économie, c'est parfaitement naturel.

Vous pourrez peut-être nous soumettre des suggestions fort intéressantes sur tel ou tel abus commis dans tel ou tel service. Je suis convaincu que le Gouvernement attend de l'opposition qu'elle lui signale des erreurs de ce genre.

Mais ne posez pas de question de principe à un moment où elles ne peuvent pas se poser.

Puisqu'il y a incompatibilité, d'une part entre la baisse des prix et la liberté économique, et d'autre part entre la baisse des prix et la hausse générale des salaires, nous sommes amenés aujourd'hui à un choix inévitable.

Ou bien nous devons pratiquer délibérément une politique de baisse des prix, et cela exclut la hausse générale des salaires, comme la liberté économique, ou bien nous devons nous engager dans une politique d'inflation, avec toutes les conséquences qu'elle comporte.

Peut-être ne serait-il pas impossible d'apporter à cette tribune des arguments d'ordre économique et social en faveur d'une politique d'inflation.

Quelle est donc la raison fondamentale pour laquelle nous estimons que le choix de la politique imposée s'impose à nous ?

C'est une raison de commerce et d'échanges internationaux.

Si en effet les prix français montaient, nous nous trouverions dans l'impossibilité d'exporter. Et nous ne pourrions alors nous procurer les devises nécessaires à nos importations.

En conséquence, nous serions dans l'impossibilité...

M. le ministre de l'économie nationale. De produire.

M. Christian Pineau. ... non seulement d'appliquer le plan Monnet, mais de satisfaire même notre consommation courante. Nous devrions renoncer à notre reconstruction nationale. Et il n'est pas besoin d'ajouter que nous entrerions délibérément dans la voie du déclin économique. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous sommes donc obligés, si nous voulons vivre, de pratiquer une politique de baisse de nos prix de revient intérieurs.

Si nous ne le faisons pas, nous devenons un pays de second ordre, notre indépendance économique est mise en cause et, par voie de conséquence, notre indépendance politique.

Il ne serait pas possible d'accroître la production — comme l'exigent notre reconstruction et la satisfaction des besoins essentiels de la population — si les prix continuaient à monter, car, alors, nous n'aurions plus la possibilité de nous procurer les matières premières nécessaires pour produire.

Pour passer du domaine économique au domaine strictement financier, j'ai l'impression que le seul moyen à notre disposition pour assurer cette baisse des prix et maintenir le climat créé au début du mois de janvier, et dont un certain nombre de spéculateurs voudraient nous faire évader, c'est d'équilibrer notre budget. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Tant que nous n'aurons pas équilibré notr budget ordinaire, nous serons menacés par un facteur constant d'inflation et de hausse des prix et nous n'arriverons pas à pratiquer une politique réelle de baisse.

M. Bruyneel. Il y a deux ans que nous ne cessons de le dire.

M. Christian Pineau. Je n'ai pas besoin d'ajouter que si le budget continue à être en déséquilibre et si les prix montent, la revendication en faveur d'une hausse générale des salaires deviendra à ce moment-là parfaitement justifiée et nous n'aurons plus le droit de nous y opposer.

Si nous pouvons demander aujourd'hui à la classe ouvrière d'attendre, avant toute hausse générale des salaires, qu'une expérience de baisse des prix ait été tentée, cette même classe ouvrière sera en droit de nous dire demain qu'une nouvelle hausse des prix est la justification d'une nouvelle revision des salaires.

Mes chers collègues, je vous demande de ne pas chercher aujourd'hui à concilier des contraires.

Si nous sommes d'accord — et je pense que nous pouvons l'être — pour suivre la seule politique économique qui soit aujourd'hui permise à notre pays, ne craignons pas les conséquences mêmes de cette politique. Poursuivons l'expérience

de la baisse des prix, renonçons momentanément à toute hausse générale des salaires et, également, à une liberté économique qui n'a pas de sens actuel.

Mais, surtout, augmentons notre production, reconstituons notre outillage, reconstruisons nos régions sinistrées.

Mettons moins en cause les principes que les nécessités vitales.

Nous pourrons ainsi, je pense, nous mettre d'accord. Car notre objectif est le même: nous voulons que notre pays vive et il n'existe pas plusieurs moyens de le faire vivre.

Telle est, mesdames, messieurs, l'opinion du parti socialiste sur cette question.

L'unanimité des Français doit se faire autour du désir, exprimé hier par M. le ministre de l'économie nationale, de nous voir travailler d'un même cœur à réduire le déficit budgétaire, à augmenter la production et à relever la France. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, la discussion des interpellations d'ordre économique nous a valu de nombreux discours, je dirai même de très éloquents discours.

Si l'éloquence suffisait à tout régler, il n'y aurait plus dès maintenant de problème économique en France et la question du ravitaillement serait résolue.

Hélas! les choses sont infiniment plus complexes.

Nous avons entendu de savants docteurs ès sciences économiques, qui se sont penchés sur les problèmes de notre économie nationale, sur ceux du ravitaillement ou, comme on dit maintenant, de la répartition.

On a pu noter certaines différences à la fois dans les diagnostics et dans les traitements proposés par les différents « docteurs ».

Certains d'entre eux prétendent qu'une potion bien tassée de libéralisme économique guérira à coup sûr le malade.

M. Jacques Bruyneel. En tout cas, cela n'ira pas plus mal.

M. Jacques Duclos. D'autres pensent, au contraire, qu'un traitement de dirigisme à haute dose serait le seul moyen de tout remettre en ordre, de donner santé et vigueur au patient.

Les choses ne sont sans doute pas aussi simples et peut-être faut-il rappeler aux esprits trop absolus la simple leçon du bon sens.

A la vérité, il ne faut jamais cesser de le répéter, nos difficultés proviennent de la pénurie.

M. le ministre de l'économie nationale. Bien sûr!

M. Jacques Duclos. S'il n'y avait pas pénurie, la simple loi de l'offre et de la demande et la liberté commerciale pourraient donner d'excellents résultats. (*Très bien! très bien!*)

Mais il faut voir les choses telles qu'elles sont.

La pénurie, aggravée par le stockage, qui est terriblement dommageable à notre économie, oblige le Gouvernement à intervenir. Et aucun homme sérieux ne peut contester cette nécessité.

Mais ce serait aussi une erreur de croire que l'Etat peut, dans ses interventions, ne pas tenir compte des lois économiques qui sont la résultante du régime capitaliste dans lequel nous vivons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un vieux philosophe disait autrefois : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. »

On peut dire maintenant: « On ne commande aux lois économiques qu'en leur obéissant. »

C'est pourquoi nous pensons que la querelle entre le libéralisme et le dirigisme est une querelle abstraite, en dehors des problèmes de la vie.

Il s'agit moins de se disputer sur des mots en « isme » que de rechercher, à la lumière de l'expérience, les solutions les moins mauvaises, pour ne pas dire les meilleures. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Avant tout, il faut produire et donner au pays la preuve que plus on produit, plus les conditions de vie s'améliorent pour la population française.

Le Gouvernement a raison de déclarer la guerre au stockage. Il faut commercialiser rapidement les stocks constitués à des fins spéculatives.

Ici, je me permets d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire jouer un rôle plus important aux comités d'entreprise, en ce qui concerne aussi bien le dépistage des stocks que la poursuite de la campagne pour la baisse des prix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'ordonnance du 22 février 1945, modifiée par la loi du 16 mai 1946, précise que « le comité d'entreprise est obligatoirement consulté sur les questions intéressant la gestion et la marche générale de l'entreprise. »

De ce fait, le comité d'entreprise est à même d'être informé sur l'existence éventuelle de stocks.

Les pouvoirs publics, dans leur lutte contre le stockage, doivent donc s'appuyer sur les comités d'entreprises. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'économie nationale. Parfaitement.

M. Jacques Duclos. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème.

En effet, les dispositions légales prévoient que « le comité d'entreprise est obligatoirement informé des bénéfices réalisés par l'entreprise ».

Et lorsqu'il se trouve dans une entreprise appartenant à une société anonyme, ses droits sont encore plus larges. Dans ce cas, la direction de l'entreprise est tenue de communiquer au comité, avant leur présentation aux actionnaires, le compte des profits et pertes, le bilan annuel et le rapport des commissaires aux comptes.

En outre, le comité d'entreprise peut se faire assister d'un expert-comptable, pour procéder à l'examen des documents relatifs à la situation financière de l'entreprise.

Voilà ce que prévoit la loi.

C'est dire que les comités d'entreprises peuvent savoir comment sont établis les prix de revient. Et ils peuvent être d'un poids décisif dans la campagne pour la baisse des prix, qu'il faut poursuivre avec la vigueur la plus extrême. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes, en ce qui nous concerne, décidés à aider de toutes nos forces le Gouvernement dans la poursuite de cette campagne.

Le Gouvernement veut — il l'a dit clairement — poursuivre en effet la politique de baisse de prix.

Notre devoir est de l'aider.

Le devoir de l'Assemblée nationale, tout entière, est d'aider le Gouvernement dans cette œuvre de salut national. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On peut épiloguer sur les résultats de la dernière campagne de baisse amorcée le 1er janvier dernier.

Mais il faut retenir d'abord que cette campagne de baisse a porté un coup à la tendance à la hausse qui se manifestait. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est là un premier résultat.

Quant aux résultats positifs obtenus sur le plan de la baisse, il ne suffit pas d'examiner quelques articles seulement. Il faut voir l'ensemble.

Il est hors de doute que ces résultats ne nous satisfont pas, pas plus que vous. Nous devons cependant en tenir compte.

Nous ne devons surtout pas nous laisser décourager, mais, au contraire, à la lumière de l'expérience, poursuivre avec plus d'énergie encore la campagne pour la baisse des prix.

M. le ministre de l'économie nationale. Très bien!

M. Jacques Duclos. Cependant, et vous devez le savoir, monsieur le ministre, il y a des adversaires de la baisse des prix. Les uns le sont par égoïsme, d'autres par calcul politique. C'est pourquoi le Gouvernement ne pourra triompher qu'avec le concours du peuple, le concours des commissions d'assainissement des prix et le concours enthousiaste des comités d'entreprise. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'examen de la situation nous amène à considérer un certain nombre d'impératifs catégoriques de notre politique économique actuelle.

Il faut d'abord produire. Produire signifie, dans notre esprit, accroître non seulement le volume de la production, mais aussi la productivité...

M. Montel. Par la grève!

M. Jacques Duclos. ...et ce sont là deux choses qui se complètent.

Il faut que, à mesure que la production s'accroît, les conditions de vie des masses laborieuses s'améliorent dans toute la mesure possible. Il faut, pour donner à manger au pays, tenir compte des lois économiques et ne pas perdre de vue que, pour certains produits, l'application d'un prix national constitue une hérésie économique.

M. Joseph Denais. Très bien!

M. Jacques Duclos. En ce qui concerne la viande, je dois dire que les explications qui ont été données l'autre jour par M. le président du conseil m'ont paru frappées au coin du bon sens. Le groupe communiste les a pleinement approuvées.

Il faut, en outre, mes chers collègues, faire du minimum vital une réalité vivante et ne pas laisser subsister des salaires et des traitements inférieurs à ce minimum vital, expression qui dit bien ce qu'elle veut dire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Qu'est-ce que le minimum vital? Un taux de traitement et de salaire au-dessous duquel il est établi qu'on ne peut subsister. Je dis qu'il n'y a pas contradiction entre la campagne pour la baisse des prix que nous devons mener avec la plus grande vigueur et la campagne pour l'application pratique du minimum vital. Je dis qu'on peut parfaitement rendre effectif le minimum vital sans contrecarrer en quoi que ce soit la baisse des prix. Et tout cela peut être réalisé dans le cadre d'une politique tendant à assurer la sécurité monétaire.

A la dernière séance, en votant la résolution présentée par M. Abelin, nous avons donné au Gouvernement l'assurance que

nous étions décidés à l'aider dans son œuvre d'équilibre budgétaire. Nous avons donc pris des engagements, et ces engagements nous devrons les tenir demain.

Nous devons écarter de notre pays le péril de l'inflation. Nous devons assurer aux travailleurs le minimum vital.

Et maintenant, je peux présenter quelques observations qui devraient s'adresser plutôt à M. le ministre des finances; je regrette son absence.

Quand nous parlons de minimum vital, d'augmentation de la production, d'accroissement de la productivité, il faut veiller à ne pas pénaliser ceux qui acceptent volontiers de faire des heures supplémentaires. Or, les ouvriers qui font des heures supplémentaires payent, au titre de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires, des contributions qui les privent d'une part importante de leur rémunération. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

Voici, par exemple, un célibataire qui travaille quarante heures par semaine; à 40 francs de l'heure, cela lui fait 1.600 francs par semaine. S'il travaille quarante-huit heures, il gagne, en comptant ces quarante-huit heures au même taux de 40 francs, 1.920 francs par semaine. Mais, dans le premier cas, en tenant compte de l'abattement à la base de 60.000 francs et du fait que la fraction comprise entre 60.000 et 80.000 francs n'intervient que pour moitié, sans qu'il soit question de l'impôt général sur le revenu, cet ouvrier paye 40 francs 60 d'impôt cédulaire par semaine. Dans le second cas, c'est-à-dire s'il fait quarante-huit heures, on lui retient 91 francs 80. Ainsi, à une augmentation de salaire de 20 p. 100 correspond un accroissement des impôts de 125 p. 100.

Cette situation ne saurait se perpétuer. C'est pourquoi, lors de la discussion prochaine du budget, le groupe communiste insistera pour obtenir que le montant de l'abattement à la base soit égal à celui du minimum vital. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

Cela obligera le Gouvernement à fixer le minimum vital. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons le devoir de suivre le Gouvernement quand il est sur le bon chemin, mais nous avons aussi le droit de l'aiguillonner quelquefois. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Montel. Eventuellement par la grève!

M. Jacques Duclos. Dans ce cas précis, je suis sûr que l'Assemblée nationale voudra demander, lors de la discussion prochaine du budget, que le montant de l'abattement à la base soit égal à celui du minimum vital. Puisque, en effet, le minimum vital définit un traitement au-dessous duquel on ne peut pas vivre, il est normal que les salaires au plus égaux à ce chiffre ne soient pas frappés par l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires. C'est une simple question de bon sens et je suis persuadé que l'Assemblée nous suivra lorsque nous défendrons cette thèse.

M. Pierre André. Oui.

M. Jacques Duclos. Notre pays traverse, il est vrai, de grandes difficultés. Mais, et ceci n'est pas une consolation, nous ne sommes pas seuls. Les nouvelles qui nous parviennent de l'étranger nous indiquent que, dans les pays qui connaissent d'autres formes de gouvernement que le nôtre, les difficultés ne sont pas écartées de ce fait. Je dis ceci — pas tout à fait inutilement peut-être — pour répondre à ceux qui, soulignant les difficultés que nous rencontrons, semblent mettre en cause la structure du Gouvernement actuel avec je ne sais quelle nostalgie et quelles espérances.

M. Montel. La nostalgie de Moscou!

M. Jacques Duclos. Nous savons que certains sont, sans doute, disposés à utiliser nos difficultés à des fins politiques. C'est pourquoi la majorité gouvernementale doit se rassembler pour aider le Gouvernement à sortir le pays des difficultés qui sont la conséquence de la guerre et des destructions que nous avons subies.

Il y a aussi, sans doute, des égoïsmes qui font passer l'intérêt national après l'intérêt de classe; pour nous, ce qui doit compter seulement, c'est l'intérêt du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais en donnant notre confiance au Gouvernement, ce que nous lui demandons, c'est de ne jamais se laisser enfermer dans des formules.

On raconte souvent l'histoire de la poule qui ne sait pas sortir d'un cercle tracé à la craie. La poule a une excuse: c'est qu'elle n'a pas elle-même tracé le cercle. Ce qui est grave, c'est lorsqu'on trace soi-même le cercle et qu'on ne sait plus en sortir. (*Rires. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous demandons donc au Gouvernement de ne pas se laisser enfermer dans des formules et de ne jamais perdre de vue que, dans les circonstances difficiles que nous traversons, c'est moins aux déclarations qu'aux actes que le peuple juge la politique d'un gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Deshors.

M. Deshors. Mesdames, messieurs, il convient, pour que ce débat prenne tout son sens, de solliciter et, je veux le croire, de provoquer des décisions politiques qui tiennent compte des réalités du monde rural.

C'est pourquoi j'interviens brièvement au nom du groupe républicain d'action paysanne et sociale pour demander à M. le ministre de l'économie nationale quelles solutions le Gouvernement se propose d'apporter aux problèmes du blé, de la viande, du lait et du vin.

Mes questions seront précises. J'espère, monsieur le ministre, que les réponses qu'elles provoqueront ne le seront pas moins.

Pour le blé, la situation est sérieuse et même particulièrement grave. Vos réponses auront, de ce fait, une grande portée.

A quel prix le Gouvernement entend-il payer le blé pour la récolte 1947-1948? Etes-vous décidé à baser votre calcul du prix sur les dispositions de la loi de 1936 sur l'office national du blé?

A quel prix ont été réalisés les achats de blé à l'étranger négociés par M. le ministre de l'agriculture?

En ce qui concerne la viande, quelle ration pensez-vous allouer aux consommateurs? Dans quelles conditions seront faits désormais les achats prioritaires? Auront-ils pour objet de régulariser les prix ou de maintenir l'autarcie départementale?

Quelle quantité de viande le Gouvernement exporte-t-il? Est-il exact qu'un commerce clandestin d'exportation soit toléré?

M. le ministre de l'économie nationale. Non!

M. Deshors. Monsieur le ministre, je possède des renseignements qui me permettent de dire que ce commerce existe.

Je vous demanderai de prendre toutes les précautions utiles, en premier lieu pour qu'on surveille les frontières plutôt que l'intérieur du pays.

M. le ministre de l'économie nationale. La surveillance s'exerce essentiellement aux frontières. Tous nos moyens de contrôle y sont concentrés en ce moment.

M. Deshors. Quant au problème du lait, il est particulièrement grave. Je crois que l'économie dirigée a réalisé, sur cette denrée, sa plus belle expérience.

En 1914, un litre d'eau minérale valait 5 centimes et un litre de lait 20 centimes. En 1947, un litre d'eau minérale coûte 12 francs et un litre de lait 11 francs.

Comment les services ministériels ont-ils pu établir ces prix et sur quelles bases? Producteurs et commerçants attendent votre réponse.

Appliquerez-vous au prix du lait et à celui de ses sous-produits la baisse de 5 p. 100?

En ce qui concerne le vin, je désirerais savoir quelle quantité est exportée, quelle ration a été prévue pour les consommateurs, quelle sera la ration des producteurs pendant les quatre mois de grands travaux, quelles allocations sont faites aux organismes prioritaires, cantines et autres, ou, si vous préférez, quelle quantité de vin va au marché légal clandestin.

En ce qui concerne les fruits et les légumes, comment envisagez-vous d'appliquer vos taxes départementales? N'y a-t-il pas lieu de craindre le désordre dans les prix et la distribution?

M. le ministre de l'économie nationale. Je me suis déjà expliqué sur ce point.

M. Deshors. Je me permets d'espérer que M. le ministre de l'économie nationale nous donnera les réponses nettes et franches que souhaite l'opinion publique, et que les mesures envisagées apaiseront les légitimes revendications des producteurs et des consommateurs. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Signor. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Signor. Mesdames, messieurs, mon intervention dans ce débat a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur le conflit qui immobilise depuis quinze jours notre flottille de pêche dans les ports principaux de l'Atlantique, conflit douloureux, au cœur d'un hiver rigoureux, pour nos vaillantes populations côtières, conflit préjudiciable au ravitaillement du pays, à l'intérêt général, et à la solution rapide duquel il est nécessaire de s'attacher courageusement.

Que l'on ne s'y trompe pas: pour que les hommes de l'Océan se résolvent à déposer leur rôle dans les bureaux de l'inscription maritime, pour qu'ils se décident à rester à terre, il faut que de bien dures nécessités les y poussent.

Tous ceux qui connaissent la psychologie du marin me comprendront.

Les marins pêcheurs n'ont pas repris la mer, de Douarnenez à Saint-Jean-de-Luz, parce que les conditions de travail qui leur sont faites ne leur permettent plus, quelques catégories mises à part, de vivre et de faire vivre leur famille.

La situation est particulièrement pénible pour ceux qui pratiquent la pêche artisanale.

Les marins pêcheurs payent très cher tout ce qu'ils doivent acheter pour exercer leur profession, c'est ce qu'un de nos honorables collègues a récemment omis d'indiquer à cette tribune. En revanche, ils doivent céder leur poisson aux intermédiaires à des prix plus que me-

dérés et c'est cette disproportion, qui n'a cessé de croître au cours de ces récents mois, qui aboutit à la paralysie de nos ports de pêche.

J'ai eu l'occasion de citer quelques chiffres à la commission de la marine marchande et des pêches. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de les reprendre; ils sont puisés dans les documents qui me sont parvenus par dizaines, de syndicats de coopératives, de maisons de commerce de tout le littoral. Leur concordance est la meilleure garantie de leur véracité.

Un chalut de chanvre de 20 mètres qui valait 2.000 francs en 1939, était vendu, en octobre 1946, 29.000 francs. Actuellement, il coûte 33.000 francs.

Un filet à maquereaux, qui valait tout monté 65 francs en 1939, coûtait déjà 1.500 francs en 1945 et dépasse largement 2.000 francs à l'heure actuelle.

Un pantalon ciré, de 32 francs 20 en 1939, est monté à 575 francs en octobre 1946.

Une coque nue de bateau de 9 mètres de long sur 3 mètres de large, payée 9.000 francs en 1939, coûte actuellement 180.000 francs. Un bateau tout équipé et prêt à prendre la mer, qui valait de 500.000 à 600.000 francs en 1939, vaut à l'heure actuelle de 10 à 12 millions.

De plus en plus, d'ailleurs, la flottille de pêche échappe aux professionnels de la pêche pour devenir la proie des trafiquants du marché noir.

Je pourrais fournir aussi de nombreux exemples montrant que la hausse des prix sur les fournitures marines n'a connu aucune limite, ce qui donne la mesure de certains appétits.

A ceci est venue s'ajouter la brusque augmentation du prix des carburants, dont les marins pêcheurs sont de grands consommateurs.

Le litre d'essence, qui coûtait 2 fr. 94 en 1945, s'est trouvé porté à 7 fr. 10 en 1946, puis à 7 fr. 37. Le gas-oil est passé de 2 fr. 15 à 6 fr. 02 et, à l'heure actuelle, il est encore plus cher.

Les marins pouvaient obtenir de l'essence à tarif réduit grâce à une caisse de péréquation. Celle-ci était alimentée par une taxe de 5 p. 100 perçue par les mareyeurs et qui venait s'ajouter au prix de vente du poisson.

Les sommes ainsi perçues devaient être versées aux bureaux de l'inscription maritime.

Théoriquement, cette taxe était largement suffisante pour remplir la caisse de péréquation. Mais, au cours des réunions qui eurent lieu au comité central des pêches maritimes et au ministère de l'économie nationale, le 2 juillet, on apprit que les services chargés de la perception de la taxe de 5 p. 100 chez les mareyeurs ne pouvaient s'acquitter de leur tâche et que, par conséquent, dans de nombreux cas, ces sommes étaient restées dans les coffres-forts de ces derniers. Résultat: la caisse de péréquation se trouvait, paraît-il, en déficit de 68 millions.

Des instructions devraient être données aux administrateurs de l'inscription maritime pour que les sommes indûment retenues par certains mareyeurs soient récupérées et mises à la disposition des comités locaux de pêche.

Que tous les administrateurs agissent comme celui du quartier de Guilvinec qui a fait rembourser une somme de 328.000 francs par un mareyeur de Penmarch !

Au moins, devant la cherté croissante de tout ce qu'ils achètent, les marins pêcheurs ont-ils obtenu des compensations correspondantes dans la vente de leurs produits ?

Force m'est ici de répondre par la négative. Je dois souligner avec vigueur, convaincu d'ailleurs qu'il sera difficile de m'apporter un démenti, que les marins-pêcheurs ont fait preuve, durant ces dernières années, d'une modération exemplaire.

Comme tant d'autres, ils auraient pu mettre à profit les difficultés du ravitaillement pour imposer des prix de vente de plus en plus élevés de leur poisson. Ils ne l'ont pas fait, parce que dans nos ports de pêche, on a un sens aigu de la solidarité, parce que les marins-pêcheurs savaient que des prix élevés auraient eu comme contrepartie une misère accrue dans les foyers ouvriers, parce qu'ils voulaient apporter, par leur propre sacrifice, leur contribution au relèvement du pays.

C'est ce magnifique état d'esprit qui explique en grande partie que les prix des poissons de large consommation n'aient subi au débarquement que des majorations équivalant sensiblement à celles des salaires.

C'est ainsi que le pays apprendra avec étonnement que le kilogramme de maquereaux a été taxé 18 francs au débarquement, et le kilogramme de sardines 29 francs 50.

Mais d'autres prix sont encore plus significatifs. Un lieu, payé aux pêcheurs 10 francs en 1939, ne lui est payé que 19 francs en 1946. Les aiguillettes, payées 8 francs en 1939, ne sont payées que 13 francs en 1946; les crabes tourteaux: 5 francs en 1939 et 14 francs en 1946.

Ainsi, alors que les coefficients de hausse pour les engins de pêche peuvent atteindre et même dépasser 20, sans jamais descendre au dessous de 10, les coefficients de majoration du prix de certains poissons, payés aux pêcheurs, n'arrivent même pas à 2.

On comprendra aisément que devant l'aggravation constante de cette situation, les marins pêcheurs et toute la population côtière vivant du travail du poisson soient remplis d'inquiétude, d'une inquiétude à laquelle se mêle l'indignation légitime d'une bonne foi, qu'à tort ou à raison, ils estiment généralement avoir été surprise.

Nos marins pêcheurs tiennent aujourd'hui ce raisonnement: Nous avons été modérés volontairement dans nos revendications. Nous avons volontairement consenti des sacrifices pour le salut du pays et voici que nous sommes réduits à la misère. Cela doit cesser.

Voilà ce qu'ils proclament. Voilà ce qu'ils ont voulu exprimer en déposant, le cœur ulcéré, leurs rôles à l'inscription maritime.

Ils savent que ce qui est vrai ailleurs l'est aussi pour la pêche.

Ils savent que ce ne sont pas ceux qui fournissent le dur et périlleux effort de production qui en tirent toujours le bénéfice dans l'immédiat.

Ce poisson vendu à si bon marché par les pêcheurs, combien donc les consommateurs le payent-ils ?

Je ne citerai qu'un seul poisson, le merlu. Acheté aux pêcheurs 37 francs le kilogramme, il est revendu 60 francs à trente kilomètres du port, 150 francs à Paris, 300 francs à Marseille, 400 francs à Cannes.

Un autre exemple: pourquoi l'encornet, acheté 4 francs aux marins par les usines de conserves, revient-il à 50 francs la boîte d'une livre quand il est livré aux consommateurs ?

La réalité, c'est que s'interposent entre ces derniers et les pêcheurs une série d'intermédiaires qui empochent le plus clair des bénéfices ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Leur nombre, d'ailleurs, n'a cessé de proliférer.

Sait-on que pour la seule ville de Paris on compte 3.000 poissonniers de plus qu'en 1939 ?

Dans tous nos ports de pêche, on observe un phénomène identique.

Loin de moi la pensée de confondre dans la même réprobation tous ces intermédiaires. Il en est de petits qui travaillent honnêtement, mais il en est aussi de plus gros et de plus voraces qui édifient rapidement des fortunes scandaleuses sur la misère des marins pêcheurs.

Les marins pêcheurs sont fatigués de tout cela. Ils prétendent, et ils ont raison, que l'on peut diminuer le prix des engins de pêche par un contrôle sévère des prix à la production et une réduction des marges bénéficiaires des marchands d'articles de pêche. Ils prétendent, et ils ont raison, que l'on peut revaloriser le prix du poisson au débarquement sans modifier le prix à la consommation.

Le moyen, ils l'ont donné au cours de leurs réunions professionnelles: fixer un prix minimum au débarquement, laisser le pêcheur débattre librement les prix avec les mareyeurs de son choix ou directement avec les consommateurs.

Les marins pêcheurs s'orientent d'ailleurs de plus en plus vers l'organisation coopérative pour l'écoulement du poisson.

M. le ministre de l'économie nationale. Très bien !

M. Signor. C'est la bonne voie et nous ne saurions trop les y encourager.

Enfin, il est indispensable, à notre avis, de revoir tout le système de la répartition du poisson qui semble être le champ de manœuvre de la spéculation et de la fraude.

J'en arrive à ma conclusion.

Pendant des mois et des mois, les marins pêcheurs ont montré une patience exemplaire; ils ont été des modèles de modération. Mais cette patience a des limites et grande serait l'erreur qui consisterait à penser qu'était résignation ce qui n'était que l'expression d'un patriotisme éclairé, la marque d'un noble esprit de solidarité. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Ce serait mal connaître ces ardentes populations de Bretagne, de Vendée et de Gascogne. Elles savent que leurs revendications sont justes, raisonnables, que de leur satisfaction rapide dépend non seulement l'existence de milliers d'humbles foyers mais l'avenir même de la pêche maritime en France.

Puisse cette intervention n'avoir pas été inutile et aider le Gouvernement dans sa tâche ardue et compliquée. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Schmidt.

M. Robert Schmidt. Mesdames, messieurs, je m'excuse de revenir — quoique très brièvement — sur un problème qui a déjà été soulevé par notre collègue M. Bruyneel, lequel, à la suite de la parution de l'arrêté fixant un double secteur de l'essence, a déposé une demande d'interpellation sur ce sujet.

Il aurait été souhaitable que cela soit discuté spécialement par l'Assemblée et je regrette, pour ma part, que cette discussion vienne dans l'ensemble des questions économiques et du ravitaillement, si bien que nous passons de la viande à l'essence ou à des problèmes d'ordre très général, sans aucune méthode de travail.

Je voudrais, à mon tour, apporter quelques informations sur le problème des carburants, mais auparavant, vous montrer la situation tragique dans laquelle se débat l'industrie automobile.

Est-il besoin de rappeler qu'avant cette guerre, l'industrie de l'automobile était, de loin, l'industrie la plus importante de notre pays surtout si l'on tient compte de toutes les activités annexes: construction, garage, réparations, entretien, fabrication et vente de pièces détachées et accessoires, distribution des carburants, etc. Ainsi l'automobile tenait, dans l'économie française, une place de choix. Où est-elle aujourd'hui ?

Certes, elle représente encore une part importante de notre activité, mais elle est très loin de donner ce qu'elle devrait et son coefficient de production est de 0,74 par rapport à 1938, alors que le plan Monnet prévoit un coefficient de 1,10.

On entend dire de tous côtés — et sans doute y a-t-il là une part de vérité — que l'administration, obligée de faire face à d'énormes déficits de la Société nationale des chemins de fer français, cherche à récupérer sur la route ce qui lui manque et qu'ainsi beaucoup de choses s'expliqueraient. Je n'ai nullement l'intention de faire ici le procès des chemins de fer, bien au contraire, car ils ont rendu au pays d'énormes services et nul ne songe à contester qu'ils répondent à un besoin impérieux. Mais l'existence du chemin de fer doit-elle impliquer la disparition de la route ? On le croirait à voir certaines dispositions qui paraissent faites pour étrangler les transports routiers.

M. le ministre de l'économie nationale. Il doit y avoir coordination et division du travail entre le chemin de fer et la route.

M. Robert Schmidt. La menace d'impôt à la puissance pour tous les véhicules automobiles est-elle définitivement écartée ? Je voudrais en avoir l'assurance, car déjà l'Algérie voit sa circulation routière frappée de taxes importantes.

Au cours de sa dernière session, l'assemblée financière de l'Algérie a adopté un ensemble de nouvelles taxes sur l'automobile, taxes calculées de la manière suivante:

Pour les voitures particulières, 2.500 francs par an pour une puissance inférieure à 10 CV; 5.000 francs par an pour une puissance de 10 à 15 CV; 7.500 francs pour une puissance de 15 à 20 CV, et 15.000 francs pour une puissance au delà de 20 CV.

Pour les autocars, la taxe est de 5.000 francs par place, y compris les places debout.

Pour les camions, enfin: pour un véhicule d'un tonnage inférieur à 5 tonnes, la taxe est calculée à 7.500 francs par tonne de charge utile; pour les véhicules de plus de 5 tonnes, elle sera calculée à raison de 30.000 francs par tonne pour les cinq premières et 10.000 francs pour les suivantes.

Cette taxation, dont le caractère exorbitant frappe à première lecture, a été instituée, nous dit l'exposé des motifs, en contrepartie d'une augmentation de 150 millions de francs prévue au budget pour une couverture du déficit du chemin de fer algérien. Voici un cas précis où l'on fait payer par la route un déficit des chemins de fer. Vous comprendrez qu'on puisse se demander si certaines mesures prises n'ont pas le même objet.

On aurait pu penser que l'intensification des transports par route, dans tous les pays modernes, ainsi que l'insuffisance de notre parc de camions au cours de la dernière guerre auraient incité les milieux gouvernementaux à reconsidérer la question rail-route. Les mesures qui viennent d'intervenir en Algérie montrent que l'on semble s'en tenir aux errements qui ont si gravement contribué à affaiblir notre potentiel économique et utilitaire avant 1939.

Il se pose donc un problème d'organisation des transports, dans lequel rail et route doivent trouver leur place nettement définie, en fonction seulement de l'intérêt général, le prix de revient devant être le seul élément qui déterminera le transport le meilleur dans un cas déterminé. Ce n'est donc plus une concurrence entre différents moyens de transports qui doit jouer, mais une collaboration loyale, l'Etat devant se contenter d'arbitrer les conflits possibles et de diriger de haut cette organisation.

Mais le développement de l'automobile est lié à la production de nos usines de construction de véhicules utilitaires et de voitures particulières. Reconnaissons qu'un effort a été réalisé depuis la libération dans ce domaine; mais cet effort est-il suffisant ?

Là encore on pourrait comparer utilement le total des attributions de monnaie-matière à la S. N. C. F. d'une part, et à l'ensemble de l'industrie automobile, d'autre part. Il est navrant de constater que cette industrie, nationale entre toutes, pourrait retrouver une activité dont bénéficierait grandement l'économie du pays si les contingents de matières premières qui lui sont attribués pouvaient être augmentés.

M. le ministre de l'économie nationale. Malheureusement, ce n'est pas possible.

M. Robert Schmidt. Il est évident que les chemins de fer ont eu à faire face à des besoins considérables et qu'ils l'ont fait au mieux de l'intérêt général.

Je sais aussi quels sont les soucis de M. le ministre des travaux publics et des transports, qui n'arrive plus à s'approvisionner en rails, ce qui peut être une cause d'accidents et de paralysie de notre réseau ferroviaire. Ne pourrait-on lui suggérer de reviser la répartition des matières ? Certains ateliers de reconstruction ou de réparations qui travaillent pour le compte de la S. N. C. F ont, en effet, à l'heure actuelle, des bons monnaie-matière pour plusieurs mois et même plusieurs années d'avance. Une plus saine répartition permettrait de trouver la matière nécessaire pour alimenter la fabrication automobile en véhicules et en pièces de rechange.

M. Henri Bouret. Très bien !

M. Robert Schmidt. Je me permettrai de citer un simple exemple. Des commandes de wagons ont été passées par la S. N. C. F. et, certes, on ne peut que l'approuver. Mais, alors que les livraisons de ces commandes doivent se répartir sur une assez longue période, la totalité des matières nécessaires a été attribuée immédiatement et prive d'autres industries qui ne demandent qu'à travailler. C'est ainsi que, pour la totalité de ces wagons, les ressorts sont commandés et sur le point d'être livrés et qu'ils devront attendre des mois avant d'être utilisés. Pendant ce temps, il est impossible de fabriquer des ressorts de camions et si un véhicule se trouve en panne de ce fait, il est totalement immobilisé alors qu'il pourrait concourir utilement à l'économie générale du pays.

Il y a aussi l'exportation de nos voitures qui prive les usagers, qui sont loin d'être tous des touristes, comme on aurait trop tendance à l'affirmer dans certains milieux. Mais je ne m'attarderai pas à cet aspect de la question, car je ne puis être juge de la nécessité de ces exportations.

Vraisemblablement, cela pourrait être résolu sans diminuer nos exportations, par un accroissement de notre production qui pourrait être réservé aux besoins strictement utilitaires: médecins, industriels, représentants de commerce, etc., ayant un besoin urgent de s'équiper en voitures neuves.

Dois-je, en passant, signaler une fois de plus la situation des pneumatiques dont la pénurie paralyse dangereusement une grande partie de notre parc automobile ?

Avant même de se préoccuper de fabriquer du matériel neuf, le premier souci des pouvoirs publics devrait être de permettre au matériel existant de circuler dans des conditions normales et par conséquent de l'équiper.

Chacun sait que notre production de caoutchouc est satisfaisante et nos exportations ne suffisent pas à expliquer une situation aussi grave. Il y a là une déficience très grave des services de répartition, qui ne doit pas nous échapper.

Qu'une part importante de notre production puisse passer, aussi facilement que maintenant, au marché noir, cela est absolument inadmissible. Vivant en économie étroitement dirigée, l'Etat connaît, d'une manière précise, les quantités de matières premières livrées à nos usines, ainsi que la part réservée à l'exportation. Le reste de la fabrication étant contingenté, il devrait être facile de ne rien laisser passer en dehors du circuit normal.

Quant à la répartition même des pneumatiques, un tel contrôle devrait permettre d'en remettre davantage à la distribution régulière et il ne resterait plus qu'à reviser le système de répartition pour ne tenir compte, dans cette distribution, que des besoins réels de notre économie. Là, encore, il conviendrait de prendre des mesures sévères contre les trafiquants qui ne sont, le plus souvent, que des receleurs de marchandises volées.

Quand on passe en revue l'ensemble des problèmes de l'automobile, une question vient immédiatement à l'esprit. Alors que nos disponibilités en gasoil sont nettement plus larges que celles en essence, pourquoi ne construit-on pas davantage de camions Diesel ? La réponse n'est-elle pas qu'un article essentiel manque, les pompes à injection ?

Alors, je demande au Gouvernement comment il se fait que, sur deux usines spécialisées dans cette fabrication, seule une usine nationalisée, parce qu'elle était société allemande, est régulièrement approvisionnée en matières premières. Si l'autre usine, privée, celle-là, tourne au ralenti bien qu'elle soit équipée pour travailler, l'usine nationalisée ne produit pas, malgré ses approvisionnements, parce que son organisation est défectueuse.

Sans doute fallait-il, là comme ailleurs, épurer les véritables collaborateurs de l'Allemagne; mais, en allant trop loin dans ce sens, on a privé cette usine des cadres de spécialistes nécessaires à une fabrication aussi délicate. Le résultat est que les livraisons effectuées à l'étranger pour conserver l'ancienne clientèle de cette firme ont été retournées comme défectueuses. N'y aurait-il pas intérêt à ce que l'Etat se débarrasse d'une telle gestion et revende de telles entreprises à des affaires privées dont les techniciens assureront la marche au mieux de l'intérêt général et sans que l'Etat ait à faire face à de perpétuels déficits ?

Je n'ai fait, vous le voyez, qu'effleurer chacun des points qui préoccupent les pro-

fessionnels et les usagers de l'automobile, espérant que cette seule énumération attirera suffisamment l'attention des ministères intéressés pour que des solutions satisfaisantes soient recherchées.

Reste maintenant le problème rendu le plus actuel par l'arrêté du gouvernement précédent, en date du 16 janvier.

Je ne reviendrai pas sur un certain nombre de points excellemment développés par notre collègue M. Bruyneel. D'ailleurs, ce problème du double secteur dont nous discutons n'est-il pas dépassé et ne semble-t-il pas que le Gouvernement se soit décidé à maintenir le *statu quo* ?

Même si cela est exact, je n'hésite pas à dire que le problème reste entier, car maintenir le prix de l'essence à 19 ou 20 francs le litre, pour le secteur prioritaire, c'est vouloir ruiner toute une part de notre industrie et, consciemment ou non, faire disparaître l'industrie du transport public routier. C'est, en tout cas, paralyser dangereusement l'effort actuel de baisse, car on sait combien les transports ont d'incidence sur nos prix de revient.

Lorsqu'après la hausse de l'essence à 20 francs, l'Assemblée précédente a unanimement demandé au Gouvernement de reviser sa politique sur ce point, votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'économie nationale, a pris devant nous l'engagement de rechercher avec ses services le moyen de faire bénéficier d'un prix détaxé certaines catégories de prioritaires. Nous attendions donc avec confiance la décision du Gouvernement, et c'est alors que nous avons eu cet arrêté du 16 janvier par lequel vous annonciez la création d'un double secteur, les prioritaires bénéficiant d'une baisse de vingt sous, le secteur libre étant fixé à 49 francs.

Personne, dans les services compétents, ne s'est demandé à quoi correspondait ce prix qui faisait plus qu'officialiser le tarif du marché noir.

En même temps, des commentaires officieux laissaient entendre que les attributions actuelles seraient réduites, pour permettre d'alimenter le secteur libre, ce qui fait que les usagers auraient eu de l'essence à un prix moyen de 30 à 35 francs avec, comme incidence inévitable, une hausse des prix de transports.

On comprend que de telles mesures aient soulevé dans le pays un profond mécontentement qui a été jusqu'à la menace de grève si ces mesures étaient mises en application. M. le ministre de l'économie nationale voudra sans doute nous dire où en est cette question angoissante pour beaucoup, mais je sais qu'il ne croit pas possible un retour à la liberté.

Sans doute a-t-il raison de ne pas vouloir laisser sortir de devises supplémentaires, alors que nous devons, au contraire, chercher à équilibrer notre balance commerciale, en n'important que le strict minimum indispensable à la vie du pays. Mais il conviendra avec moi qu'il serait bon, pour notre économie nationale, que l'automobile reprenne sa place d'avant-guerre, c'est-à-dire la première.

La liberté de la vente de l'essence à un prix raisonnable est la première condition à réaliser dans ce but. Je vous demande donc, monsieur le ministre, s'il ne serait pas possible de réduire momentanément les importations de véhicules américains qui, vous le savez, sont de gros consommateurs d'essence, pour vous permettre d'importer la quantité de carburant nécessaire à la marge de sécurité que demanderait évidemment le retour à la liberté.

M. le ministre de l'économie nationale. Voulez-vous me permettre de vous interrompre pour vous répondre sur ce point ?

M. Robert Schmidt. Volontiers.

M. le ministre de l'économie nationale. Je voudrais préciser, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, qu'il n'y a pas actuellement d'importation de voitures américaines, sinon en raison de l'exécution d'anciens contrats qui arrivent à terme.

L'état actuel de notre pays ne permet évidemment pas de procéder à des importations de voitures étrangères. Notre politique consiste, au contraire, à exporter des véhicules français.

Je suis obligé de dire, avec la gravité nécessaire, qu'il est complètement impossible, dans la situation actuelle de notre pays, d'envisager une augmentation quelconque des importations d'essence de l'étranger. La balance française des comptes est actuellement déficitaire. En supposant que nos exportations soient le double de celles de l'année dernière, elle accuserait encore, cette année-ci, un déficit de 500 à 600 millions de dollars.

Même en tenant compte du prêt que nous attendons de la Banque des règlements internationaux, il risque de subsister un déficit qui nécessiterait un prélèvement sur l'encaisse-or de la Banque de France.

Dans ces conditions, nous sommes obligés de pousser au développement des exportations et la production automobile française doit aller d'abord à l'exportation, parce que c'est un moyen, actuellement, de nous procurer des devises et de conquérir pour notre industrie des débouchés stables qui, par la suite, assureront son développement.

Ainsi, dans la situation actuelle, c'est une part minime de notre production qui doit revenir à la consommation française et il nous est impossible d'augmenter les importations d'essence dans notre pays.

Cherchons à voir clairement comment se pose le problème.

Ou bien nous établissons, comme il avait été envisagé par le précédent gouvernement, le double secteur, avec un secteur libre.

Ou bien, en raison des difficultés réelles de cette solution, nous maintenons un régime analogue au régime actuel, en l'améliorant. Mais alors, il n'y a pas de secteur libre.

La liberté de vente de l'essence, dans l'état actuel de nos importations, n'est possible que sous la forme du double secteur. Autrement, on se trouverait devant une demande tellement abondante qu'inévitablement il se passerait pour l'essence ce qui s'est passé pour d'autres produits rendus à la liberté totale : on a été obligé de revenir à un rationnement plus pénible que le précédent.

A l'heure actuelle, l'essence est répartie par grandes catégories et distribuée par différents organismes prioritaires.

15 à 20 p. 100 des quantités ainsi allouées passent au marché noir. Certains pêcheurs, certains agriculteurs, certains transporteurs reçoivent des attributions excessives de carburant ; ne les consommant pas entièrement, ils transfèrent le surplus à des usagers qui n'y ont pas droit, en particulier à des propriétaires de véhicules de tourisme. Ceux-ci, ces temps derniers, se sont introduits dans la circulation à un rythme excessif, eu égard aux possibilités actuelles de l'industrie et du commerce français.

Pour remédier à cette situation, il faudrait une meilleure répartition assurée entièrement par l'Etat.

M. Guy Petit. Il en a été chargé.

M. Chamant. Le marché noir de l'essence a sa source dans les ministères!

M. le ministre de l'économie nationale. Le marché noir de l'essence a son origine dans le fait que la répartition faite par les organisations professionnelles et les chambres syndicales ne peut pas être surveillée par l'Etat dans ses détails. Il s'ensuit que certaines attributions sont faites dans des conditions tout à fait injustes.

M. Edouard Bonnefous. Et les ministères ?

M. le ministre de l'économie nationale. L'essence attribuée aux ministères ne représente pas 1 p. 100 de l'ensemble de la consommation.

Il conviendrait, mon cher collègue, avant de lancer des accusations, de consulter les statistiques et d'y vérifier le pourcentage des quantités d'essence attribuées aux différentes catégories de bénéficiaires par rapport à la consommation totale. (*Applaudissements à gauche.*)

J'étudie, à l'heure actuelle, une première mesure qui permettrait de déceler la fraude, mesure inspirée de l'exemple donné par les Américains au moment de la libération, et qui consisterait à teinter d'une certaine couleur l'essence attribuée aux utilisateurs prioritaires ; des sanctions immédiates pourraient être prises lorsque cette essence serait découverte dans des automobiles de tourisme.

Mais cette mesure se heurterait à une difficulté...

M. Guy Petit. Il faudra un agent par automobile!

M. le ministre de l'économie nationale. Non. Le contrôle exercé par la police américaine a été très efficace. Ce n'est pas là que réside la difficulté, mais dans le nombre limité des pompes existant sur le territoire français. C'est à cette difficulté technique que nous nous heurtons aujourd'hui, car il faudrait évidemment deux pompes différentes pour distribuer deux essences de couleur différente, condition qui n'est pas réalisée en certains endroits.

Toutefois, la question est actuellement à l'étude dans les services techniques. Je ne puis dire encore si le Gouvernement retiendra ou abandonnera ce projet. En tout cas, nous prendrons toutes mesures utiles pour réduire les allocations abusives d'essence.

Une fois ces réductions opérées, nous envisagerons l'adoption de tel procédé qui permettra de résoudre au mieux le problème, qu'il s'agisse du secteur libre précédemment envisagé ou de toute autre mesure qui apparaîtra efficace.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il ne faut pas, pour l'instant, et dans l'état de nos importations, songer à une liberté totale de la vente de l'essence, parce qu'elle aboutirait à une demande supplémentaire à laquelle nous ne serions pas en état de faire face.

C'est là, malheureusement, une certitude.

Il faut, ou bien renforcer la réglementation, ou bien adopter le système du double secteur qui, lui, correspondrait à une réalité, puisque le prix du secteur libre serait exactement celui du marché noir, celui auquel actuellement les usagers parviennent à se procurer de l'essence et qui réalise un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Ou l'on institue un secteur libre avec ce prix-là, ou l'on ne peut rien faire de semblable. Si nous adoptions un prix faible, en effet, nous susciterions automatiquement des demandes plus grandes, sans avoir la quantité d'essence suffisante pour y faire face.

M. Robert Schmidt. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos explications. Mais je continue à penser que la liberté du commerce de l'essence reste possible et, à cet égard, je me permets de vous soumettre quelques chiffres facilement contrôlables.

Ils portent sur la comparaison des quantités de véhicules en circulation en 1938 et en 1946, ainsi que sur la moyenne de consommation mensuelle par véhicule.

En 1938, la circulation était de 1.817.641 voitures et 451.344 camions, soit un total de 2.268.985 véhicules. Il faut déduire de ce chiffre environ 15.000 véhicules ne consommant pas d'essence. Il reste environ 2.254.000 véhicules à essence.

Pour la même année 1938, la consommation moyenne mensuelle était de 273.000 mètres cubes.

Or, au 1er août 1946, le nombre des voitures automobiles en circulation était de 1.576.208. Il faut en déduire environ 100.000 gazogènes, 30.000 véhicules fonctionnant au gaz comprimé et 7.000 à l'électricité, soit 137.000 véhicules n'utilisant pas l'essence. Il reste un total d'environ 1.439.000 véhicules consommant de l'essence, pour un contingent moyen mensuel d'essence de 170.000 mètres cubes.

La moyenne, par véhicule, est donc de 120 litres par mois en 1946, chiffre exactement identique à celui de 1938.

Vous nous avez parlé tout à l'heure de demandes supplémentaires au cas où nous reviendrions à la liberté de la vente de l'essence. Il faut cependant signaler qu'en décembre dernier, par exemple, sur un chiffre total de 170.000 mètres cubes mis à la disposition des automobilistes, des bons représentant 21.000 mètres cubes n'ont pas été présentés par les bénéficiaires.

Cela prouve que, dans certains milieux, on touche trop de bons.

Il est certain qu'il y a lieu de reviser les attributions. Mais tous les bons distribués en excès ne passent pas automatiquement, comme on aurait trop tendance à le croire, au marché noir. Le marché, sans être à proprement parler saturé, est à peu près approvisionné normalement à l'heure actuelle. La marge dont j'ai parlé devrait vous rassurer et vous inciter à envisager un retour à la liberté, que tous les Français attendent avec une impatience justifiée.

Je connais vos craintes d'un échec, qu'un précédent fâcheux ne fait que renforcer.

Mais, monsieur le ministre, en continuant dans la voie où nous sommes engagés, je crains que nous ne sortions jamais des dilemmes qui se posent à nous et que nous restions encore longtemps étranglés par ce dirigisme outrancier dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne facilite pas notre redressement.

Nous savons tous que trop de choses nous manquent encore pour que nous puissions nous libérer de toutes les réglementations présentes.

Mais, monsieur le ministre, je crois qu'il faut parfois montrer un peu d'audace; la seule esquisse d'un retour à la liberté contribuerait à créer ce climat de confiance que nous voudrions faire naître.

Je vous demande de bien vouloir, à nouveau, vous pencher sur ce problème et essayer de le résoudre dans le sens que je vous indique.

Mais, si le retour pur et simple à la liberté du commerce des carburants vous effraie, alors — mais alors seulement — envisagez l'application du système du double secteur, sans toutefois accepter les prix primitivement admis.

N'hésitez pas à faire baisser, dans ce cas, le prix du secteur prioritaire, ce qui ne peut que contribuer au succès de l'offensive de baisse générale, et d'une manière très sérieuse.

Mais comme nous ne voulons pas priver le Trésor des ressources nécessaires, calculez le prix du secteur libre en conséquence.

Il semble, d'après des études faites par des techniciens, que les prix de 15 et 30 francs pourraient être retenus; je crois pouvoir dire qu'ils seraient acceptés par tout le monde.

Bien entendu, ce système du double secteur — sur lequel je fais les plus expresses réserves — ne saurait être considéré autrement que comme un acheminement progressif vers la liberté, que nous avons le devoir de rétablir au plus vite.

Au moment où le Gouvernement cherche à réduire le nombre des fonctionnaires, il n'est sans doute pas inutile de savoir que la suppression des services de distribution des carburants libérerait immédiatement 5.000 agents environ.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre, quels sont les prix de vente de l'essence pratiqués par nos différents fournisseurs étrangers ?

Enfin — et j'en aurai terminé de ce rapide tour d'horizon — j'attire votre attention sur les modalités d'application des nouvelles prescriptions de la décision D. 31 concernant la distribution de l'essence, décision qui est inapplicable et qui doit être amendée largement.

On ne peut pas, en effet, faire du pompiste, en plus d'un distributeur de carburants et d'un collecteur d'impôts, un véritable gendarme.

Il faut, bien entendu, lutter contre le trafic des bons; mais il est anormal de rendre responsable le négociant qui a honoré des faux bons. Si l'on s'engage dans cette voie, il n'y a aucune raison pour ne pas rendre le boulanger, l'épicier et le buraliste responsables des faux tickets de pain, de fromage, de confiture ou de tabac qu'ils auront pu honorer de bonne foi.

Je vous demande, monsieur le ministre, de vous pencher sur les problèmes que je viens d'énumérer rapidement.

Certains d'entre eux sont davantage du ressort d'autres ministères; mais vous avez la lourde charge de l'ensemble de notre économie. C'est à vous qu'il incombe de coordonner les efforts déployés en vue d'un véritable redressement d'une industrie qui doit pouvoir retrouver rapidement son importance traditionnelle. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance pendant quelques instants ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

Rejet.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

La commission a conclu au rejet de la demande en autorisation de poursuites.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur les conclusions de la commission.

(*L'Assemblée, consultée, adopte les conclusions de la commission.*)

— 8 —

DEPENSES ADMINISTRATIVES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Adoption, après demande de discussion d'urgence, d'un projet de résolution et d'une proposition de loi.

M. le président. En vertu de l'article 61 du règlement, la commission de comptabilité a demandé la discussion d'urgence de son rapport concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de l'Assemblée nationale pour les trois premiers mois de l'exercice 1947.

Il n'y a pas d'opposition à la discussion d'urgence ?...

La discussion d'urgence est ordonnée.

La commission de comptabilité présente deux conclusions :

1° Un projet de résolution;

2° Une proposition de loi concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de l'Assemblée nationale pour le premier trimestre de l'exercice 1947.

Je mets d'abord en délibération le projet de résolution.

Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?..

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion du projet de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion du projet de résolution.*)

M. le président. Je donne lecture du projet de résolution :

« Le budget de l'Assemblée nationale, pour les trois premiers mois de l'exercice 1947, est augmenté d'une somme de 28 millions 250.000 francs qui sera portée en supplément aux articles correspondants de la dotation. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le projet de résolution.

(*Le projet de résolution, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. L'Assemblée ayant statué sur le projet de résolution, je mets en délibération la proposition de loi.

Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. « *Article unique.* — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1947 (1er trimestre), en addition aux crédits accordés par la loi de finances du 23 décembre 1946, un crédit de 28 millions 250.000 francs qui sera inscrit au chapitre 24 du budget du ministère des finances : « Dépenses administratives de l'Assemblée nationale ».

« Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1947. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de loi.

(*L'article unique de la proposition de loi, mis aux voix, est adopté.*)

(*La proposition de loi est adoptée à dix-huit heures.*)

— 9 —

POLITIQUE ECONOMIQUE, COMMERCE ET RAVITAILLEMENT

Reprise de la discussion d'interpellations.

M. le président. Nous reprenons la discussion des interpellations relatives à la politique économique, au commerce et au ravitaillement.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Chastellain.

M. Chastellain. Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec attention les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune et qui, en développant leurs interpellations, n'ont pas ménagé leurs critiques à M. le ministre de l'économie nationale.

Pendant que ces orateurs définissaient les grandes règles d'une politique dont l'efficacité des résultats escomptés contrastait singulièrement avec ceux de l'expérience en cours, il me revenait en mémoire l'embarras dans lequel s'est trouvé M. le président du conseil, lors de la formation du Gouvernement, pour désigner un ministre du ravitaillement.

Comment, mes chers collègues, se fait-il que les partis auxquels cette offre flatteuse a été faite avec instance, si l'on en croit les journaux — car à cette époque ils paraissaient — et qui possèdent, par ailleurs, nous venons de le constater, des membres ayant sur les problèmes du ravitaillement plus que des lumières, des clartés, n'aient pas apporté au président Ramadier le concours qu'il souhaitait ?

Je ne veux pas insister. Je ne voudrais pas attribuer cela à la crainte des responsabilités. Je ne puis, maintenant, après les discours qui ont été prononcés, l'attribuer au manque de compétence. Je suis donc bien forcé de l'attribuer à la modestie. (*Sourires.*)

Le ministre de l'économie nationale nous a déclaré qu'il ne concevait pas le dirigisme comme une doctrine générale et qu'en période normale, toutes les sources d'énergie et le système bancaire étant entre les mains de l'Etat, toutes les autres branches de l'économie pourraient appartenir au secteur libre. Cela tendrait à prouver qu'en temps normal, M. Philip pourrait être partisan de la liberté en matière de ravitaillement.

Mais, jugeant que la situation n'est pas normale, il a estimé nécessaire de maintenir une taxation de plus en plus sévère. Pour le présent, peut-être est-ce là un mal nécessaire. Mais nous supporterions certainement plus aisément le régime dictatorial auquel nous sommes contraints — car, de mesure en mesure, c'est bien à un tel régime qu'on en arrive, contre la volonté du ministre sans doute — si nous pensions qu'il s'agit seulement d'un mauvais pas à franchir.

La forme conditionnelle dont a usé M. Philip est loin de nous rassurer, et une affirmation aurait bien mieux fait notre affaire.

Nous souhaiterions sentir en lui la volonté, non seulement de revenir au régime de la liberté dans les secteurs où les conditions nécessaires lui paraitraient réunies, mais de rechercher tous les moyens, en toutes circonstances, de créer ces conditions.

Par ailleurs, après la politique antidémocratique des deux secteurs, qui consistait à laisser libre le marché de la viande à la production et à taxer la viande au détail, nous connaissons maintenant la politique des grands centres.

En bref, on autorise, pour certaines grandes villes, des achats sur pied et des ventes au détail, à des prix supérieurs à la taxe.

J'entends bien que le ministre de l'économie nationale, prévoyant les objections qui lui seraient faites, a démoli lui-même son propre édifice. Augmenter, a-t-il déclaré, le prix de la viande dans les grands centres, ne résoudrait rien.

J'en suis bien d'accord avec lui mais, en attendant, le système demeure et il menace de durer encore si j'en crois les échos venus de certains collègues de la commission du ravitaillement.

Les résultats d'une telle politique ne se sont pas fait attendre. Les faibles ressources en viande de certains départements seront et sont déjà aspirées au profit des catégories privilégiées.

Ainsi seront anéanties — je parle ici du département de la Seine-Inférieure que je connais mieux que les autres — les possibilités immédiates de redressement et même, ce qui est infiniment plus grave, s'évanouira peut-être l'espoir raisonné d'amélioration qu'apportent généralement les mois d'été.

A la vérité, nous ne sommes pas en présence d'une politique, mais d'un expédient.

D'autre part, puis-je demander d'après quel critère a été opéré le classement des grands centres et pourquoi, par exemple, les deux grands centres de la Seine-Inférieure: l'agglomération de Rouen et l'agglomération havraise, n'ont pas été compris dans les grands centres ?

Estime-t-on, par hasard, qu'elles sont suffisamment ravitaillées ? Estime-t-on qu'elles ne sont pas suffisamment denses ? Estime-t-on que Rouen et le Havre n'ont pas été assez cruellement meurtris par la guerre et aurait-on oublié, en haut lieu, que le département de la Seine-Inférieure est, en temps normal, importateur pendant les mois de janvier à juin ?

La situation dans la Seine-Inférieure — je m'excuse de citer ce cas particulier, mais il doit en être de même pour un certain nombre d'autres départements — se résume ainsi: 120 grammes de viande congelée pour Rouen et le Havre et rien pour le reste du département.

Est-il possible de laisser sans viande, non pas les habitants des 700 communes, mais simplement les 117.000 rationnaires des centres semi-urbains et les 700.000 rationnaires de l'agglomération rouennaise ou havraise, car, depuis la hausse autorisée la semaine dernière, il n'y a plus aucune possibilité de trouver du bétail ?

Je demande ce que, en haut lieu, on compte faire pour porter remède à cette situation.

C'est un fait que les mesures prises au sujet de la viande mettent en péril, qu'on le veuille ou non, la politique de baisse poursuivie, après M. Léon Blum, par M. Ramadier.

Vous avez beau, par un euphémisme dont j'ai beaucoup goûté la saveur, appeler « décalage » la différence, dans les villes privilégiées, entre le prix taxé et le prix de vente, c'est bien en présence d'une hausse, et même d'une hausse assez importante, que nous nous trouvons.

Je voudrais que le représentant du ministre, à défaut de celui-ci, prît l'engagement de faire cesser cet état de choses, sans attendre la mise en application de la loi qui, paraît-il, est en préparation.

J'ai l'impression que nous avons entendu beaucoup de discours, beaucoup de phrases, harmonieuses sans doute. C'est là le verbe. Le pays souhaiterait que le verbe se fît un peu chair. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Kauffmann. Mesdames, messieurs, je me permets d'attirer votre attention et plus particulièrement celle du Gouvernement sur la situation délicate dans laquelle le manque de compréhension des services compétents a mis une des plus importantes coopératives agricoles du Bas-Rhin: celle des planteurs de houblon d'Alsace.

Vous n'ignorez pas que la culture du houblon a, de tout temps, pris une place importante dans l'économie agricole alsacienne, et se trouve étroitement liée à l'industrie de la brasserie.

Avant la guerre, le marché du houblon était entièrement dans le domaine du commerce. Le houblon lui-même était un produit sur lequel la spéculation s'exerçait, si bien que le prix payé ne correspondait nullement à une juste rémunération: il variait suivant les fluctuations des cours, personne ne savait comment il était établi, de sorte que des houblons de très faible qualité étaient souvent mieux payés que des houblons de bonne qualité.

Cela provenait aussi du fait que l'on vendait sous le nom de houblons d'Alsace des houblons de mauvaise qualité, provenant de pays étrangers ou d'origine inconnue.

Devant cette situation, les planteurs de houblon d'Alsace résolurent de se grouper et ils fondèrent la coopérative des planteurs de houblon d'Alsace.

Quels en ont été les premiers résultats ? Tout d'abord, une stabilisation des prix, la coopérative ayant décidé de payer les houblons selon leur qualité. Cette mesure eut pour conséquence d'encourager les producteurs à améliorer la qualité, en vue d'obtenir une rémunération plus élevée.

Cette coopérative a ainsi fait ses preuves depuis sa création, la qualité des houblons d'Alsace a certainement augmenté de 40 à 50 p. 100 et tout le monde était satisfait.

Or, depuis la libération, la suppression de la liberté du commerce a soumis le houblon au régime de la répartition.

La coopérative des planteurs de houblon croyait être soumise, cette année encore, à ce régime, quand, au mois de décembre, le ministère du ravitaillement décida finalement de rendre la liberté au marché du houblon.

Or, étant donné qu'elle n'avait pas organisé ses services de vente pensant que, comme les années précédentes, le ministère du ravitaillement se chargerait de la répartition du houblon entre les différentes brasseries, elle se trouve défavorisée par rapport au commerce qui, lui, a pris en temps utile, les dispositions nécessaires en vue de l'application du nouveau régime.

Que s'est-il passé ? Les représentants du commerce ont fait croire aux différents ministères que la production française de houblon ne suffisait pas aux besoins de la brasserie. Je veux bien admettre que c'était exact en période normale, c'est-à-dire quand la brasserie dispose d'un approvisionnement suffisant en orge.

Mais la situation est totalement différente aujourd'hui: le houblon produit en Alsace, en Bourgogne et dans le Nord, aurait suffi à couvrir la presque totalité des besoins français. Les planteurs d'Alsace n'auraient nullement fait obstacle à l'importation de certains houblons de Tchécoslovaquie, nécessaires à la production de bières de qualité. On en a, d'ailleurs, importé environ 600 tonnes.

Mais nous avons appris dernièrement que le ministère de l'économie nationale a autorisé, sans qu'on sache par qui la demande en a été faite, l'importation d'environ 700 tonnes de houblon du Wurtemberg et de la Bavière.

La chose est d'autant plus curieuse que j'ai rencontré au ministère des affaires étrangères, où l'on délivre les licences d'importation, une personne qui me dit: J'ai obtenu satisfaction, vous aurez du houblon !

Je viens protester au contraire contre l'importation exagérée de houblon étran-

ger, lui répondis-je. Il me dit alors: Je n'y comprends plus rien, je deviens fou!

Je lui demandai quelle en était la raison. Il me répondit qu'il était sollicité depuis de nombreuses semaines pour l'importation de houblon, sous le prétexte qu'il n'y en avait pas assez en France.

Je m'étonne que l'on n'ait jamais interrogé la production, c'est-à-dire les planteurs de houblon, au sujet des stocks qu'elle pouvait mettre à la disposition de la brasserie.

D'autre part, les planteurs de houblon ayant conservé leurs stocks — non pas intentionnellement, mais parce que le ravitaillement le leur avait demandé — se voient, par suite de l'application de la baisse de 5 p. 100, obligés de subir des pertes importantes qui, pour la coopérative des planteurs de houblon d'Alsace, atteignent déjà la somme de 9 millions de francs. La deuxième baisse doublera leur perte qui sera alors de l'ordre de 18 à 20 millions de francs.

Je ne vois pas comment cette coopérative, qui a rendu de très grands services, sera capable de rétablir sa situation, surtout si on lui ferme tous ses débouchés en important des houblons étrangers.

Je demande simplement à M. le ministre quelle est sa position et quelles mesures il entend prendre pour permettre à la coopérative des planteurs de houblon d'Alsace d'écouler son stock. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le ministre de l'économie nationale. La question sera étudiée avec les services dès demain matin.

M. Kauffmann. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Schauffler.

M. Schauffler. Mes chers collègues, je serai très bref, ne voulant pas lasser votre attention si bienveillante ni alourdir un débat qui s'est déjà beaucoup prolongé.

Monsieur le ministre de l'économie nationale, vous avez, au cours de la dernière séance de l'Assemblée, prononcé un très beau discours.

Nous souscrivons volontiers à vos excellentes observations, notamment en ce qui concerne la permanence de la baisse — à laquelle, je vous l'assure, nous participons tous avec enthousiasme — la dévolution aux organisations professionnelles de certaines mesures de contrôle, la collaboration avec ces organismes et leur participation à l'étude des mesures propres à relever l'économie française.

C'est ce que, depuis six mois, je n'ai cessé de demander, notamment chaque fois que j'ai eu l'honneur de monter à cette tribune.

Je suis donc très heureux de ce que vous nous avez annoncé, et j'en prends acte avec plaisir.

Mais ce n'est pas suffisant.

Vous ne nous avez pas dit que vous envisagiez d'orienter votre politique vers la liberté, chaque fois que vous le pourriez.

Cependant, vous avez entendu comme moi le parti communiste, par la bouche de M. Raymond Guyot, déclarer tout à l'heure que cela était souhaitable.

Je m'en réjouis bien vivement. Mais je regrette que le parti communiste n'ait pas pris lui-même l'initiative de ce vœu et n'ait fait, en la circonstance, que suivre le parti républicain de la liberté. (*Protestations et rires à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Jacques Duclos. Vous exagérez un peu!

M. Schauffler. J'aurais mauvaise grâce à ne pas me déclarer satisfait de cet appui inattendu.

M. Charles Lussy. Vous êtes apparentés? (*Sourires.*)

M. Schauffler. Et j'espère bien qu'en républicains conséquents, M. Jacques Duclos et nos collègues du parti communiste, aligneront leur vote sur l'exposé de leur orateur.

M. Jacques Duclos. C'est affaire de secteur, cela.

M. Raymond Guyot. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Schauffler. Je vous en prie.

M. Raymond Guyot. Je ferai observer qu'il s'agit pour nous d'une politique constante.

Un de nos collègues, membre de votre parti, a lu à cette tribune un extrait du programme du parti communiste, programme dit « de Puteaux », qui précise notre opinion sur ce point.

Je n'ai fait que reprendre et développer le programme déjà défini antérieurement et confirmé au cours d'une récente session du comité central de notre parti à Puteaux.

Par conséquent, vous ne faites que nous suivre.

M. Schauffler. Je regrette vivement qu'étant donné votre programme que ce ne soit pas vous qui ayez pris l'initiative de cette interpellation et réclamé cette liberté du commerce que nous demandions, nous, de toutes nos forces. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. le ministre de l'économie nationale. C'est une dispute sur la propriété des droits d'auteur, si je comprends bien. (*Sourires.*)

M. Schauffler. Je voudrais seulement, à l'appui de ma thèse, souligner la satisfaction que j'ai éprouvée ce matin au cours de l'audition du haut commissaire M. Rastel, en commission du ravitaillement.

Son exposé a laissé apparaître que le desserrement des contraintes — desserrement malheureusement provisoire — à l'égard de la viande avait amené pour les autres produits, d'une part un apport de marchandises assez considérable sur les marchés, et d'autre part une baisse des prix.

Voici quelques chiffres qui nous ont été communiqués et qui sont éloquents.

Respectivement, pour la semaine du 1er au 7 février et pour celle du 8 au 14 février, les arrivages à Paris ont été les suivants:

Lait: 707.000 litres et 747.000 litres.
Beurre: 16 tonnes et 18 tonnes.
Fromages: 20,4 tonnes et 20,5 tonnes;
Œufs (par jour): 40.000 et 84.000;
Pommes de terre: 33 tonnes et 106 tonnes;
Légumes: 363 tonnes et 882 tonnes;
Fruits: 212 tonnes et 379 tonnes.

Parallèlement à ces chiffres, nous enregistrons une baisse de prix:

Le lapin passe de 232 francs à 170 francs, le 17 février; les poulets, de 300 francs à 260 francs; pour les œufs, la baisse est de 3 francs par unité.

Pour les légumes et les fruits, même situation. Les carottes, qui l'année dernière se vendaient 50 francs le kg, sont descendues à 5 francs le kg, et encore il reste des invendus aux halles. Les choux-fleurs sont passés de 45 à 35 francs.

Quant aux fruits secs, ils se vendent au-dessous de la taxe. Les noix sont passées de 140 à 120 francs. Les pommes de table, qui se vendaient 45 francs, ne se vendent plus maintenant que 30 francs.

Ces exemples me semblent suffisamment éloquents en faveur de la liberté pour qu'on en tienne compte.

Mesdames, messieurs, j'en arrive maintenant à un organisme privilégié, dont on n'a pas parlé au cours de ce débat: la fédération nationale des groupements d'achats.

J'aurais aimé entendre sa défense à cette tribune.

Mais sans doute n'est-elle pas défendable.

M. Raymond Guyot. Elle est assez grande pour se défendre elle-même.

M. Schauffler. Aussi me permettrai-je de compléter une documentation apportée par M. Louis Rollin.

On a parlé des privilèges de la F.N.G.A., des détournements, des priorités, des commissions. On a parlé de l'un des buts principaux de cet organisme, qui est de contribuer à la baisse du coût de la vie.

Je vous donnerai connaissance de quelques extraits de pièces officielles, vous laissant le soin de les apprécier.

J'ai sous les yeux la copie d'une lettre envoyée à M. le président de la F.N.G.A., 12, rue Renard, par le président de la région du Rhône.

Il s'agit, dans cette lettre, d'une conférence tenue dans les bureaux du directeur départemental du ravitaillement général, en présence du contrôleur général du service des fruits et légumes.

On y lit: « A la suite de cette conférence, les résultats obtenus sont les suivants: l'attribution de 30 p. 100 aux prioritaires, par détournement de destinataire, est permanente et sans dérogation. Elle n'est pas contestée à la F.N.G.A. L'attribution de 20 p. 100, conformément à l'alinéa 2 du paragraphe B (destinataires de province), est maintenue et doit être définie, précisant que la F.N.G.A. est bien l'organisme dénommé « groupement parisien ».

La circulaire de base est la circulaire 26/5, qui prescrit au ravitaillement général de veiller à ce que les prioritaires bénéficient des lots détournés selon leurs droits.

Elle prévoit, en outre, le blocage à l'arrivée de 10 p. 100 des arrivages globaux destinés à certains centres de consommation, au bénéfice de certains organes à préciser mieux que ne le font les circulaires en vigueur.

Et enfin: « Toutefois, la circulaire 45/AG — qui est la dernière — exprime bien que les détournements à faire sont de 30 p. 100 en faveur des organes prioritaires, plus 20 p. 100 en ce qui concerne les centres de province dans lesquels le ravitaillement général désigne les bénéficiaires des détournements.

« Il est bien spécifié que ces 20 p. 100 sont en plus des 30 p. 100, et que le total s'élève à 50 p. 100. »

Voilà bien la preuve que sur tous les produits, la Fédération nationale des groupements d'achat bénéficiait d'une priorité de 50 p. 100, laissant à la population la moitié seulement des produits qui lui étaient destinés.

M. Montel. Les voilà, les privilèges!

M. Schauffler. D'autre part, la fédération nationale des groupements d'achat ne doit pas faire de bénéfices.

Or, j'ai également en main la copie d'une facture de 4.500 kilos de choux-fleurs, sur laquelle je lis: « Commission;

8 p. 100 », soit, sur une facture de 56.000 francs, une commission de 5.400 francs.

Je ne veux pas prendre la défense des mandataires ni des commissionnaires, mais vous reconnaîtrez que peu d'intermédiaires prélèvent 8 p. 100 de commission.

C'est sans doute grâce à ces commissions et à ces bénéfices que la F. N. G. A. a pu se rendre acquéreur d'un somptueux hôtel dans le quartier de l'Etoile, 135, avenue de Wagram. (*Mouvements divers.*)

Enfin, les statuts de la F.N.G.A., dans leur article 3, paragraphe C, disposent : « Son rôle est de contribuer à la baisse du coût de la vie ».

Or, voici une circulaire, authentique, de la F. N. G. A. adressée aux agents régionaux et aux collecteurs :

« L'afflux de marchandises en légumes sur la place de Paris a entraîné une baisse telle que les prix pratiqués actuellement sont très sensiblement inférieurs aux prix taxés.

« Cette situation n'est pas le fait du hasard, mais fait partie d'une offensive des trusts des halles qui, sous couvert d'une baisse momentanée, se poseront en défenseurs des consommateurs et accentueront leur campagne pour le retour à la liberté totale du commerce, ce qui leur permettra d'atteindre les buts politiques recherchés, à savoir : *a*) mécontenter les masses rurales, dont la production sera payée à un taux insuffisant ; *b*) provoquer, dans un avenir très prochain, la hausse des prix à la consommation ; *c*) participer à la lutte entreprise par le grand patronat français en sabotant l'économie du pays.

« Cette situation nouvelle risquerait, si nous ne prenions pas de mesures utiles, de nous entraîner à la catastrophe. On ne peut concevoir, en effet, que nous puissions continuer à payer à la taxe, au départ, alors que le prix vendu serait inférieur.

« Vous devrez donc dans l'avenir, chaque fois que cela sera possible, obtenir que les envois soient effectués à la commission. »

Voilà, mes chers collègues, comment la fédération nationale des groupements d'achats s'y prend pour participer à la baisse des prix !

M. Maurice Violette. Ce sont des gangsters, c'est évident !

M. Schauffler. Tout commentaire — vous en conviendrez avec moi — affaiblirait la portée d'un tel document. Je m'en abstiendrai donc.

Mesdames, messieurs, nous voici arrivés à la fin d'un grand débat économique qui a fait déverser sur cette Assemblée des flots d'éloquence.

Monsieur le ministre de l'économie nationale, ce n'est pas cela que le peuple veut. Le peuple ne se nourrit pas de mots. Il lui faut des réalités. Vous ne lui apportez rien qui puisse améliorer son sort.

Nous avons, nous, tenté de démontrer que si, depuis la libération, personne n'avait encore pu redresser la situation économique, c'est que les moyens employés s'étaient révélés inefficaces. Nous vous avons demandé d'en employer d'autres, fût-ce à titre d'expérience.

Vous nous avez répondu : non.

Je le regrette vivement. Nous ne nous déclarons pas satisfaits de votre position.

Quoique vous en ayez dit vous-mêmes, le pays veut la liberté. Il en a assez des contraintes que vous lui imposez, et qui l'irritent.

Nous maintenons donc notre point de vue et nous vous demandons le retour progressif et rapide, partout où cela est possible, à la liberté des transactions.

Mes chers collègues, j'ai eu l'honneur, avec MM. Guy Petit et Louis Rollin, de déposer, sur le bureau de l'Assemblée, un ordre du jour dans ce sens.

Il va nous permettre de nous compter. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi de trois ordres du jour déposés chacun avec demande de priorité.

Le premier, déposé par MM. Charles Schauffler, Guy Petit et Louis Rollin, est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Invite le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour revenir progressivement et aussi rapidement que possible à la liberté des transactions, seule capable d'assurer le ravitaillement normal de la population et de faire baisser les prix,

« Et passe à l'ordre du jour. »

Le deuxième, présenté par MM. Henri Queuille, Gabriel Cudenet, René Mayer, Paul Giacobbi et les membres du rassemblement des gauches républicaines, est ainsi rédigé :

« L'Assemblée nationale,

« Fermement attachée à la liberté économique dans tous les domaines où elle peut être progressivement rétablie, notamment dans les secteurs où la production a atteint un degré suffisant ;

« Convaincue de la possibilité de limiter le dirigisme aux secteurs de base de l'économie qui connaissent encore la pénurie et hostile à toute aggravation du dirigisme ;

« Prenant acte, par ailleurs, des déclarations du chef du Gouvernement sur la nécessité, avant d'envisager des nationalisations nouvelles, de remettre de l'ordre au sein des services déjà nationalisés ;

« Déterminée à appuyer l'action du Gouvernement pour la poursuite de la baisse des prix et la lutte contre la spéculation ;

« Fait confiance au Gouvernement pour mener cette action, en tenant compte de la nécessité de répartir la charge de la baisse à tous les stades de la production et de la distribution.

« Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le troisième, déposé par MM. Charles Lussy, Jacques Duclos et Robert Lecourt, est ainsi libellé :

« L'Assemblée nationale,

« Après avoir entendu les déclarations du Gouvernement,

« Lui fait confiance pour assurer, par des mesures efficaces, le ravitaillement de la population,

« Pour poursuivre avec énergie la politique de baisse des prix inaugurée par le précédent gouvernement,

« Et passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Guy Petit, sur les ordres du jour.

M. Guy Petit. Mesdames, messieurs, à l'issue de ce débat nous pouvons tous faire une constatation : les orateurs des divers partis ont condamné le dirigisme en tant que doctrine politique.

Le dirigisme est, certes, condamné par les membres de l'opposition, qui ont tenté contre lui une offensive qui se heurte à la toute puissance des partis et au cerveau de M. le ministre de l'économie nationale...

M. le ministre de l'économie nationale. Je vous remercie.

M. Guy Petit. ... qui nous apparaît, d'ailleurs, comme l'écueil de tous le plus redoutable. (*Sourires.*)

Mais il est condamné aussi, et c'est avec une grande satisfaction que je le constate, par le parti communiste. Nous devons cette précision à M. Raymond Guyot qui, dans son intervention, nous a dit que le retour à la liberté est la véritable doctrine communiste, puisque cela est conforme au programme de Puteaux. Nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas ? et je ne trahis pas votre pensée.

M. Pineau lui-même est en quelque sorte venu à cette tribune pour s'excuser...

M. Jacques Duclos. C'est une distribution de prix que vous faites !

M. Guy Petit. Eh oui, monsieur Duclos, et c'est à vous certainement qu'on donnera la couronne de laurier : elle vous ira très bien. (*Rires.*)

M. Pineau, disais-je, est venu au nom du parti socialiste s'excuser en quelque sorte de demander à la fois à l'Assemblée, au Gouvernement et au pays de maintenir pendant quelque temps le dirigisme.

En un mot, chacun est d'accord pour reconnaître que le dirigisme est, en période de pénurie, un mal que les uns disent pernicieux et que les autres déclarent nécessaire. Mais, en période normale, lorsque, sinon la surabondance, du moins l'abondance des produits de consommation est suffisante pour que chaque citoyen dispose des denrées nécessaires, le dirigisme doit être abandonné ; il faut en revenir à la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire aux principes traditionnels du libéralisme.

Voilà, mesdames, messieurs, ce dont aujourd'hui j'ai la satisfaction de prendre acte.

Cette satisfaction ne nous fournit cependant pas les remèdes à une situation économique et financière grave. Notre peuple se nourrit de bonne soupe et non de beau langage. Les chiffres, les doctrines sont souvent insuffisants : c'est ce que nous disait, à l'instant, M. Duclos.

M. Duclos — c'est encore un compliment que je vais lui adresser — est ici un peu comme un poisson dans l'eau. (*Rires.*)

M. Pierre Cot. Un poisson couronné de laurier ! (*Nouveaux rires.*)

M. Guy Petit. Un poisson que l'on ne consomme pas, hélas !

M. Duclos a parlé, en effet, de docteurs qui se penchaient sur notre économie et sur nos finances malades. Il s'est présenté à nous sous les traits d'un empiriste. Je crois que, si Molière avait eu à tirer un enseignement des scènes qui se sont déroulées, encore une fois, monsieur Duclos, c'est vous qui auriez eu le premier prix. Et cela est tout naturel, puisque vous représentez le premier parti de France. (*Rires.*)

A l'extrême gauche. Nous sommes les premiers en tout !

M. Guy Petit. La doctrine du parti communiste nous apparaît ainsi comme essentiellement opportuniste. Mais cet opportunisme ne suffit pas, il ne suffit pas davantage que les chiffres et les théories de M. le ministre de l'économie nationale.

Vendredi dernier, l'Assemblée a estimé devoir donner à M. le ministre de l'économie nationale des pouvoirs renforcés, en vertu desquels ses contrôleurs, qui ne sont, paraît-il, qu'au nombre de 5.000, vont se répandre dans le pays tout entier pour faire des constatations et vérifier les stocks.

M. le ministre de l'économie nationale. Pour assurer la baisse des prix! (*Exclamations à droite.*)

M. Guy Petit. Si je m'en rapporte à M. Pineau, ces contrôleurs auront une tâche difficile.

M. Pineau, en effet, n'a pas brandi l'épouvantail des trusts, du mur d'argent, de la lutte contre la baisse des prix organisée par les possédants et par les gros capitalistes; il a déclaré, par un souci de vérité qui l'honore, que le peuple français tout entier participait à cette spéculation.

Il a cité des exemples de cultivateurs qui préfèrent posséder du bétail plutôt que de l'argent, parce qu'ils n'ont plus confiance dans la monnaie dont vous êtes, monsieur le ministre, l'un des garants.

Nous constatons, à tout instant, que chaque Français tente de s'arranger en dehors de vous, en marge de vos règlements. Vos règlements, en effet, c'est du papier; or, le papier ne nourrit pas.

M. Ramette. Les discours non plus!

M. Guy Petit. Vos 5.000 contrôleurs auront à lutter contre plusieurs millions d'individus. Je leur souhaite bonne chance; mais, malgré la volonté dont vous les inspirerez, je doute qu'ils réussissent là où ont échoué les contrôleurs de la Gestapo et des Organisations de Vichy, et où n'ont point réussi non plus les contrôleurs, plus nombreux, dont disposaient vos prédécesseurs.

Nous allons donc continuer le dirigisme, et même le renforcer. Tout repose, en quelque sorte, sur la volonté de M. le ministre de l'économie nationale, qui réunit dans son cerveau toutes les possibilités économiques de la France.

Si, plus tard, notre époque est illustrée par une image d'Epinal, les jeunes Français pourront voir, dans une espèce de représentation graphique ou picturale, M. le ministre de l'économie nationale placé à Paris, près de l'Etoile, avec un énorme cerveau qui rappellera le *Je sais tout* de notre enfance. De ce cerveau partiront des fils multiples.

M. le ministre de l'économie nationale. J'en ai déjà mal à la tête. (*Sourires.*)

M. Guy Petit. Je crains que ceux qui vécurent une autre enfance, la nôtre par exemple, ne se rappellent *Je sais tout*, mais aussi, par une association d'idées toute naturelle, ne se souviennent de *Touche à tout*, ces deux revues qui coexistaient alors.

C'est ce qu'il y a de grave: aujourd'hui, l'Etat veut toucher à tout. Il vous faudrait pour cela la puissance divine et, malgré le concours que certains peuvent vous apporter (*Sourires*), je crois que vous ne la détenez pas.

M. le ministre de l'économie nationale. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Guy Petit. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie nationale. Je voudrais, mon cher collègue, que nous nous efforcions de parler des problèmes sérieusement, de façon concrète, et non pas sur le plan des principes.

Autant que vous, je l'ai dit dans mon discours, je souhaiterais que l'abondance fût telle qu'elle permît le retour à une liberté économique complète. Je dois dire, d'ailleurs, me fondant sur l'expérience, que, ce jour-là, la plupart des partisans de la liberté économique nous demanderont de recourir au dirigisme afin de sauvegarder leurs prix et leurs revenus (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*), car cette liberté, qui correspond à ce que l'on appelle le régime normal, est plutôt un régime « normatif » dans lequel on est tantôt en deçà, tantôt au delà: c'est un équilibre vers lequel on tend et que l'on traverse seulement, par moments.

Aujourd'hui, et vous le reconnaissez avec nous, la pénurie existe pour la plupart des produits. Cela signifie que ces produits sont rationnés. Il ne faut donc pas parler de liberté, car il n'y en a pas. Il n'y a que le rationnement.

Notre choix doit être fait entre deux sortes de rationnements: le rationnement par les tickets qui, avec tous ses inconvénients, tend, tout de même, à assurer quelque chose à chacun, ou le rationnement par l'argent qui donne tout aux uns et rien aux autres. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Sur le plan industriel, lorsque nous manquons de matières premières, nous sommes obligés de répartir le peu de moyens qui sont à notre disposition entre les différents utilisateurs, conformément à un plan, qui n'est pas né dans l'esprit d'un seul homme, mais qui a été élaboré au cours des travaux communs de la commission du plan et de l'ensemble des services, par les recherches d'hommes de bonne volonté.

Mais il y a inévitablement répartition lorsque la pénurie existe. Il s'agit de savoir si cette répartition sera faite, en effet, par des organes publics, selon un plan d'ensemble, ou par des groupements d'intérêt professionnel ou des particuliers remplissant, eux, suivant leur seul intérêt, cette fonction de répartition qui est une fonction publique.

Je vous demande de poser le problème dans la réalité telle que nous la connaissons: le rationnement par les tickets ou le rationnement par l'argent; la répartition par l'autorité publique ou la répartition par les profiteurs pour leur seul avantage. C'est bien ainsi que se pose le problème. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre. — Exclamations à droite.*)

M. Guy Petit. Je crois, monsieur le ministre, qu'il y a matière à nous départager: il suffit d'examiner les résultats.

Vous parlez de répartition par les tickets et de répartition par l'argent. Vous choisissez, aussi désagréable qu'elle soit, la répartition par les tickets et vous proscrivez, à juste titre, la répartition par l'argent.

Sur ce point, nous serions tout à fait d'accord si, depuis quelques années, les Français ne s'étaient aperçus que la répartition par tickets leur donne juste de quoi mourir de faim et que, hélas! seule domine la répartition par l'argent dont les possédants et les riches sont les bénéficiaires.

Voilà la condamnation de votre système! (*Applaudissements à droite.*)

Une politique se jugeant à ses résultats, je dis que votre politique a fait faillite. Nous sommes obligés de le constater.

Vous venez nous dire, comme le coureur qui n'a pas réussi à franchir le premier le poteau: Nous allons tâcher de faire mieux la prochaine fois. Notre dirigisme était insuffisant, notre préparation était, aussi, insuffisante et c'est pour cela que nous n'avons pas atteint le but.

On vous fait confiance depuis longtemps, monsieur le ministre. Je ne vous mets personnellement pas en cause, car je connais votre bonne volonté, mais je parle de votre doctrine, du dirigisme.

Tout le monde peut se rendre compte que la production d'un certain nombre de denrées ayant augmenté, notre situation, dans certains secteurs, est cependant plus mauvaise qu'au moment de la libération du territoire. Cela est grave.

Une politique — j'insiste sur ce point — se juge à ses résultats. Si les questions de doctrine en matière économique ont été largement traitées, notamment par M. le ministre de l'économie nationale, les réponses et les renseignements ont été moins précis en ce qui concerne notre situation financière.

Je sais que l'Assemblée a adopté une résolution invitant le Gouvernement à rechercher les moyens d'atteindre l'équilibre budgétaire. Mais cette résolution n'a que la valeur platonique d'un vœu.

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de l'équilibre budgétaire.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le déficit budgétaire pèse sur la monnaie et entraîne sa chute.

Nous savons que l'on ne peut raisonnablement pratiquer une politique de baisse des prix que si la production est surabondante. Cette politique est, par ailleurs, impossible si le budget de l'Etat est continuellement en déficit.

Mais quels sont les moyens de réaliser cet équilibre ?

Telle est la question que nous entendions vous poser ainsi qu'à M. le ministre des finances.

M. le ministre de l'économie nationale. Déposez une demande d'interpellation sur la politique financière.

M. Guy Petit. Mon interpellation visait les difficultés qui menacent le pays, à la fois en matière économique et en matière financière.

M. Bruyneel. Les deux choses sont liées.

M. Guy Petit. Les deux choses sont liées, en effet.

Nous voulons savoir, monsieur le ministre, comment vous voulez réaliser cet équilibre budgétaire.

M. le ministre de l'économie nationale. C'est mon collègue M. Schuman qui vous répondra.

M. Guy Petit. Nous voulons savoir quelle est votre doctrine, quelle est la doctrine du Gouvernement.

On a parlé, un jour, d'une commission de circonstance, créée en vue d'établir un programme commun. Il a été question de la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires. Des chiffres ont été jetés en avant. Je dis « jetés en avant » pour ne pas dire « jetés en l'air ».

L'un d'entre nous s'est permis de faire observer qu'il ne servirait à rien de décider d'un trait de plume la suppression de 50, 80, 100 ou 300.000 fonctionnaires, si l'on ne supprimait d'abord les causes qui ont motivé la création des fonctions qu'ils remplissent

C'est là qu'est tout le problème de l'activité de l'Etat, problème de doctrine qui nous oppose de façon très loyale, mais sur lequel nous voudrions obtenir une réponse.

M. le ministre de l'économie nationale. Mais vous l'avez eue!

M. Guy Petit. Non, nous ne l'avons pas eue.

Nous constatons, nous, que l'Etat veut toucher à tout, qu'il a étendu son activité à tous les domaines, qu'il a nationalisé de nombreux secteurs de l'activité nationale et qu'il a accru ainsi les sources de déficit.

L'inventaire de M. Robert Schuman fait ressortir que le déficit de l'Etat est du

en grande partie au déficit croissant de ses satellites: collectivités locales, offices, entreprises nationalisées, etc...

M. Ramette. Mais enfin, ce n'est pas le débat!

M. Guy Petit. On a constaté ici que les entreprises nationalisées étaient une cause de déficit.

Personne, jusqu'à ce jour, ne nous a cité une entreprise nationalisée qui ait rapporté de l'argent à l'Etat ou du moins qui en ait rapporté davantage qu'elle ne rapportait autrefois à ceux qui la géraient lorsqu'elle appartenait au secteur privé.

Et nous vous avons demandé si vous entendiez maintenir ce mode de gestion coûteux des entreprises...

M. Jacques Duclos. Vous passez du coq à l'âne!

M. Guy Petit. ...nous vous avons demandé si vous entendiez maintenir le déficit de l'Etat ou, tout au moins, l'une de ses causes essentielles.

Voilà pourquoi nous désirons avoir une réponse, et j'ouvrirai une très courte parenthèse.

Dans le domaine de la politique relative aux collectivités locales, nous sommes en présence, aussi, de multiples paradoxes.

Des circulaires ont été adressées aux maires, leur demandant d'aligner les traitements des fonctionnaires communaux sur ceux des fonctionnaires de l'Etat et de tenir compte du décret relatif à l'acompte provisionnel. C'est parfaitement logique.

Les maires savent que les fonctionnaires communaux, qui accomplissent avec zèle leur devoir, sont insuffisamment payés, comme la plupart des serviteurs de l'Etat, et les municipalités, en général, font bénéficier leurs collaborateurs de toutes les majorations de traitement qu'il leur est possible d'accorder.

M. Fernand Grenier. Un projet de loi sur ce sujet doit venir en discussion. Vous traitez de toutes les questions à la fois!

M. le président. M'est-il permis de demander à l'orateur de bien vouloir rester dans le cadre du sujet? Nous dépassons quelque peu une simple explication de vote sur un ordre du jour. (*Très bien! très bien!*)

M. Guy Petit. J'en ai presque terminé, monsieur le président, et, dans quelques minutes, je vous donnerai satisfaction en quittant la tribune.

M. le président. Vous aurez droit, ainsi, au prix de sagesse. (*Sourires.*)

M. Guy Petit. Je serai donc en compétition avec M. Jacques Duclos. (*Sourires.*)

Je disais que l'Etat avait accordé aux fonctionnaires des acomptes importants. On a critiqué, à juste titre, la progressivité de ces indemnités parce qu'elle favorise les traitements les plus élevés.

Mais si, d'une part, l'Etat enjoint aux collectivités locales de payer, il récupère, d'autre part, sous forme d'impôt cédulaire et d'impôt sur le revenu. Aussi, en définitive, est-ce le Trésor qui « pompe » une partie des ressources des communes. Remarquons, enfin, que le même Etat devra venir au secours des collectivités locales lorsqu'elles seront en déficit.

Voilà un exemple des anomalies et des paradoxes qu'il nous est donné, aujourd'hui, d'observer.

Avant de terminer, je préciserai que si, dans notre ordre du jour, nous demandons le retour progressif, aussi rapide que possible, à la liberté des transactions, nous ne sommes point, pour autant, des aveugles.

Nous savons, monsieur le ministre, que dans un régime libéral, l'Etat doit jouer son rôle, un rôle important, qu'il doit être un animateur et que la liberté est bornée par les nécessités de l'ordre public.

Nous savons que vous n'êtes pas désarmé par la loi actuelle et que vous ne le serez pas davantage par une législation ultérieure éventuelle procédant du même esprit.

Nous savons que ce retour à la liberté des transactions ne signifie pas la licence, mais qu'il doit s'accompagner d'une surveillance étroite et sérieuse. L'accaparement, l'action concertée pour la hausse des prix, les stockages abusifs constituent, en effet, des atteintes à l'ordre public et, par conséquent, à cette liberté des transactions que nous réclamons.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Etat soit le touche-à-tout dont j'ai parlé précédemment, c'est que l'Etat veuille tout réglementer à tort et à travers et fixer tous les prix arbitrairement et maladroitement.

M. Fernand Grenier. Vous aussi, vous êtes un touche-à-tout! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Guy Petit. Nous ne voulons pas que l'Etat répartisse tout, car il ne répartit qu'une partie des biens du secteur qu'il contrôle; le reste se vend au marché noir, et d'autant plus cher que ceux qui achètent payent la prime à la fraude.

Chacun sait, en effet, que pour se procurer, sans droit, un produit taxé, il faut le payer infiniment plus cher que si on l'achetait sous un régime de liberté.

M. le ministre de l'économie nationale. Grosse illusion!

M. Guy Petit. Pourtant ce sont des constatations que l'on peut faire chaque jour!

Je ne voudrais pas, nous ne voudrions pas être pris, nous aussi, pour des aveugles.

Le retour à la liberté n'est pas la licence. L'Etat doit jouer son rôle d'animateur, il doit contrôler, surveiller, favoriser les transactions, mais il ne doit pas tout imposer et tout réglementer.

Ce n'est pas, je le répète, monsieur le ministre, de votre cerveau que tout doit naître, que tout doit partir.

M. le ministre de l'économie nationale. C'est une obsession!

M. Guy Petit. Pas seulement!

Ce n'est pas ainsi qu'une économie peut être dirigée. Quelle que soit, en effet, l'universalité d'esprit des responsables, cette universalité ne résiste pas à la force, à l'autorité des faits.

Les faits sont là et, pour nous, le retour à la liberté des échanges, ce n'est point la licence.

Telles sont les raisons qui ont motivé le dépôt de notre ordre du jour avec demande de priorité. Nous invitons à le voter tous ceux qui, dans cette Assemblée, sont partisans du retour à la liberté. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cudenet.

M. Cudenet. Mesdames, messieurs, je voudrais brièvement motiver l'ordre du jour que nous avons déposé et dont M. le président vient de nous donner lecture.

Dans cet ordre du jour, nous rendons hommage aux efforts accomplis par M. le président du conseil, d'une part pour briser la spéculation, d'autre part pour poursuivre la politique de baisse.

Dans l'une et l'autre de ces entreprises, il peut être assuré de notre plus absolu concours.

Nous avons, également, pris acte des déclarations qu'il a faites quant aux nationalisations.

L'objet de mon intervention est simplement de marquer dans quel esprit nous entendons fixer la conclusion de ce débat.

Nous sommes attachés, en matière économique, à la liberté. Nous concevons fort bien que cette liberté doive, dans les circonstances que nous vivons, s'effacer devant un régime provisoire. Nous concevons, également, que l'évolution du monde moderne, que la loi impérative des circonstances, ne nous permettent pas, ne nous permettront pas de retrouver le régime de 1939.

Nous ne sommes pas des fétichistes du vieux libéralisme suivant l'école de Manchester. Nous ne sommes pas ce qu'on pourrait appeler des légitimistes de l'économie, mais nous croyons qu'il y a place encore pour un vaste secteur où peut largement régner la liberté économique.

M. le ministre de l'économie nationale. Vous n'êtes pas des légitimistes, mais des orléanistes de l'économie. (*Sourires.*)

M. Cudenet. L'objet de notre ordre du jour est précisément de demander que le dirigisme soit limité aux secteurs de base où subsiste la pénurie, mais que, en revanche, dans les secteurs où le coefficient de production s'annonce favorable, on prépare le retour à la liberté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Pour parler franchement, il s'agit là d'un état d'esprit. Que l'on accepte le dirigisme comme une nécessité, oui! Qu'on l'accepte comme une doctrine, non! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Maurice Violette. Très bien!

M. Cudenet. Ce que nous voulons, c'est qu'on n'en consacre pas la permanence.

M. le ministre de l'économie nationale. Personne n'y songe!

M. Cudenet. Ce que nous redoutons, c'est en quelque sorte une arrière-pensée. Nous craignons que certains ne considèrent comme définitivement close l'ère de la liberté et ne voient dans le dirigisme, c'est-à-dire l'étatisme, la mise en place d'un dispositif préparant l'avènement d'un système qui ne réserve plus aucune place à la liberté économique. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Nous redoutons un Etat omniprésent et omnipotent, qui assumerait des fonctions pour lesquelles il n'est pas fait. Que l'Etat contrôle, que l'Etat, dans certains secteurs, exerce son activité, oui! Mais nous croyons qu'un étatisme permanent, un étatisme constant ne provoquerait pas, dans ce pays, le redressement que nous souhaitons tous, sans aucune distinction de parti.

M. le ministre de l'économie nationale a développé sa thèse, avec un talent dont je connais depuis longtemps la qualité. Il a apporté des arguments dont je me garderai de sous-estimer la valeur. Il a évoqué le retour à la liberté, mais il a enveloppé ce retour d'un certain scepticisme, lui laissant beaucoup plus la valeur d'une hypothèse que d'une certitude.

Or, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que ce que nous voulons c'est un renversement de la tendance. Nous voulons que tout soit fait, non pas pour renforcer, pour installer le dirigisme dans la vie nationale, mais pour le réduire à des proportions de moins en moins amples, et pour nous rendre, peu à peu, par un desserrement progressif des contrain-

tes, la liberté qui est liée pour nous à la résurrection de l'économie nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous redoutons également que, pour assurer le succès du dirigisme, vous ne soyez condamné, malgré vous — car je connais depuis longtemps, monsieur le ministre, votre respect des principes républicains — à vous engager dans un système qui, par sa logique même, vous conduirait à des mesures d'exception qui, peu à peu, corrigent le droit et finissent par le nier.

Je craindrais que vous soyez, malgré vous, je le répète, conduit à instituer quelque chose qui serait une manière de totalitarisme. Dans les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière, mon éminent ami M. de Moro-Giafferri a élevé, avec sa belle éloquence, une protestation assez émouvante contre certaines dispositions qui nous paraissaient dresser contre le droit individuel cette raison d'Etat que la démocratie ne reconnaît pas. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Vous avez parlé des illusions du libéralisme. Je ne veux pas les nier. Je ne veux pas du tout contester la parfaite légitimité de la critique que vous avez établie. Mais est-ce qu'il n'y a pas aussi les illusions du dirigisme ? Est-ce que celui-ci ne donne pas plus l'apparence de l'ordre, de l'autorité, de l'équité, qu'il n'en apporte la réalité ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Pour obtenir le résultat que vous souhaitez, il faudra toujours aller plus loin dans la contrainte. Vos services de surveillance et d'investigation seront-ils jamais assez puissants et assez efficaces pour briser, non pas dans les mots, mais dans les faits, cette spéculation que nous condamnons tous ?

Je redoute fort que vous ne parveniez à atteindre ce résultat qu'animé d'une sincérité que je connais depuis longtemps, vous souhaitez et vous voulez. Je crains que votre dirigisme n'aboutisse à un régime où l'Etat est partout et le Gouvernement nulle part. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà, monsieur le ministre, dans quel esprit nous avons déposé cet ordre du jour. Nous voulons, je le répète, le renversement de la tendance. Nous voulons que l'on retourne vers les solutions que nous avons définies et qui, vous l'avouerez, ne sont nullement d'inspiration démagogique, pour reconduire ce pays vers la liberté.

Nous croyons à l'initiative individuelle; nous pensons que c'est en tirant de notre caractère national les forces immenses qu'il contient, que vous arriverez à rendre à la nation sa prospérité et sa force.

Nous croyons que le Français est fait pour la liberté et qu'il n'a de raison d'être que lorsqu'il l'exerce dans toutes les formes de son activité. C'est pourquoi nous vous demandons de conduire votre politique en considérant le dirigisme comme une nécessité et non comme une loi.

M. le ministre de l'économie nationale. Nécessité fait loi. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Gabriel Cudenet. Nous vous demandons de faire en sorte que nous puissions concevoir, après ce débat, que l'avenir du pays n'est pas au dirigisme, mais qu'il est à la liberté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Je demande à l'Assemblée d'accorder la priorité à l'ordre du jour qui porte la signature des groupes du parti socialiste, du parti communiste et du mouvement républicain populaire.

Depuis quelque temps, une tradition nouvelle s'était instituée dans nos débats. Les ordres du jour de confiance portaient les signatures des quatre ou cinq partis associés dans le Gouvernement. Nous voici revenus, tout au moins à l'occasion de cet ordre du jour, au tripartisme d'autrefois.

M. Robert Bruyneel. Nous rajeunissons.

M. Charles Lussy. Je veux espérer que ce n'est que temporaire et je regrette que le groupe du parti radical, qui en a été sollicité, n'ait pas cru devoir ajouter sa signature aux nôtres.

M. Giacobbi. Dans notre ordre du jour, nous faisons, comme vous, confiance au Gouvernement.

M. Charles Lussy. Je regrette cette abstention, parce que la politique dont il s'agit, c'est la politique du Gouvernement (*Très bien! très bien! à gauche, à l'extrême gauche et au centre*) et qu'il est de tradition parlementaire et républicaine que les partis associés au Gouvernement le soient dans la majorité, et dans la majorité sous toutes ses expressions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or, à entendre mon collègue et ami M. Cudenet, j'ai eu l'impression, je dois le lui dire, que sa confiance n'excluait pas, au moins à l'égard du ministre de l'économie nationale, un procès de tendance qui visait les intentions plus que les actes, encore que de son ordre du jour se dégagent également plus d'intentions que d'actes.

Ce débat a cependant été complet. Tout le monde a pu s'expliquer avec clarté. Personne ne peut dire, à l'issue de cette discussion, qu'il y ait eu opposition de doctrines ou que des principes se soient heurtés. Tout le monde a été d'accord pour convenir que les circonstances commandaient; que l'on ne faisait du dirigisme que dans la mesure où il fallait en faire, et que l'on pratiquerait la liberté dans toute la mesure où ce serait possible. Personne ne conteste que ce dirigisme soit indispensable dans plusieurs secteurs.

Pourquoi, alors, par un texte habilement nuancé, créer des illusions ? Pourquoi ne pas regarder la vérité en face ? Nous n'excluons aucune possibilité, mais nous ne voulons pas non plus créer aucune illusion. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Les faits sont ce qu'ils sont. Ils ne sont pas le résultat de la politique de tel ou tel gouvernement, mais le résultat d'événements qu'il est inutile de rappeler.

Si nous avons présenté ce texte dans lequel nous n'affirmons notre attachement à aucune doctrine particulière, pas plus que nous n'en excluons aucune, c'est tout simplement — et j'appelle, avant le vote, l'attention de nos amis du rassemblement des gauches sur ce point — parce que nous pensons que la meilleure chance qu'a la politique entreprise depuis le 1er janvier, et à laquelle vous affirmez votre adhésion totale, de triompher, c'est de créer dans ce pays un état d'esprit sans lequel, vous le savez bien, cette politique rencontrera, en dehors des obstacles naturels, des obstacles psychologiques encore plus importants. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous voulons voir l'Assemblée se grouper au maximum autour du Gouvernement, afin que la nation puisse se grouper au maximum autour des élus du peuple.

M. Jean Binot. Très bien!

M. Charles Lussy. C'est pourquoi je vous adresse ce dernier appel pour la réussite de cette politique dont nous souhaitons tous le succès, parce que nous savons très bien que d'elle dépend le salut même de notre pays, et qu'en elle réside sa plus grande chance de salut.

Je vous demande, mes chers collègues, de donner aujourd'hui au pays le spectacle de notre cohésion et l'exemple de notre volonté commune. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Palewski pour expliquer son vote.

M. Palewski. Mes chers collègues, le mouvement républicain populaire votera, bien entendu, l'ordre du jour présenté par M. Lussy...

M. Charles Lussy. Et par le représentant de votre groupe, notre ami M. Lecourt.

M. Palewski. ... et par certains autres de nos collègues, car nous avons le respect de la règle élémentaire de la solidarité ministérielle. (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je tiens à déclarer que nous sommes également ennemis de tout appareil administratif qui pèserait lourdement et indistinctement sur tous les secteurs de la production et de la distribution.

Nous voulons, d'une part, que les professionnels puissent collaborer utilement avec le Gouvernement en vue de la rénovation de notre économie, mais nous entendons, d'autre part, que soit assurée l'exécution du plan de rénovation de l'économie française.

Nous voulons également que tout en maintenant, avec un réel souci de justice, l'équilibre entre les prix et les salaires, puissent être assurés les besoins de la population et allégées dans toute la mesure du possible les servitudes et les contraintes inévitables pour assurer le salut commun.

C'est dans cet esprit que le groupe du mouvement républicain populaire unira ses voix pour voter cet ordre du jour. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Mes chers collègues, je voudrais en quelques mots préciser la position du groupe communiste sur les ordres du jour qui nous sont présentés.

Tout d'abord, je tiens à déclarer que je fais miennes les paroles de bon sens et de discipline qui ont été prononcées par M. Charles Lussy.

Je veux rappeler que lorsque nous avons ensemble formé le Gouvernement que préside M. Ramadier, on a parlé, à cor et à cri, de solidarité ministérielle (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche*) et, chaque fois, on regardait de notre côté. (*Rires à droite et sur divers bancs au centre.*)

Il semblait que cette formule de la solidarité ministérielle masquait je ne sais quelle interpellation dirigée contre notre groupe.

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une situation très claire.

Il y a trois ordres du jour: l'un déposé par le parti socialiste, le mouvement républicain populaire et le parti communiste, l'autre par nos collègues de droite, et puis un troisième, qui se situe entre les deux et qui accorde bien la confiance au Gouvernement, mais avec certaines réserves, certaines nuances.

Sur ce point j'attire votre attention, mes chers collègues du rassemblement des gauches. Le Gouvernement peut-il accepter deux ordres du jour ? Non, n'est-ce pas ?

Le Gouvernement ne peut en accepter qu'un seul.

Dans quelle situation seriez-vous si l'ordre du jour que nous défendons et pour lequel d'ailleurs nous avons demandé la priorité, ne recueillait pas vos suffrages ? Nous assisterions à une formule parlementaire nouvelle. Ce serait la participation avec soutien à éclipses. Cela ne s'est encore jamais vu. (*Exclamations à droite.*)

M. Ramarony. Vous avez été professeurs en la matière.

M. Bruyneel. Vous n'avez pas de mémoire.

M. Jacques Duclos. Par conséquent, mes chers collègues du rassemblement des gauches, votre position doit être réexaminée ou « reconsidérée », comme on dit maintenant.

Vous avez, en effet, des ministres dans le Gouvernement. Ces ministres sont solidaires de leurs collègues. Ils se sont mis d'accord pour faire une politique déterminée. Au moment où ils viennent vous demander de leur faire confiance et solliciter vos suffrages, allez-vous les abandonner ? Non n'est-ce pas ? Vous n'allez pas faire cela. (*Rires.*)

M. Cudenet a marqué ce qui, sur le plan de la politique économique, différenciait son groupe des autres groupes de cette Assemblée. Il a développé des théories économiques, qui sont les siennes, que nous pouvons approuver ou rejeter partiellement. C'est son droit.

Mais, vous le savez, si l'on ne votait que lorsque l'on est d'accord sans aucune restriction, on s'abstiendrait souvent.

Nous votons parce que nous considérons qu'il est de notre devoir d'appliquer le principe de la solidarité ministérielle. Aussi allons-nous, socialistes, communistes et membres du mouvement républicain populaire, voter ensemble, encore que dans les discours que nous avons prononcés les uns et les autres il y ait des nuances.

Nous avons, chacun, des façons un peu particulières de voir, mais nous espérons qu'à cet ensemble tripartite, sans compter les indépendants, viendra se joindre, au moment du vote, un quatrième partenaire et que finalement nous émettrons un vote quadripartite. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Montel.

M. Montel. Mes chers collègues, les termes de l'appel à la solidarité ministérielle lancé par M. Jacques Duclos sont émouvants.

Nous espérons qu'ils vont se traduire demain par l'arrêt de toutes les grèves que nous déplorons et que, par conséquent, cette solidarité ministérielle ne sera pas seulement apparente.

M. Jacques Duclos. Votre attaque porte à faux.

M. Montel. Nous avions demandé la priorité pour notre ordre du jour.

Nous la réclamons à nouveau parce que nous avons été les premiers à le faire et nous déposons une demande de scrutin public.

Sur le fond de la question, je serai très bref et présenterai deux observations d'ordre général.

D'abord, l'ensemble des difficultés économiques et de ravitaillement, dont ce peuple souffre depuis trop longtemps, se ramène, je crois, à une question d'ordre financier.

Nous sommes donc en présence du problème de la défense du franc et je regrette de devoir dire que, jusqu'à ce jour, l'Etat a toujours demandé à ce peuple de « payer la note » ; or, l'Etat était souvent coupable et, en tout cas, il n'a jamais opéré les compressions nécessaires à l'équilibre du budget, qu'il n'établit jamais que sous forme de vœux et sur le papier.

En second lieu, je constate que, dans l'ensemble, les orateurs qui sont intervenus dans cette discussion ont successivement prêché le retour plus ou moins rapide à la liberté.

Or, chaque fois que ce mot de liberté a été prononcé, monsieur le ministre, il n'a provoqué, de votre part, je le regrette, que des sourires sceptiques ou, parfois, des bâillements. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Je pense que les orateurs qui se sont succédé dans ce débat attendaient mieux qu'une telle réponse. Ce que je crains, ce qui m'inquiète, c'est que, dans ce cerveau dont M. Petit a parlé tout à l'heure, certaine théorie soit tellement enracinée que ce pays assiste un jour au spectacle du ministre de l'économie nationale assis parmi les ruines de notre économie, persuadé qu'il détient seul la vérité pure, que s'il n'a pas sauvé le pays, ce n'est pas sa faute et que, dans un autre monde, ses conceptions pourraient se trouver justifiées.

Eh bien ! Nous avons trop souffert de ce dirigisme, de théories qui ont des aboutissements politiques, pour ne pas souhaiter que, dans ce pays, on en vienne enfin à considérer les réalités. Et considérer les réalités — nous le répéterons constamment sur nos bancs — conduit au retour progressif, dans tous les secteurs, à la liberté et non pas à une marche continue et voulue vers un socialisme étatique qui est la négation de la liberté pour laquelle nous nous sommes battus pendant cinq ans. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie nationale.

M. le ministre de l'économie nationale. Le Gouvernement accepte l'ordre du jour présenté par MM. Lussy, Duclos et Lecourt.

Je demande à l'Assemblée de bien vouloir accorder la priorité à cet ordre du jour.

M. Schauffler. J'ai déposé le premier ordre du jour, avec demande de priorité.

Je demande un scrutin public sur cette priorité.

M. Charles Lussy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Pour éviter plusieurs scrutins, nous pourrions admettre que ceux qui voteront contre la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Schauffler se prononceront ainsi en faveur de l'ordre du jour de confiance...

Voix nombreuses à droite. Non ! non !

M. Charles Lussy. Je voulais faire gagner du temps à l'Assemblée, mais puisque, même sur ce point, nous ne sommes pas d'accord, admettons que je n'ai rien dit.

L'Assemblée perdra donc un peu plus de temps.

M. le président. La parole est à M. Giacobbi.

M. Giacobbi. Mesdames, messieurs, j'ai pu entendre, tout à l'heure, M. Jacques Duclos donner au rassemblement des gauches une leçon inattendue...

M. Jacques Duclos. Non, ce n'était pas une leçon.

M. Giacobbi. ...de solidarité ministérielle, et j'ai eu l'impression que cette leçon imprévue pouvait s'adresser beaucoup plus à d'autres qu'à nous-mêmes.

Je tiens à dire que vous vous êtes mépris sur nos intentions, monsieur Duclos.

Vous jugez peut-être les autres d'après vous-même, car c'est certainement pour apporter un gros appui aux paroles de M. le président du conseil — que, l'autre jour, nous avons vigoureusement applaudies — que vous suggériez tout à l'heure à la tribune, une doctrine qui était évidemment la sienne en matière de salaires !

Le rassemblement des gauches a tenu à situer sa position par la présentation d'un ordre du jour.

Si cet ordre du jour, qui comporte la confiance au Gouvernement et pour lequel nous avons demandé la priorité, vient en discussion, nous le voterons.

Si la question se pose de toute autre manière, nous voterons également la confiance au Gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Allons, ce n'est pas si mal ! (*Sourires.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour déposé par MM. Schauffler, Guy Petit et Louis Rollin.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe du parti républicain de la liberté.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	585
Majorité absolue	293
Pour l'adoption	53
Contre	512

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour présenté par MM. Queuille, Cudenet, René Mayer, Giacobbi et les membres du rassemblement des gauches républicaines.

Je suis saisi d'une demande de scrutin déposée au nom du groupe républicain radical et radical-socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	529
Majorité absolue	265
Pour l'adoption	85
Contre	444

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'ordre du jour présenté par MM. Lussy, Jacques Duclos et Robert Lecourt.

M. Giacobbi. Le groupe républicain radical et radical-socialiste demande un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe républicain radical et radical-socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 565
Majorité absolue 283

Pour l'adoption 506
Contre 59

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

— 10 —

RAPPEL D'INSCRIPTION D'UNE AFFAIRE SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. Conformément à l'article 36 du règlement et à la décision de la conférence des présidents du 18 février, il y a lieu d'inscrire en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la séance d'aujourd'hui la proposition de résolution de MM. d'Aragon et Taillade tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures pour le ravitaillement en charbon de certaines catégories de consommateurs résidant dans les communes rurales. (Commission de la production industrielle).

— 11 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. André Montcil une demande d'interpellation sur les raisons pour lesquelles M. le ministre des travaux publics et des transports a cru devoir homologuer le 20 janvier 1947 une décision du comité central des pêches maritime portant définition des entreprises artisanales de pêche maritime.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 12 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires économiques demande à être appelée à donner son avis sur le projet de loi (n° 545) portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des affaires économiques demande à être appelée à donner son avis sur le projet de loi (n° 625) maintenant en vigueur, au delà du 1er mars 1947, certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de résolution (n° 31) de M. Bouvier-O'Cotterau tendant à inviter le Gouvernement à modifier les franchises et les droits d'alcool, afin d'améliorer le régime des appellations contrôlées, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 98) de M. Yves Fagon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat de faire valider en regard de leur régime des retraites le temps accompli en dehors des établissements par suite des hostilités, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission des pensions.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 317) de M. Pierre Grouès et plusieurs de ses collègues tendant à instituer une promotion dans la Légion d'honneur au profit de certaines catégories d'habitants des régions tenues sous le feu de l'ennemi pendant la guerre 1914-1918, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de la défense nationale.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 321) de M. Touchard et plusieurs de ses collègues relative à la retraite anticipée facultative des anciens combattants et victimes de guerre en service dans les administrations et établissements appartenant à un titre quelconque à la fonction publique, dans le cadre de l'Etat, des départements, des communes et des territoires de la France d'outre-mer, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission des pensions.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 388) de M. Cherrier et plusieurs de ses collègues tendant à la titularisation des anciens combattants et des victimes civiles ou militaires de la guerre, pensionnés au titre de la loi du 31 mars 1919 ou de la loi du 20 mai 1946, employés ou ouvriers dans une administration publique, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission de l'intérieur demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de résolution (n° 499) de M. Bentaïeb tendant à la création d'une commission chargée d'enquêter sur la situation générale de l'Algérie, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission de la marine marchande et des pêches demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 350) de MM. René Coty et Pierre Courant tendant à assurer effectivement le droit de vote et d'éligibilité de tous les pilotes aux élections consulaires, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission des affaires économiques.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des moyens de communication demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 88) de M. Pierre Chevallier et plusieurs de ses collègues tendant à intégrer le personnel de la voirie départementale dans le service des ponts et chaussées et à donner aux cantonniers et chefs cantonniers les titres d'agents et de chefs de travaux, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des moyens de communication demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 228) de M. Sauder et plusieurs de ses collègues relative au statut des cantonniers et chefs cantonniers, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

La commission des moyens de communication demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de résolution (n° 421) de M. Cayol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder des réductions de tarif sur les chemins de fer aux élèves des grandes écoles et des facultés, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de l'éducation nationale.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute reporter à la séance de demain vendredi après-midi la suite de son ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La commission de l'intérieur demande que la discussion:

1° Du projet et de la proposition de loi concernant les frais de mission et les indemnités de fonctions des maires et adjoints;

2° Des propositions de loi relatives aux contrats passés par les collectivités locales,

soit reportée à la séance de mardi prochain, après la discussion du rapport sur les opérations électorales du Gabon-Moyen Congo.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Demain vendredi, à quinze heures et demie, séance publique:

Discussion de l'interpellation de M. Livry-Level sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rétablir la sécurité aérienne au niveau où elle était dans les pays alliés pendant la guerre.

Fixation de la date de discussion d'interpellations.

Discussion:

1° De la proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 69 du livre IV du code du travail sur la représentation des ouvriers agricoles en justice par les permanents de leurs syndicats;

2° De la proposition de loi (rectifiée) de MM. Jean Masson et Edgar Faure relative à la représentation des ouvriers et em-

ployés devant les conseils de prud'hommes (n°s 131, 239 [rectifié], 489. — M. Lavergne, rapporteur).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 14 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des finances un projet de loi tendant à faciliter la revision des règles applicables au calcul des intérêts servis à ses déposants par la caisse des dépôts et consignations.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 634, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi fixant le montant des rentes dont le capital représentatif est obligatoirement versé aux titulaires d'une pension de mutilés du travail agricole.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 635, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre des finances un projet de loi approuvant une convention entre l'Etat et la Banque de France et l'augmentation du montant de la quote-part française dans les organismes de Bretton-Woods.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 648, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Courant et Coty une proposition de loi tendant à exonérer les propriétaires sinistrés de la contribution prévue par l'ordonnance du 28 juin 1945 sur le fonds national d'amélioration de l'habitat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 633, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à préciser l'application de la loi du 16 avril 1946 portant amnistie.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 636, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à prolonger jusqu'au 1er juillet 1947 le délai de forclusion prévu par la loi du 18 avril 1946 pour le renouvellement des baux commerciaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 637, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Paul Bastid et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la revision et à la résiliation de certains contrats passés par les collectivités locales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 638, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Tourne et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer, le 1er janvier 1948 au plus tard, dans tous les trains des grandes lignes de France et de l'Union française des wagons-maternité dits « de la mère et de l'enfant ».

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 639, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder des délais de payement aux sinistrés et spoliés, acquéreurs de biens sous séquestre provenant de patrimoines ennemis ou des collaborateurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 640, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Pleven et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre aux anciens propriétaires d'obtenir le remplacement par des voitures automobiles neuves, des véhicules qui leur ont été réquisitionnés par les armées alliées, au cours des opérations militaires qui se sont déroulées en 1944, sur le territoire métropolitain.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 647, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bichet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 654, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la presse. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Signor et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre aux veuves des inscrits maritimes le bénéfice de la retraite aux vieux travailleurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 657, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la marine marchande et des pêches. (*Assentiment.*)

— 16 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Landry et plusieurs de ses collègues et tendant à instituer l'allocation de logement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 660, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Landry et plusieurs de ses collègues et relative à la structure sociale des sociétés anonymes.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 661, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 17 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Cayeux une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer l'allocation aux économiquement faibles, sans distinguer l'origine publique ou privée des revenus modiques dont ils disposent.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 632, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour augmenter la puissance et le rayonnement du poste émetteur de Radio-Strasbourg.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 641, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la presse. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Le Jeune et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réorganiser le service de santé militaire en Indochine, à expédier d'urgence des médicaments et à rapatrier les officiers et sous-officiers ainsi que les soldats atteints de maladies graves.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 642, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Maillocheau et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux amputés victimes civiles de la guerre, les mêmes barèmes qu'aux militaires.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 643, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les invalides civils de certains avantages en matière de transports publics.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 646, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Schaff, Bergeret et Albert Schmitt une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à respecter le principe de non-rétroactivité des lois en ce qui concerne les pensions visées par l'ordonnance n° 45-1632 du 23 juillet 1945 et concédées antérieurement au 1er février 1945.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 655, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Signor et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir rapidement en aide aux maraîchers se livrant à la culture des primeurs et dont les récoltes ont été gravement compromises par les récentes gelées.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 656, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Touchard et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à intensifier la fabrication et l'attribution des appareils de prothèse et orthopédiques modernes aux centres d'appareillage des mutilés de guerre.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 653, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Touchard et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accor-

der la retraite à tous les titulaires de la carte du combattant.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 659, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

— 18 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de Mme Reyraud un rapport, fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches, sur la proposition de résolution de M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures susceptibles de provoquer une réduction importante sur les prix des fournitures à la pêche maritime (n° 398).

Le rapport sera imprimé sous le n° 644 et distribué.

J'ai reçu de M. Zunino un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de M. Gros et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir dans leurs droits les viticulteurs ayant commercialisé tout ou partie de leur récolte avant la parution de l'arrêté ministériel du 7 novembre 1946 (n° 488).

Le rapport sera imprimé sous le n° 645 et distribué.

J'ai reçu de M. Darou un rapport, fait au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux veufs et orphelins de femmes fonctionnaires des droits identiques à ceux reconnus aux mêmes ayants cause de fonctionnaires masculins (n° 115).

Le rapport sera imprimé sous le n° 649 et distribué.

J'ai reçu de M. Cherrier un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi tendant à coordonner le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 avec les régimes de retraites des lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927 et 21 mars 1928 (n° 280).

Le rapport sera imprimé sous le n° 650 et distribué.

J'ai reçu de M. Cherrier un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi de M. Yves Fagon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat de faire valider en regard de leur régime des retraites le temps accompli en dehors des établissements par suite des hostilités (n° 98).

Le rapport sera imprimé sous le n° 651 et distribué.

J'ai reçu de M. Darou un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues tendant à tenir compte aux institutrices et instituteurs, secrétaires de mairie, pour le calcul de leur pension de retraite, du traitement reçu par eux comme secrétaires de mairie (n° 121).

Le rapport sera imprimé sous le n° 652 et distribué.

J'ai reçu de M. Cayeux un rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions en vue de déterminer la procédure d'élection par l'Assemblée nationale des personnalités appelées à faire partie du conseil supérieur de la magistrature, en application de l'alinéa 4 de l'article 83 de la Constitution de la République.

Le rapport sera imprimé sous le n° 653 et distribué.

— 19 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Truffaut un avis présenté au nom de la commission des finances sur les propositions de loi: 1° de M. Badiou et plusieurs de ses collègues relative à la revision et à la résiliation de certains contrats passés par les collectivités locales; 2° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser la résiliation ou la revision des contrats de concessions passés par les collectivités locales. (N°s 117-223-416.)

L'avis sera imprimé sous le n° 630 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Truffaut un avis présenté au nom de la commission des finances sur: 1° le projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints; 2° la proposition de loi relative au barème des indemnités de fonctions allouées aux maires et aux adjoints par l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945. (N°s 244-70-553.)

L'avis sera imprimé sous le n° 631 et distribué.

— 20 —

TRANSMISSION D'AVIS DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

L'avis sera imprimé sous le n° 662, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

L'avis sera imprimé sous le n° 663, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des moyens de communication. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 14 février 1947.

Page 338, 1re colonne, 62e et 71e ligne:

Au lieu de: « M. Monin »,

Lire: « M. Mondon ».

Erratum

au *Journal officiel* du mercredi 19 février 1947.

(Séance du mardi 18 février 1947.)

Page 379, 1re colonne, 10e alinéa,

Au lieu de:

« **M. Wasmer** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 438) de M. Henri Meck et plusieurs de ses collègues... »,

Lire:

« **M. Segelle** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 438) de M. Henri Meck et plusieurs de ses collègues... ».

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 20 FEVRIER 1947

Application des articles 78 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« *Art. 78. — Tout député qui désire poser au Gouvernement des questions orales ou écrites doit les remettre au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement.*

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Art. 81. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Chaque semaine, le* Journal officiel *publie la liste, par ministère, des questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

826. — 20 février 1947. — **M. Albert Lécrivain-Servoz** signale à **M. le président du conseil** (ravitaillement) que des agrumes pourrissent, puis sont ensuite jetés au ruisseau, alors que tant d'enfants en manquent totalement; et demande: 1° pourquoi ne pas laisser la vente libre des agrumes quand tous les tickets sont honorés; 2° pourquoi les agrumes sont libres à Marseille et contingentés à Lyon; 3° pourquoi les enfants des campagnes n'ont pas droit aux oranges.

827. — 20 février 1947. — **M. Albert Masson** expose à **M. le président du conseil** (ravitaillement) que la désignation des localités dotées du titre « grand centre » a été effectuée, pour le département de la Loire, sans que les services départementaux du ravitaillement général, ni l'administration préfectorale, ni le conseil général n'aient été consultés; signale que trente-six communes ont bien obtenu le titre «grand centre », mais que l'on a oublié, tout simplement, la deuxième ville du département de la Loire et son importante agglomération ouvrière: Roanne, le Coteau, Riorges et Mably; et demande si des instructions seront données de toute urgence pour redresser ces erreurs afin que les localités précitées puissent bénéficier du titre « grand centre » dans les mêmes délais que les autres communes, c'est-à-dire à partir du 1er mars 1947.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

828. — 20 février 1947. — **M. Albert Aubry** attire l'attention de **M. le vice-président du conseil,** chargé de la réforme de la fonction publique, sur la conception de la hiérarchie introduite dans certaines administrations où il existe à la fois du personnel titulaire relevant de la fonction publique et du personnel temporaire d'encadrement; et lui demande s'il peut se concevoir, tant en fait qu'en droit, que des administrateurs puissent se trouver placés sous l'autorité d'agents temporaires, étant entendu que ces derniers sont: 1° des administrateurs détachés de leur administration d'origine et d'une classe inférieure à celle des administrateurs placés sous leur autorité; 2° des fonctionnaires issus des services extérieurs d'une autre administration; 3° des agents recrutés dans le secteur privé sans concours, ni examen.

AGRICULTURE

829. — 20 février 1947. — **M. Georges Cosnat** demande à **M. le ministre de l'agriculture** les dispositions qu'il a prises pour doter, cette année, le département de la Charente-Maritime en semences de pommes de terre.

830. — 20 février 1947. — **M. Paul Hutin-Desgrées** demande à **M. le ministre de l'agriculture,** en raison des difficultés particulières rencontrées actuellement par les services du génie rural dans la plupart des départements, quelles mesures il compte prendre pour qu'aucune réduction de personnel ne soit faite sans un examen approfondi des besoins de chacun des services départementaux.

831. — 20 février 1947. — **M. Philippe Monin** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que l'article 16 de la loi du 13 avril 1946 prévoit que les commissions consultatives des baux ruraux comprennent des représentants élus des bailleurs et des preneurs de baux ruraux à raison de deux par arrondissement, et que l'article 19 de ce même texte décide que « chaque arrondissement a droit à un nombre de délégués proportionnel à l'effectif des membres titulaires de ces tribunaux paritaires »; et demande lequel de ces deux textes doit être appliqué.

832. — 20 février 1947. — **M. Auguste Mudry** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, normalement, une hypothèque tombe d'elle-même lorsqu'elle n'est pas renouvelée au bout de dix ans; que cette règle générale ne s'applique pas aux prêts consentis par le crédit agricole, car il faut, en effet, l'intervention d'un notaire pour faire lever l'hypothèque, ce qui est, par conséquent, toujours onéreux; et demande s'il n'est pas possible de faire appliquer la règle générale aux hypothèques du crédit agricole.

833. — 20 février 1947. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que certains agriculteurs, qui désirent employer de la main-d'œuvre étrangère, doivent verser une somme de 6.000 F, non récupérable, pour l'introduction en France de chaque étranger; et demande à quoi est destinée cette somme et les raisons qui motivent ce versement.

834. — 20 février 1947. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° quelles sanctions il compte prendre à l'égard d'une coopérative de céréales qui, sans y être autorisée, et sans se soucier du financement, met en construction un silo important dans une localité qui possède déjà une coopérative dûment autorisée, prospère, fonctionnant à la satisfaction des cultivateurs et qui gère un silo suffisant pour les besoins de la région; 2° s'il ne conviendrait pas de réquisitionner les matériaux déjà rendus à pied d'œuvre (dont 80 tonnes de fer achetées dans des conditions irrégulières) et les attribuer de préférence à la reconstruction de silos sinistrés.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

835. — 20 février 1947. — **M. Etienne Fauvel** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** si toutes dispositions ont été prises, les allocations militaires et délégation de soldes devant cesser le 31 mars prochain, pour que les veuves, ascendants et orphelins puissent toucher leur pension à cette date.

836. — 20 février 1947. — **M. Joseph Wasmer** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** si le remboursement des frais de transport de retour du mobilier des réfugiés est encore possible à l'heure actuelle, même si les réfugiés, ignorant la nécessité de cette formalité, n'ont pas fait de demande avant de faire procéder à l'enlèvement de leur mobilier.

ECONOMIE NATIONALE

837. — 20 février 1947. — **M. Pierre Chevallier** signale à **M. le ministre de l'économie nationale** l'absence d'homologation du prix du vinaigre de vin malgré une demande déposée le 16 septembre 1946; rappelle que, depuis le mois de septembre 1946, le prix des vins a été taxé officiellement avec une hausse de 300 F environ, plus une taxe de solidarité agricole de 126 F par hectolitre et demande si une homologation va bientôt être décidée pour permettre aux vinaigriers de vendre leurs produits.

838. — 20 février 1947. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'économie nationale** s'il pourrait, avant l'application de la seconde baisse de 5 p. 100, considérer la situation faite à l'industrie pharmaceutique par le blocage des prix de vente alors que les prix de revient ont, depuis 1943, augmenté de plus de 50 p. 100 (salaires et appointements = 250 p. 100), le maintien du *statu quo* pouvant créer du chômage à l'intérieur et compromettre des exportations qui comptent parmi les plus fructueuses pour l'équilibre de notre balance commerciale.

839. — 20 février 1947. — **M. Bernard Paumier** signale à **M. le ministre de l'économie nationale** qu'il est saisi de nombreuses plaintes émanant de maréchaux-ferrants; et demande quelles sont les raisons qui ont motivé la circulaire, relative aux prix des fournitures et services des artisans ruraux, publiée au *Journal officiel* du 18 janvier 1947 (page 557), les artisans considérant comme inacceptable l'application de cette circulaire.

EDUCATION NATIONALE

840. — 20 février 1947. — **M. Camille Laurens** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, sur le refus de l'inspecteur d'académie, une jeune fille n'a pu obtenir, en 1946, le droit de prendre part au concours d'entrée à l'école normale sous le seul prétexte qu'elle s'était préparée à ces épreuves dans un établissement privé; que, d'après une récente réponse, ce refus serait illégal; et demande si cette jeune fille, qui aura dépassé l'âge de 18 ans lors du concours de 1947, pourra être autorisée à s'y présenter sans dispense d'âg.

341. — 20 février 1947. — **M. Albert Rigal** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** les raisons pour lesquelles la subvention de l'Etat à la cantine scolaire de Capon (Loiret) a été supprimée pour 1946.

FINANCES

842. — 20 février 1947. — **M. Pierre André** demande à **M. le ministre des finances**: 1° les noms des personnes ayant reçu des missions à l'étranger depuis la libération; 2° pour chacune d'elles, l'objet de la lettre de mission; 3° le montant de la somme que cette mission a coûté au Trésor public exprimé dans la monnaie du pays où elle a été dépensée.

843. — 20 février 1947. — **M. Yves Angelotti** demande à **M. le ministre des finances** quel est le nombre des actionnaires remboursés de chaque banque nationalisée pour chacune des catégories suivantes: 1° porteurs de moins de 10 actions; 2° porteurs de 10 à 50 actions; 3° porteurs de 50 à 100 actions; 4° porteurs de plus de 100 actions; en indiquant, pour chacune de ces catégories, le nombre total des actionnaires qui y figurent.

844. — 20 février 1947. — **M. Paul Antier** expose à **M. le ministre des finances** que des pénalités sont prévues pour les contribuables s'acquittant avec retard du payement de leurs impôts ainsi que pour les contribuables qui, ayant une cote annuelle dépassant 20.000 F, n'ont pas versé une avance d'un quart au 1er mars; et demande si les propriétaires sinistrés par faits de guerre et, notamment ceux qui n'ont encore reçu aucune indemnité, ne pourraient être exonérés de ces pénalités.

845. — 20 février 1947. — **Mme Denise Bastide** expose à **M. le ministre des finances** que les couples ayant adopté un enfant, étant par là-même considérés comme ses parents légitimes, touchant allocations familiales et salaires unique, continuent à être classés, au titre de l'impôt cédulaire, comme ménages sans enfant, et demande s'il n'envisage pas de remédier à cette anomalie et d'accorder aux parents adoptifs, mêmes titres aux dégrèvements d'impôts qu'aux parents légitimes.

846. — 20 février 1947. — **M. Louis Bour** demande à **M. le ministre des finances** si une pension d'invalidité pour blessure de guerre entre dans le décompte des ressources mensuelles à établir pour obtenir l'allocation aux vieux travailleurs.

847. — 20 février 1947. — **M. Rémy Boutavant** expose à **M. le ministre des finances** le cas des propriétaires d'immeubles sinistrés dont les logements ont été requis par les services de la reconstruction en vue d'être réparés, l'Etat faisant l'avance des frais de réparation, et le montant des loyers devant être perçu par l'enregistrement pour s'inscrire en diminution de la dette des propriétaires; signale que, dans ces conditions, et bien qu'il y ait réduction de dette, il n'y a pas de revenu proprement dit; que les sommes exigées par le fisc, au titre de l'impôt foncier, constituent généralement pour ces propriétaires peu fortunés une lourde charge qui n'est pas compensée par un revenu effectif; et demande s'il pourrait envisager d'exonérer de leur imposition foncière, dans la plus large mesure possible, ces propriétaires sinistrés.

848. — 20 février 1947. — **M. Roger Cerclier** expose à **M. le ministre des finances** qu'un percepteur de 1re classe, 2e échelon, ayant atteint l'âge de soixante ans le 14 septembre 1946, père de quatre enfants, a été admis, le 1er mai 1945, à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé; qu'il a été élevé au 3e échelon de sa classe à dater du 1er juillet 1945; demande s'il peut, par application de l'article 6 de la loi du 18 août 1936, solliciter la liquidation de sa pension sur le traitement de l'échelon susvisé; et ajoute qu'il semble que ce cas puisse être assimilé à celui d'un fonctionnaire retraité d'office.

849. — 20 février 1947. — **M. Pierre Garet** expose à **M. le ministre des finances** que l'ordonnance du 15 août 1945, instituant l'impôt de solidarité, a prévu: *a*) Que les sinistrés n'auraient pas à payer cet impôt sur la participation financière de l'Etat aux dommages de guerre à laquelle ils pourraient avoir droit; *b*) Que cet impôt pourrait être payé par imputation sur les dommages de guerre; et lui demande pourquoi l'administration réclame à deux frères, associés en nom collectif, dont la totalité de l'avoir dépendu de la société constituée entre eux, le payement de l'impôt susvisé sur le droit à la participation de l'Etat aux dommages de guerre et refuse l'imputation de cet impôt sur les dommages, alors que les intéressés ont eu la totalité de leur entreprise sinistrée durant la guerre et qu'il apparaît peu équitable de les pénaliser de la sorte pour l'unique raison qu'ils étaient légalement en règle et n'avaient pas voulu exercer leur activité sous couvert d'une société de fait plus ou moins frauduleuse, et alors également que l'administration a jusqu'à ce jour considéré les associés en nom collectif pour les questions fiscales en tant qu'individus et en faisant abstraction complète de la société elle-même.

850. — 20 février 1947. — **M. Camille Laurens** expose à **M. le ministre des finances** qu'un viticulteur ayant fait sa déclaration de récolte en novembre s'est vu, à la suite d'une visite de sa cave, courant décembre, réclamer une amende par les contributions indirectes; que, jusqu'au 20 janvier, les viticulteurs ont pu obtenir la rectification de leurs déclarations de récolte et que l'intéressé a rectifié la sienne dans ce délai; et demande s'il doit payer l'amende qui lui a été signifiée.

851. — 20 février 1947. — **M. Louis Marin** demande à **M. le ministre des finances** quel est, à la date du 1er janvier 1947: 1° le nombre de dossiers soumis aux comités de confiscation de profits illicites; 2° le nombre de décisions prises par les comités départementaux; 3° le nombre des décisions déférées au comité supérieur des profits illicites; 4° le montant global: *a*) des confiscations prononcées; *b*) des amendes prononcées; 5° le montant global des recouvrements opérés; 6° le nombre des redevables ayant entièrement acquitté les sommes mises à leur charge; 7° le nombre des redevables incarcérés pour non payement; 8° le montant des sommes encaissées à la suite de ces incarcérations.

852. — 20 février 1947. — **M. André Morice** expose à **M. le ministre des finances** que tous les instruments de pesage réparés doivent être présentés au contrôle du service des instruments de mesure; que cette opération donne ouverture à la perception d'une taxe dite « de vérification première » et, pour ceux vérifiés sur leur lieu d'emploi, à une redevance pour déplacement du fonctionnaire vérificateur; que les réparateurs récupèrent ces taxes sur leurs clients et les versent à la caisse du percepteur d'après des états établis par le service des instruments de mesure et mis en recouvrement par le trésorier-payeur général, que le montant de ces taxes et redevances est fixé par décret ministériel du 4 mai 1946 n° 46-925, tableau I; et demande: 1° si ces taxes et redevances sont passibles des impôts frappant le chiffre d'affaires du réparateur; 2° dans l'affirmative, si le réparateur peut, dans sa facture, les majorer de: 3,5 p. 100 (taxe à la production), 1,5 p. 100 (taxe sur les transactions), 1,5 p. 100 (taxe locale sur les transactions).

853. — 20 février 1947. — **M. Auguste Mudry** demande à **M. le ministre des finances** dans quelles conditions sont délivrés les prêts aux artisans sinistrés car il apparaît en effet, que, lorsque l'un de ceux-ci formule la demande, la caisse compétente lui répond invariablement qu'elle ne dispose pas des fonds nécessaires.

854. — 20 février 1947. — **M. Guy Petit** expose à **M. le ministre des finances** que, par décision du 18 janvier 1947, le sous-secrétaire d'Etat au commerce a accordé aux viticulteurs un délai complémentaire pour régulariser, le cas échéant, leur situation en souscrivant des déclarations de récoltes tardives ou rectificatives, le délai de cette mesure gracieuse expirant le 31 janvier; et demande, en conséquence, quelle est la situation des viticulteurs qui, avant ce délai de prorogation, ont fait l'objet, de la part de l'administration des contributions indirectes, de procès-verbaux et ont même acquitté le montant des amendes auxquelles ils ont été condamnés par cette même administration.

855. — 20 février 1947. — **M. Pierre-Croués** expose à **M. le ministre des finances** la situation du personnel des tramways de Forbach (Moselle) dont les salaires, portant sur plusieurs mois, ont été bloqués en marks à la caisse d'épargne de Sarrebruck; que cette question n'a pu, quant à présent, recevoir de solution puisqu'elle doit être réglée en même temps que le nouveau statut de la Sarre; qu'il est cependant inadmissible que ces tra-

vailleurs continuent plus longtemps à être privés de leurs salaires; et lui demande s'il envisage de prendre toutes mesures utiles pour que ce personnel reçoive le salaire qui lui a été confisqué.

856. — 20 février 1947. — **M. Maurice Poirot** expose à **M. le ministre des finances** que deux époux ont procédé à une donation partage, entre leurs trois enfants, de tous les biens composant une exploitation agricole unique d'une valeur inférieure à 400.000 F; que cette exploitation, dont les donateurs se sont réservé l'usufruit leur vie durant, a été attribuée à un seul des copartageants à charge de soulte; et demande si l'exonération du droit de soulte, prévu par l'article 440 *bis* du code de l'enregistrement, est susceptible de bénéficier à l'acte de donation partage, bien que l'attributaire ne possède que la nue propriété des biens donnés.

857. — 20 février 1947. — **M. Albert Rigal** expose à **M. le ministre des finances** que la bibliothèque municipale classée du chef-lieu du département du Loiret est une des plus importantes bibliothèques de France; demande si cette bibliothèque ne pourrait être reclassée dans sa catégorie normale afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle pour la diffusion de la lecture publique dans le département; et ajoute que la mesure demandée en faveur de la bibliothèque municipale d'Orléans a été accordée l'an dernier à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, qui est une ville moins importante.

858. — 20 février 1947. — **M. Gabriel Roubaute** expose à **M. le ministre des finances:** a) que la loi de finances du 23 décembre 1946 (*Journal officiel* du 24 décembre 1946) prévoit en son article 55 la modification de l'article 97 du code des contributions indirectes; *b*) que le taux de la taxe sur les licences de débits de boissons perçue annuellement au profit des communes se trouve modifié de la façon suivante:

a) Licences restreintes.

CATÉGORIES DE COMMUNES	MINIMUM	MAXIMUM
	francs.	francs.
4.000 habitants et au-dessous	600	1.800
4.001 habitants à 10.000 habitants	1.200	3.600
10.001 habitants à 50.000 habitants	1.800	5.400

b) Licences de plein exercice. — Ces tarifs sont doublés pour les débits pourvus de licence dite de « plein exercice »; c) que, de ce fait, les tarifs applicables à toutes les communes, en dehors de la ville de Paris qui bénéficie de dispositions particulières, ne tiennent compte nullement de l'importance des différents cafés; que c'est ainsi qu'un important établissement dont le chiffre d'affaires est très élevé payera la même redevance qu'un petit bar situé dans les quartiers périphériques d'une commune et dont l'activité est des plus réduites; *d*) que les communes se trouvent ainsi placées devant le dilemme suivant: ou bien, en votant le maximum pour atteindre justement les débits les plus importants, frapper trop lourdement les petits, ou bien rester très au-dessous des maxima pour ne pas trop frapper les petits, mais alors on ne demande aux débits importants qu'un effort proportionnellement infime; et demande si, pour les villes d'au moins 5.000 habitants, la progressivité de la taxe ne pourrait être étudiée et établie afin que soit mieux répartie la charge fiscale résultant de l'impôt précité.

859. — 20 février 1947. — **M. Jean Sourbet** expose à **M. le ministre des finances** que, les épargnants, qui se sont constitué une rente viagère par des versements volontaires voient, maintenant que la monnaie est dépréciée, le pouvoir d'achat de leur rente considérablement diminué; que, d'autre part, les fonctionnaires se sont constitué, eux aussi, une retraite au moyen de versements obligatoires par retenues sur leurs traitements, retraite augmentée par des allocations versées par l'Etat; et demande quelles mesures il compte prendre en faveur des épargnants rentiers viagers.

860. — 20 février 1947. — **M. Maurice Violette** demande **à M. le ministre des finances** comment il peut refuser le bénéfice de la loi du 13 septembre 1946, et sans doute aussi à partir du 1er juillet celui de la loi aux vieux travailleurs, sous le prétexte que le postulant est déjà bénéficiaire d'une retraite alors que celle-ci provient de retenues sur les salaires qui sont des prélèvements sur la communauté conjugale; et ajoute qu'il en est ainsi, notamment, pour une veuve de cheminot qui se trouve, avec un tout petit émolument, dans une situation bien inférieure à celle que pourrait procurer un capital mobilier ou immobilier déjà assez important.

861. — 20 février 1947. — **M. Maurice Violette** demande à **M. le ministre des finances** si les dommages de guerre peuvent être pris en payement des confiscations pour profits illicites comme ils sont pris en payement de l'impôt de solidarité.

FRANCE D'OUTRE-MER

862. — 20 février 1947. — **M. Maurice Violette** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** comment le service de l'état civil à Saïgon peut être dans un tel désarroi que la famille d'un soldat décédé à l'hôpital de Saïgon, le 4 mars 1946, n'a reçu encore aucun acte de décès ni même le montant des primes et solde dues au militaire.

GUERRE

863. — 20 février 1947. — **M. Abderrahmane Djemad** expose à **M. le ministre de la guerre** que, de Mayence, il lui est signalé que des soldats algériens du 7e R. T. A. sont journellement victimes d'humiliations, de mauvais traitements; qu'ils sont frappés, que leurs cheveux sont coupés à ras et que des punitions, les plus souvent injustifiées, leur sont infligées; et demande quelles mesures il compte prendre pour que les tirailleurs algériens, qui ont si puissamment aidé à la libération de la France, soient traités avec les égards qui leur sont dus.

864. — 20 février 1947. — **M. Hutin-Desgrées** demande à **M. le ministre de la guerre** s'il envisage de reprendre, le plus rapidement possible, les attributions de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active; ajoute que beaucoup d'anciens combattants, réunissant tous les titres requis pour obtenir la médaille militaire, attendent cette distinction depuis 1939.

865. — 20 février 1947. — **M. Paul Hutin-Desgrées** demande à **M. le ministre de la guerre** quelles mesures il compte prendre pour assurer, spécialement en cette dure période d'hiver, une nourriture vraiment substantielle aux soldats actuellement sous les armes, et attire son attention sur l'insuffisance des rations, même en pain.

866. — 20 février 1947. — **Mme Andrée Pierre-Viénot** demande à **M. le ministre de la guerre:** 1° combien de temps passera sous les drapeaux le premier contingent de la classe 1946; 2° plus particulièrement, combien de temps effectueront les fils des familles nombreuses; 3° si les soldats qui servent en Afrique du Nord, ne bénéficiant d'aucune permission, auront droit à une libération anticipée.

INTERIEUR

867. — 20 février 1947. — **M. Henri Caillavet** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que l'article 18 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 dispose que, dans les communes désignées par arrêté du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie nationale, du ministre des finances et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, il peut être perçu une taxe annuelle de compensation sur les logements insuffisamment occupés; que le produit de la taxe est affecté, à concurrence des trois quarts, au fonds national de l'amélioration de l'habitat, institué par l'article 10 de l'ordonnance du 28 juin 1945; et demande si, dans les communes où est créé un service du logement, une part de cette taxe peut être reversée aux offices publics d'habitations à bon marché qui prendraient en main le programme de construction au profit des classes laborieuses (employés, ouvriers et fonctionnaires).

868. — 20 février 1947. — **M. Jean Crouzier** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si l'article 10 de la loi du 15 février 1946, concernant le recul de la limite d'âge des fonctionnaires, s'applique aux agents communaux qui bénéficient des mêmes avantages de traitements, d'indemnités et doivent assumer les mêmes obligations, notamment la durée de travail, que les fonctionnaires de l'Etat.

869. — 20 février 1947. — **M. Charles Viatte** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si des dispositions ont été prises, lors du dernier concours pour l'emploi de commis stagiaire dans les préfectures, en vue de sauvegarder les intérêts des anciens F. F. I.

870. — 20 février 1947. — **M. Maurice Violette** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si l'administration, qui a intégré dans la police d'Etat les agents municipaux, ne doit pas calculer la retraite sur l'ensemble des années passées dans la police, que ce soit police d'Etat ou police municipale.

JUSTICE

871. — 20 février 1947. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de la justice** si un décret, daté par exemple du 4 février, peut être appliqué dès le 5 février, alors qu'aucune mesure spéciale n'a ordonné l'exécution immédiate (décret du 5 novembre 1870) et que la publication au *Journal officiel* n'a été faite qu'une dizaine de jours plus tard.

872. — 20 février 1947. — **M. Georges Gosnat** demande à **M. le ministre de la justice** s'il compte procéder au rétablissement à effectif complet du tribunal de Saint-Jean-d'Angély, au moment où un certain nombre de tribunaux viennent d'être rétablis à effectif complet et où d'autres sont sur le point de l'être.

873. — 20 février 1947. — **M. Maurice Poirot** expose à **M. le ministre de la justice** que, sous le régime de la communauté légale ou d'acquêts, la communauté est tenue de supporter les charges usufructuaires mais que les impenses sur les propres restent à la charge du patrimoine des époux; et demande si: 1° les réparations d'entretien telles que réfection de peintures, revision de l'installation électrique, etc., doivent être considérées comme charges usufructuaires ou impenses; 2° l'installation d'un appareil de chauffage central constitue une impense et, dans l'affirmative, une impense utile ou une impense voluptuaire.

874. — 20 février 1947. — **M. Maurice Poirot** expose à **M. le ministre de la justice** que, d'après la doctrine résultant de l'arrêt de la chambre civile de la cour de cassation du 7 mars 1941, la preuve de l'encaissement des deniers par la communauté doit être rappor-

tée sans qu'il y ait à distinguer suivant que la récompense est réclamée par le mari ou par la femme; et demande: 1° en quoi consistent les preuves exigées et si ces preuves doivent résulter de pièces écrites ou, à défaut, de présomptions graves précises et concordantes; 2° comment, lorsque ces pièces ont été détruites par faits de guerre, le sinistré peut être admis à prouver l'encaissement des deniers par la communauté.

875. — 20 février 1947. — **M. Robert Prigent** expose à **M. le ministre de la justice** que l'article 17 du décret du 4 septembre 1945 prévoit qu'en cas de vacance d'un office ministériel, celui-ci ne pourra être géré que par un officier public ou ministériel de la même catégorie exerçant dans la même localité; et demande si un huissier honoraire, qui depuis septembre 1939 gère l'étude de son fils mort pour la France, peut être désigné comme administrateur de cette étude.

876. — 20 février 1947. — **M. André Savard** expose à **M. le ministre de la justice** qu'une circulaire de la chancellerie du 3 mai 1907, que les instructions ministérielles des 7 avril 1904 et 16 mai 1916 et le formulaire général des actes de l'état civil adopté par la commission spéciale instituée au ministère de la justice, prescrivent aux maires que la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre doivent, à l'exclusion de toute autre décoration, être indiquées obligatoirement pour toute personne nommée dans un acte de l'état civil: officier de l'état civil, déclarant ou témoin; et demande, en ce qui concerne la croix de la Libération et la médaille de la Résistance, qui toutes deux sont d'un ordre supérieur à la croix de guerre: 1° s'il existe un texte rendant leur indication obligatoire dans les actes de l'état civil au même titre que la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre; 2° dans la négative, s'il ne lui semble pas opportun de prescrire également l'indication de ces distinctions qui, de même que les trois autres dont la mention est obligatoire, constituent une preuve particulièrement honorable des services rendus à la France.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

877. — 20 février 1947. — **M. Robert Prigent** expose à **M. le ministre de la production industrielle** que la poursuite des travaux en cours au port de Dunkerque et qui condit'onnent la réouverture du port prévue seulement pour le mois d'août, risque d'être interrompue faute d'un approvisionnement suffisant en agrégats divers pour les travaux de bétonnage; et demande s'il envisage l'attribution de licences d'importation de graviers belges sans lesquels la réouverture retardée de ce grand port continuera à priver notre pays d'un instrument indispensable pour nos importations.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

878. — 20 février 1947. — **M. Louis Marin** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:** 1° dans quel document ou recueil administratif se trouvent publiées la composition des commissions départementales, locales et cantonales de reconstruction chargées, aux termes de l'article 7, paragraphes 3 et 4, de la loi n° 2921 du 23 décembre 1946, de fournir des avis motivés sur l'ordre de priorité à adopter pour la reconstitution de chaque catégorie de biens sinistrés et, éventuellement, les listes de sinistrés ou des catégories de sinistrés appelés à recevoir, par priorité, les indemnités auxquelles ils ont droit; 2° quelle publicité a été ou sera donnée aux décisions ministérielles intervenant après avis des commissions susvisées; 3° de quelle manière le contrôle du Parlement pourra s'exercer à leur égard.

879. — 20 février 1947. — **M. Louis Marin** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:** 1° quelle est la composition du comité interministériel prévu à l'article 7, paragraphe 2, de la loi n° 2921 du 23 décembre 1946 et qui a pour mission de déterminer les catégories d'entreprises considérées comme « activités de base » ainsi que les autres catégories d'activités économiques dont la reconstitution est jugée indispensable et urgente pour l'économie générale et d'arrêter l'ordre d'urgence des entreprises bénéficiaires; 2° quelle publicité a été ou sera donnée aux conclusions dudit comité; 3° de quelle manière le contrôle du Parlement pourra s'exercer à leur égard.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

880. — 20 février 1947. — **M. Pierre de Chevigné** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un accidenté civil, non assimilable aux accidentés du travail, peut percevoir un secours et quels sont les organismes qualifiés pour l'étude de ces affaires.

881. — 20 février 1947. — **M. Jean Crouzier** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si les greffiers de justice de paix sont tenus de verser leurs cotisations d'allocations familiales à une caisse interdépartementale des travailleurs indépendants ou, s'il y a lieu, conformément à un jugement rendu par le juge de paix d'Auxerre, de considérer les officiers ministériels comme des fonctionnaires au point de vue des allocations familiales.

882. — 20 février 1947. — **M. le marquis de Moustier** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un sinistré total, qui attend encore de l'Etat le remboursement total ou partiel de ses dommages de guerre, peut être dispensé d'acquitter les cotisations trimestrielles qu'il doit à la caisse de compensation à laquelle il doit, obligatoirement, être affilié.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

883. — 20 février 1947. — **M. Marius Patinaud** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** l'intérêt national qui s'attache, au point de vue touristique, à la création d'une route de 4.500 km, dans le département de la Loire, entre la Jasserie-du-Pilot et le Crêt-de-l'Œillon, et lui demande s'il ne serait pas disposé à accorder, sur les crédits de son ministère, une subvention justifiée par l'importance des travaux.

884. — 20 février 1947. — **M. Robert Prigent** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que l'avancement des travaux de réfection de la grande écluse du port de Dunkerque risquent d'être interrompus faute, pour les entreprises à pied d'œuvre, de recevoir régulièrement les agrégats (graviers et sables) nécessaires au gros œuvre de bétonnage en cours; que les difficultés rencontrées sont de deux ordres: d'une part, l'insuffisance de collectage des graviers français; d'autre part, le refus opposé par la batellerie à l'acheminement sur Dunkerque des graviers pris aux lieux de production, et demande quelles mesures il compte prendre pour permettre la poursuite la plus rapide possible des travaux dont tout retard serait gravement préjudiciable à la réouverture du port, objectif d'intérêt national attendu avec impatience depuis de longs mois autant par la population laborieuse de la région dunkerquoise que par la population active de toute la région du Nord.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 18 février 1947.

Question écrite n° 806, page 382, 1re colonne, au lieu de: « M. Louis Marin rappelle à M. le ministre de la guerre... », lire: « M. Louis Marin rappelle à M. le ministre de l'intérieur... ».

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Jeudi 20 Février 1947.

SCRUTIN (N° 43)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Schauffler sur la politique économique du Gouvernement.

Nombre des votants..... 565
Majorité absolue..... 283

Pour l'adoption..... 52
Contre 513

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Pierre).
Aumeran (Général).
Barbier.
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bergasse.
Belolaud.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset.
Bruyneel.
Chamant.
Chastellain.
Clemenceau (Michel).
Crouzier.
Denais (Joseph).
Desjardins.
Dubois (René-Emile).
Félix (Colonel).
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
Jean-Moreau.
Joubert.
July.
Laniel (Joseph).
Lecacheux.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Macouin.
Mallez.
Marcellin.
Marin (Louis).
Monin.
Montel (Pierre).
Montillot.
Moustier (de).
Mutter (André).
Nisse.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pinay.
Ramarony.
Reynaud (Paul).
Rollin (Louis).
Roulon.
Rousseau.
Schauffler.
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Theetten.
Triboulet.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ahnne.
Airoldi.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Angeletti.
Anxionnaz.
Apithy.
Aragon (d').
Archidice.
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Baron.
Badie.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Ben Tounes.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bourdan (Pierre).
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Buriot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Caillavet.
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Cerny.
Césaire.
Chaban-Delmas (Général).
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Chaumonnet.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevigné (de).
Citerne.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Coulibaly Ouezzin.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Cudenet.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Doyen.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy (Gironde).
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faion (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Favet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Finet.
Fontupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Mme Galicier.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garaudy.
Garavel.
Garcia.
Garet.
Gau.
Gautier.
Gay (Francisque).
Gazier.
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gozard.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Haibout.

Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Mme Herlzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.
Hugues
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jadfard.
Jaquet.
Jeanmot.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Jouve (Géraud).
Juge.
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kaboret Zinda.
Kauffmann.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutalier.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lhuissier.
Liquard.
Lisette.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lozeray.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Malbrant.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marosselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Mention (de).
André Mercier (Oise).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Meunier.
Mme Mety.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Mido.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mohsan.
Mokhtari.
Monet (Guy).
Mondon.
Monjaret.
Monin.
Montagnier.
Montel (André), Finistère.
Moquet.
Morice.
Morand.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Mme Nedelec.
Ninine.
Noel (André), Puy-de-Dôme.
Noel (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Penoy.
Peroon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Peyrat.
Mme Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pinçon.
Pineau.
Pirot.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinsot Chapuis
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Mme Reynaud.
Rigal (Albert), Lozère.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Ravel.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rochore.
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rulne.
Mme Rumeau.
Said Mohamed Cheick.
Sauger.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer.
Schmitt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Terrenoire.
Thamier.
Thibault.
Tairiet.
Thomas (Eugène).
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Truffaut.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Mme Viénot.
Villard.
Pierre Villon.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Antier.
Bardoux (Jacques).
Ben Aly Chérif.
Bentaleb.
Boukadoum.
Chevalier (Fernand), Alger.
Coty (René).
Courant.
Delachenal.
Derdour.
Deshors.
Dixmier.
Gavini.
Khider.
Kir.
Lalle.
Lamine Debaghine.
Laurens (Camille), Cantal.
Maurice-Petsche.
Mekki.
Mezerna.
Moynet
Quilici.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.
Recy (de).
Ribeyre (Paul).
Saravane Lambert.
Small.
Temple.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Benchennouf.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Cadi (Abdelkader).
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clostermann.
Laribi.
Lescorat.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Michelet.
Tony Révillon.
Tinaud (Jean-Louis).
Viard.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 565
Majorité absolue..... 283

Pour l'adoption..... 53
Contre 512

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 44)

Sur la priorité de l'ordre du jour de confiance de M. Queuille sur la politique économique du Gouvernement.

Nombre des votants..... 537
Majorité absolue..... 269

Pour l'adoption..... 83
Contre 454

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahnne.
Auxionnaz.
Babet (Raphaël).
Badie.
Barbier.
Paul Bastid.
Baylet.
Bayrou.
Begouin.
Béné (Maurice).
Billères.
Edouard Bonnefous.
Bourgès-Maunoury.
Bruyneel.
Caillavet.
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Chassaing.
Chastellain.
Chevallier (Jacques), Alger.
Courant.
Cudenet.
Daladier (Edouard).
David (Jean), Seine-et-Oise.
Degoutte.
Delachenal.
Delcos.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dubois (René-Emile).
Dupuy (Marceau), Gironde.
Faure (Edgar).
Forcinal.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gavini.
Gervoline.
Giacobbi.
Godin.
Hugues.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Jules-Julien, Rhône.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn.
Lalle.
Malbrant.
Mallez.
René Mayer, Constantine.
Médecin.
Mendès-France.
Mondon.
Monin.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Moynet.
Nisse.
Olmi.
Pantaloni.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pinay.
Pleven (René).
Queuille.
Quilici.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Recy (de).
Rencurel.
Reynaud (Paul).
Said Mohamed Cheick.
Temple.
Theelen.
Triboulet.
Vendroux.
Viollette (Maurice).

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Alroldi.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Angeletti.
Apithy.
Aragon (d').
Archidice.
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Bacon.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Benoist (Charles).
Ben Tounes.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.

Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bourdan (Pierre).
Bouret (Henri).
Mme Boulard.
Boulavant.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Buriot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Cerny.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevigné (de).
Citerne.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Coulibaly Ouezzin.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Demusois
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Devemy.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemal
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Doyen.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy (Gironde).
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Fauvel.
Favet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Mme Galicier.
Gallet.
Garaudy.
Garcia.
Garet.
Gau.
Gautier.
Gay (Francisque).
Gazier.
Genest.
Gernez.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gozard.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Hennequelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jadfard.
Jaquet.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Jouve (Géraud).
Juge.
Juglas.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kaboret Zinda.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lhuissier.
Liquard.
Lisette.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lozeray.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Mehaignerie.
Menthon (de).
André Mercier (Oise).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Mme Mety.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Monteil (André), Finistère.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Orvoen.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Penoy.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Mme Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pinçon.
Pineau.
Pirot.
Poimbœuf.
Mme Poinsot-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roclore.
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer.
Schmidt (Robert) Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Terrenoire.
Thamier.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Truffaut.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Mme Viénot.
Villard.
Pierre Villon.
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Pierre).
Antier.
Aumeran (Général).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Ben Aly Chérif.
Bentaieb.
Bergasse.
Betolaud.
Boukadoum.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset.
Chevallier (Fernand), Alger.
Clemenceau (Michel).
Coty (René).
Crouzier.
Denais (Joseph).
Derdour.
Deshors.
Desjardins.
Dixmier.
Félix (Colonel).
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
Joubert.
July.
Khider.
Lamine Debaghine.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Lecacheux.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Macouin.
Marcellin.
Marin (Louis).
Maurice-Petsche.
Mekki.
Mezerna.
Montel (Pierre).
Montillot.
Moustier (de).
Mutter (André).
Peytel.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.
Ribeyre (Paul).
Rollin (Louis).
Roulon.
Rousseau.
Saravane Lambert.
Schauffler.
Sesmaisons (de).
Smaïl.
Sourbet.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Benchennouf.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Cadi (Abdelkader).
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clostermann.
Laribi.
Lescorat.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Michelet.
Tony Révillon.
Tinaud (Jean-Louis).
Viard.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 529
Majorité absolue..... 265

Pour l'adoption..... 85
Contre 444

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 45)

Sur l'ordre du jour de confiance de MM. Lussy, Jacques Duclos et Robert Lecourt sur la politique économique du Gouvernement.

Nombre des votants..... 576
Majorité absolue..... 289

Pour l'adoption..... 518
Contre 58

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ahnne.
Airoldi.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Angeletti.
Anxionnaz.
Apithy.
Aragon (d').
Archidice.
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Ben Tounes.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bourdan (Pierre).
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Caillavet.
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Cerny.
Césaire.
Chaban-Delmas (Général).
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnelt.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevigné (de).
Citerne.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Coulibaly Ouezzin.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Cudenet.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutreibot.
Doyen.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy (Gironde).
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Mme Galicier.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garaudy.
Garavel.
Garcia.
Garet.
Gau.
Gautier.
Gay (Francisque).
Gazier.
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gozard.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Grós.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guerin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.
Hugues.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ibnel.
Jacquinot.
Jaffard.
Jaquet.
Jeannot.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Jouve (Géraud).
Juge.
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kaboret Zinda.
Kauffmann.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Larepne.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecour.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lhuissier.
Liquard.
Lisette.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lozeray.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Malbrant.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
André Mercier (Oise).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mélayer.
Mme Mety.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Montell (André), Finistère.
Moquet.
Mora.
Morand.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Penoy.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Peyrat.
Mme Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pinçon.
Pineau.
Pirot.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinsot-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabemananjara.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Ramonet.
Raseta.
Raulin-Labourcur (de).
Ravoahangy.
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roclore.
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheick.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer.
Schmidt (Robert) Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Thamier.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Truffaut.

Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel)
Viatte.
Mme Viénot.
Villard.
Pierre Villon.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
André (Pierre).
Antier.
Aumeran (Général).
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bergasse.
Betolaud.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset.
Bruyneel.
Chamant.
Chastellain.
Clemenceau (Michel).
Crouzier.
Denais (Joseph).
Deshors.
Desjardins.
Dixmier.
Dubois (René-Emile).
Félix (Colonel).
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
Joubert.
July.
Lamfel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Lecacheux.
Lefèvre-Poulalis.
Legendre.
Macouin.
Mallez.
Marcellin.
Marin (Louis).
Maurice-Petsche.
Monin.
Montel (Pierre).
Montillot.
Moustier (de).
Multer (André).
Nisse.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pinay.
Quilici.
Ramarony.
Ribeyre (Paul).
Rollin (Louis).
Roulon.
Rousseau.
Schauffler.
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Theeten.
Triboulet.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ben Aly Chérif.
Bentaieb.
Boukadoum.
Chevallier (Fernand), Alger.
Coty (René).
Courant.
Delachenal.
Derdour.
Gavini.
Jean-Moreau.
Khider.
Kir.
Lamine Debaghine.
Mekki.
Mezerna.
Moynet.
Recy (de).
Reynaud (Paul).
Saravane Lambert
Smail.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Benchennouf.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Cadi (Abdelkader).
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clostermann.
Laribi.
Lescorat.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Michelet.
Tony Révillon.
Tinaud (Jean-Louis).
Viard.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 565
Majorité absolue..... 283
Pour l'adoption..... 506
Contre 59

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.